

MEMORIAL

DU

Grand-Duché de Luxembourg.



Memorial

DES

Großherzogthums Luxemburg.

Mardi, 26 juillet 1904.

N^o 51.

Dinſtag, 26. Juli 1904.

Loi du 19 juillet 1904, approuvant la convention passée le 8 avril 1904 entre l'État et la commune de Kayl, au sujet d'une concession minière de 5 hectares, 5 ares et 46 centiares.

Nous ADOLPHE, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau, etc., etc., etc. ;

Notre Conseil d'État entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des députés ;

Vu la décision de la Chambre des députés du 30 juin 1904 et celle du Conseil d'État du 9 juillet suivant, portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Article unique. Est approuvée la convention passée à la date du 8 avril 1904, entre l'État du Grand-Duché d'une part, et la commune de Kayl d'autre part, au sujet d'une concession de 5 hectares, 5 ares et 46 centiares de terrains miniers de fer hydraté oolithique des gisements concessibles de l'État, situés aux lieux dits « Eweschbour et Sterzfeld », territoire de la commune de Kayl.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au *Mémorial*, pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Château de Berg, le 19 juillet 1904.

Pour le Grand-Duc :
Son Lieutenant-Représentant,
GUILLAUME,
Grand-Duc Héritaire.

Le Directeur général
de l'intérieur,
H. KIRPACH.

Gesetz vom 19. Juli 1904, wodurch der am 8. April 1904 abgeschlossene Vertrag wegen einer Erzconcession von 5 Hectare, 5 Ares und 46 Centiare an die Gemeinde Kayl genehmigt wird.

Wir **Adolph**, von Gottes Gnaden Großherzog von Luxemburg, Herzog von Nassau, etc., etc., etc. ;

Nach Anhörung Unseres Staatsrathes ;

Mit Zustimmung der Kammer der Abgeordneten ;

Nach Einsicht der Entscheidung der Abgeordneten-Kammer vom 30. Juni 1904 und derjenigen des Staatsrathes vom 9. Juli des. J., wonach eine zweite Abstimmung nicht erfolgen wird ;

haben verordnet und verordnen :

Einziger Artikel. Der am 8. April 1904 zwischen dem Großherzoglichen Staate einerseits, und der Gemeinde Kayl andererseits, abgeschlossene Vertrag, betreffend eine Erzconcession von 5 Hectare, 5 Ares und 46 Centiare in dem concessionsfähigen Felde gelegen in den Orten genannt „Eweschbour und Sterzfeld“, Bann der Gemeinde Kayl, ist genehmigt.

Befehlen und verordnen, daß dieses Gesetz in's „Memorial“ eingerückt werde, um von Allen, die es betrifft, ausgeführt und befolgt zu werden.

Schloß Berg, den 19. Juli 1904.

Für den Großherzog :
Dessen Statthalter,
Wilhelm,
Erbgroßherzog.

Der General-Director
des Innern,
G. Kirpach.

Convention.

Entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par M. Henri Kirpach, Directeur général de l'intérieur,

Et la commune de Kayl, représentée par son collègue des bourgmestre et échevins, MM. Jean Laux, Jean Ludig et Nic. Wilhelm, agissant en suite d'une délibération du conseil communal en date du 11 mars 1904,

A été faite la convention suivante :

Art. 1^{er}. — Il est fait concession par l'État du Grand-Duché de Luxembourg, pour un temps illimité, à la commune de Kayl, des mines de fer hydraté oolithique des gisements concessibles de l'État, s'étendant sous les lieux dits « Eweschbour et Sterzfeld », territoire de la commune de Kayl.

Cette concession touche au Nord et à l'Est par la ligne brisée ABCDEF, formant limite entre le terrain minier concessible et les propriétés non concessibles, à la zone du ciel ouvert, au Sud et à l'Ouest par la ligne brisée FGHA à la concession de la société des chemins de fer secondaires luxembourgeois, et forme ainsi le polygone ABCDEFGHA.

Cette concession porte sur une contenance de cinq hectares, cinq ares et quarante-six centiares environ.

Art. 2. — La délimitation du lot concédé est définitivement fixée par le plan signé par les parties et annexé à la présente convention dont il fait partie intégrante.

Le concessionnaire accepte la remise du plan comme délimitation définitive et comme délivrance du lot concédé, sans qu'il soit nécessaire de faire intervenir les propriétaires de la surface.

En exécution de ce plan, il sera procédé dans un bref délai, aux frais du concessionnaire, à l'abornement sur le terrain, contradictoirement entre l'État et le concessionnaire.

S'il était reconnu, même après la délimitation définitive, et à une époque quelconque de l'exploitation, que parmi les terrains concédés se trouvent des gisements non concessibles aux termes de la loi du 15 mars 1870, le concessionnaire aura droit à une réduction de prix proportionnelle à la valeur du manquant.

Art. 3. — L'État du Grand-Duché ne garantit au concessionnaire que la propriété des mines, en ce sens qu'il ne garantit aucun rendement quelconque de celles-ci, pas plus qu'il ne garantit la qualité, la richesse ou l'espèce de la mine, la concession étant faite uniquement à raison de ce que les terrains concédés sont réputés terrains miniers.

En cas d'entraves apportées à leur exploitation par des tiers, le concessionnaire aura le droit de se pourvoir comme il l'entendra pour faire disparaître ces entraves, ainsi que pour obtenir réparation du dommage causé.

Art. 4. — Restent réservés à l'État les gîtes de tout minerai étranger au fer qui peuvent exister dans l'étendue de la concession accordée par la présente.

Art. 5. — Le concessionnaire exploite les dits gisements en toute liberté et en choisissant les couches qui lui conviennent ; il sera tenu de ménager l'exploitation d'après les règles de l'art et en bon père de famille ; il fera le nécessaire pour ne pas compromettre l'exploitation complète des diverses couches pendant la durée du présent traité ou après qu'il aura pris fin ;

il aura à se conformer aux lois, prescriptions et règlements sur l'exploitation des mines dans le Grand-Duché de Luxembourg ; il devra établir les boisages nécessaires, conserver des piliers d'une épaisseur suffisante et faire des revêtements en maçonnerie là où la nature du terrain l'exigerait,

Art. 6. — En compensation des avantages lui accordés par la présente convention, le concessionnaire payera chaque année à l'État du Grand-Duché de Luxembourg, pendant cinquante années consécutives, une rente de 750 fr. par hectare, faisant en chiffres ronds une rente de 3791 fr. environ.

Le premier paiement de cette rente aura lieu le 31 décembre 1904 et le dernier le 31 décembre 1953, au bureau du receveur de l'enregistrement et des domaines à Esch s/A.

Le concessionnaire est en retard de payer l'annuité de la rente par la seule échéance du terme et sans qu'il soit besoin d'un acte quelconque pour le mettre en demeure.

Il doit de plein droit les intérêts à 5 pCt. de toute somme non régulièrement payée à son échéance.

Art. 7. — Il est permis au concessionnaire de se libérer entièrement du service des annuités en payant le capital que l'ensemble des annuités encore à solder représente à l'intérêt annuel de 5 pCt.

Il pourra de même se libérer par des remboursements partiels.

Art. 8. — Le concessionnaire pourra céder ou affermer le tout ou une partie de sa concession, sous la condition que le concessionnaire ou locataire présentera toutes les garanties voulues de solvabilité.

Le concessionnaire ou locataire est de plein droit réputé solvable, s'il est offert par ou pour lui un cautionnement convenable assurant l'exécution de tous les engagements à remplir vis-à-vis de l'État, inhérents à la présente convention.

Le concessionnaire est en droit de disposer de sa concession comme il l'entendra, sous la condition qu'il soit entièrement libéré du service des annuités conformément à l'art. 7.

Toutes les dispositions de la présente convention sont applicables aux locataire, concessionnaire ou ayant-droit du concessionnaire.

Art. 9. — L'État est en droit d'exiger du concessionnaire des garanties suffisantes, soit en cautionnement, soit en constitution d'hypothèque, pour le paiement de trois annuités de la rente ci-dessus stipulée.

Art. 10. — Le concessionnaire répondra, d'après les principes de la loi, de tout dommage que son exploitation pourra causer aux propriétaires de la surface ou autres.

Art. 11. — Le Gouvernement s'engage à appliquer et à faire appliquer dans le sens le plus favorable aux exploitants miniers, la disposition de l'art. 25, al. 5 du cahier des charges du 27 février 1869, annexé à la loi du 19 mars 1869, de manière que les chemins de fer concédés et à concéder ne soient pas un obstacle au passage de chemins de fer particuliers établis dans l'intérêt d'une exploitation économique des terrains miniers.

Le Gouvernement s'engage en outre à ne pas renoncer, par de nouvelles conventions, au droit de décréter l'expropriation pour cause d'utilité publique dans les cas dans lesquels le droit d'expropriation peut être reconnu à l'industrie d'après les lois existantes.

Art. 12. — Les contestations auxquelles donnera lieu l'interprétation de la présente convention seront jugées en premier ressort par trois arbitres à désigner à la diligence de l'une ou de l'autre des parties par le président de la Cour supérieure de justice.

Art. 13. — La présente convention ne sera valable qu'après avoir reçu la sanction du Souverain.

Elle sera enregistrée au droit fixe de 5 fr. et transcrite gratuitement, sauf le salaire du conservateur.

Fait en double à Luxembourg, le 8 avril 1904

Le Directeur général de l'intérieur,
H. KIRPACH.

J. LAUX. J. LUDIG. N. WILHELM

Loi du 19 juillet 1904, portant octroi d'une concession minière de 1 hectare, 40 ares et 35 centiares au profit de la société des hauts-fourneaux de Rodange.

Nous ADOLPHE, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau, etc., etc., etc. ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des députés ;

Vu la décision de la Chambre des députés du 30 juin 1904 et celle du Conseil d'Etat du 9 juillet suivant, portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Article unique. Est approuvée la convention passée à la date du 16 novembre 1903 entre l'Etat du Grand-Duché d'une part, et la Société anonyme des hauts-fourneaux de Rodange d'autre part, au sujet d'une concession de 1 hectare, 40 ares et 35 centiares de terrains miniers de fer hydraté oolithique des gisements concessibles de l'Etat, situés aux lieux dits « Le haut de Saulnes et ferme d'Airsain », territoire de la commune de Pétange, ban de Rodange.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au *Mémorial*, pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Château de Berg, le 19 juillet 1904.

Pour le Grand-Duc :
Son Lieutenant-Représentant,
GUILLAUME,
Grand-Duc Héréditaire.

Le Directeur général
de l'intérieur,
H. KIRPACH.

Gesetz vom 19 Juli 1904, wodurch eine Erzeconcession von 1 Hectare, 40 Acre und 35 Centiare an die Rodinger Hochöfen-Gesellschaft verliehen wird.

Wir **Adolph**, von Gottes Gnaden Großherzog von Luxemburg, Herzog von Nassau, etc., etc., etc. ;

Nach Anhörung Unseres Staatsrathes ;

Mit Zustimmung der Kammer der Abgeordneten ;

Nach Einsicht der Entscheidung der Abgeordnetenkammer vom 30. Juni 1904 und derjenigen des Staatsrathes vom 9. Juli dess. Jahres, wonach eine zweite Abstimmung nicht erfolgen wird ;

Haben verordnet und verordnen :

Einziger Artikel. Der am 16. November 1903 zwischen dem Großherzoglichen Staate einerseits, und der anonymen Hoch-Defengeseellschaft von Rodingen anderseits, abgeschlossene Vertrag betreffend eine Erzeconcession von 1 Hectare, 40 Acre und 35 Centiare in dem concessionsfähigen Felde, gelegen in den Orten genannt « Le haut de Saulnes u. Ferme d'Airsain », Gemeinde Pétingen, Bann Rodingen, ist genehmigt.

Befehlen und verordnen, daß dieses Gesetz ins „*Mémorial*“ eingerückt werde, um von Allen, die es betrifft, ausgeführt und befolgt zu werden.

Schloß Berg, den 19. Juli 1904

Für den Großherzog:
Dessen Statthalter,
Wilhelm,
Erbgroßherzog.

Der General-Director
des Intern,
H. Kirpach.

Convention.

Entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par M. Henri Kirpach, Directeur général de l'intérieur.

Et la société anonyme des hauts-fourneaux de Rodange, représentée par M. J. Fischer, son directeur-gérant,

A été faite la convention suivante :

Art. 1^{er}. — Il est fait concession par l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, pour un temps illimité, à la société anonyme des hauts-fourneaux de Rodange préqualifiée, des mines de fer hydraté oolithique des gisements concessibles de l'Etat, s'étendant sous les lieux dits « Le Haut de Saulnes, et Ferme d'Airsain », territoire de la commune de Pétange, ban de Rodange.

Cette concession forme la bande de dix mètres de largeur comprise entre la frontière française et les concessions accordées à la société des hauts-fourneaux de Rodange par les lois des 7 juillet 1874 et 8 juillet 1881.

Elle porte sur une contenance de 1 hectare, 40 ares et 35 centiares.

Art. 2. — La délimitation du lot concédé est définitivement fixée par le plan signé par les parties et annexé à la présente convention, dont il fait partie intégrante.

La société concessionnaire accepte la remise du plan comme délimitation définitive et comme délivrance du lot concédé, sans qu'il soit nécessaire de faire intervenir les propriétaires de la surface.

En exécution de ce plan, il sera procédé dans un bref délai, aux frais du concessionnaire, à l'abornement sur le terrain, contradictoirement entre l'Etat et le concessionnaire.

S'il était reconnu, même après la délimitation définitive et à une époque quelconque de l'exploitation, que parmi les terrains concédés se trouvent des gisements non concessibles aux termes de la loi du 15 mars 1870, la société concessionnaire aura droit à une réduction de prix proportionnelle à la valeur du manquant.

Art. 3. — L'Etat du Grand-Duché ne garantit au concessionnaire que la propriété des mines, en ce sens qu'il ne garantit aucun rendement quelconque de celles-ci, pas plus qu'il ne garantit la qualité, la richesse ou l'espèce de la mine, la concession étant faite uniquement à raison de ce que les terrains concédés sont réputés terrains miniers.

En cas d'entraves apportées à leur exploitation par des tiers, la société concessionnaire aura le droit de se pourvoir comme elle l'entendra pour faire disparaître ces entraves, ainsi que pour obtenir réparation du dommage causé.

Art. 4. — Restent réservés à l'Etat les gîtes de tout minerai étranger au fer qui peuvent exister dans l'étendue de la concession accordée par la présente.

Art. 5. — La société concessionnaire exploite les dits gisements en toute liberté et en choisissant les couches qui lui conviennent; elle sera tenue de ménager l'exploitation d'après les règles de l'art et en bon père de famille; elle fera le nécessaire pour ne pas compromettre l'exploitation complète des diverses couches; elle aura à se conformer aux lois, prescriptions et règlements sur l'exploitation des mines dans le Grand-Duché de Luxembourg; elle devra établir les boisages nécessaires, conserver des piliers d'une épaisseur suffisante et faire des revêtements en maçonnerie là où la nature du terrain l'exigerait.

Art. 6. — En compensation des avantages lui accordés par la présente convention, la société concessionnaire payera à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg la somme de 20,583,80 fr. par hectare, soit la somme de 28,889,36 fr., à verser en une fois au moment de la mise en possession.

Art. 7. — Le Gouvernement s'engage à ne pas accorder de concessions gratuites et à faire profiter la société concessionnaire de toute mesure législative générale qui améliorerait la condition des exploitants de hauts-fourneaux.

Art. 8. — La société concessionnaire pourra céder ou affermer le tout ou une partie de sa concession. Elle est en droit de disposer de sa concession comme elle l'entendra, sous la condition que la mine soit consommée dans le Grand-Duché.

Toutes les dispositions de la présente convention sont applicables aux locataire, cessionnaire ou ayant-droit de la société concessionnaire.

Art. 9. — La société concessionnaire s'engage à ne pas faire le trafic des mines du pilier frontière formant l'objet de la présente concession, sinon la convention pourra être résiliée avec dommages-intérêts au profit de l'État.

La société concessionnaire est toutefois autorisée à vendre, même à l'étranger, les mines provenant des deux couches inférieures, noire et grise, de l'espace frontière dont il s'agit au présent contrat.

Art. 10. — La société concessionnaire répondra, d'après les principes de la loi, de tout dommage que son exploitation pourra causer aux propriétaires de la surface ou autres.

De même, les dépréciations et moins-values éventuelles résultant pour l'exploitation des gisements concédés par la présente, des mesures de précaution et de protection à exécuter dans l'intérêt de la conservation et de la sécurité, tant des constructions actuellement situées dans le périmètre de la dite concession que de toutes autres constructions ou installations pouvant y être érigées dans la suite, demeurent exclusivement à charge de la société concessionnaire.

En conséquence, celle-ci ne pourra prétendre à aucune diminution de prix ni dédommagement quelconques, à raison du massif de protection qui pourrait y être établi, soit par les concessionnaires de leur propre gré, soit d'office par l'autorité supérieure, dans l'intérêt de la sécurité publique, conformément aux prescriptions de la loi du 21 avril 1840.

Art. 11. — Le Gouvernement s'engage à appliquer et à faire appliquer, dans le sens le plus favorable aux exploitants miniers, la disposition de l'art. 25, al. 5 du cahier des charges du 27 février 1869, annexé à la loi du 19 mars 1869, de manière que les chemins de fer concédés et à concéder ne soient pas un obstacle au passage de chemins de fer particuliers établis dans l'intérêt d'une exploitation économique des terrains miniers.

Le Gouvernement s'engage en outre à ne pas renoncer, par de nouvelles conventions, au droit de décréter l'expropriation pour cause d'utilité publique dans les cas dans lesquels le droit d'expropriation peut être reconnu à l'industrie d'après les lois existantes.

Art. 12. — La société concessionnaire élira un domicile administratif unique, qu'elle fera connaître par une déclaration adressée au membre du Gouvernement chargé du service des mines.

Art. 13. — Les contestations auxquelles donnera lieu l'interprétation de la présente convention seront jugées en premier ressort par trois arbitres à désigner à la diligence de l'une ou de l'autre des parties par le président de la Cour supérieure de justice.

Art. 14. — La présente convention ne sera valable qu'après avoir reçu la sanction du Souverain.

Elle sera enregistrée au droit fixe de cinq francs, et transcrite gratuitement, sauf le salaire du conservateur.

Fait en double à Luxembourg, le 16 novembre 1903.

Société anonyme des Hauts-Fourneaux
de Rodange.

Le Directeur-gérant,
J. FISCHER.

*Le Directeur général
de l'intérieur,*
H. KIRPACH.

Avis. — Ordre de la Couronne de chêne.

Par arrêté du 23 juillet ct., S. A. R. le Grand-Duc a daigné conférer à M. Joseph Limpach, secrétaire honoraire de la Chambre des comptes à Luxembourg, la Croix de Chevalier de l'Ordre de la Couronne de chêne.

Luxembourg, le 23 juillet 1904.

*Le Ministre d'État, Président
du Gouvernement,*
EYSCHEN.

Bekanntmachung. — Orden der Eichenkrone.

Durch Beschluß vom 23. d. Mts. haben S. K. G. der Großherzog dem Hrn. Josef Limpach, Honorar-Sekretär der Rechnungskammer in Luxemburg, das Ritterkreuz des Ordens der Eichenkrone zu verleihen geruht.

Luxemburg, den 23. Juli 1904.

*Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,*
G y s c h e n.

Avis. — Administration des postes et des télégraphes.

En exécution de l'art. 56 de l'arrêté royal grand-ducal du 2 septembre 1877, l'examen prévu par l'art. 46 du même arrêté pour l'obtention d'un diplôme de surnuméraire dans l'administration des postes et des télégraphes est fixé aux 19 et 20 septembre prochain, chaque fois de 9 heures du matin à midi et de 3 à 6 heures de l'après-midi.

Les aspirants devront adresser leurs demandes en admission à l'examen à la direction des postes et des télégraphes pour le 8 septembre prochain au plus tard et y joindre : 1° un extrait de leur acte de naissance ; 2° un extrait du casier judiciaire ; 3° un certificat de moralité civile à délivrer par le collègue des bourgmestres et échevins de la commune ; 4° une attestation du médecin de canton certifiant que le postulant n'est sujet à aucune maladie ou infirmité incompatibles avec le service qu'il recherche.

Bekanntmachung. — Post- und Telegraphen-Verwaltung.

In Ausführung des Art. 56 des Kgl. Großh. Beschlusses vom 2. September 1877 wird die in Art. 46 zur Erlangung eines Fähigkeitsdiplomes für den Grad von Supernumerar in der Post- und Telegraphen-Verwaltung vorgesehene Prüfung am 19. und 20. September k., jedesmal von 9 Uhr bis Mittag und von 3 bis 6 Uhr Nachmittags abgehalten werden.

Bewerber haben ihre Gesuche um Zulassung zur erwähnten Prüfung mit folgenden Belegstücken für den 8. September k. spätestens an die Post- und Telegraphen-Direktion gelangen zu lassen : 1° einem Auszug des Geburtsaktes ; 2° einem Auszug aus dem Strafregister ; 3° einem Zeugnisse des Schöffencollegiums über bürgerliche Moralität ; 4° einem durch den Kantonalarzt auszustellenden Zeugnisse, daß der Bewerber nicht mit einer Krankheit oder einem Gebrechen behaftet ist, welche ihn zur Ausübung des Dienstes, um welchen er sich bewirbt, untauglich machen,

L'examen d'admission au surnumérariat porte sur la connaissance des langues française et allemande, la calligraphie, l'arithmétique et la géographie politique.

Luxembourg, le 25 juillet 1904

Le Directeur général des finances,
M. MONGENAST.

Die Aufnahmeprüfung für das Supernumerariat begreift die französische und die deutsche Sprache, das Schönschreiben, die Arithmetik und die politische Geographie.

Luzemburg, den 25. Juli 1904.

Der General-Director der Finanzen,
M. M o n g e n a s t.

Arrêté du 25 juillet 1904, concernant la publication du rapport général de la Chambre de commerce pour l'année 1903.

LE MINISTRE D'ÉTAT, PRÉSIDENT
DU GOUVERNEMENT ;

Vu le rapport général de la Chambre de commerce sur la situation du commerce et de l'industrie dans le Grand-Duché pendant l'année 1903 ;

Arrête :

Le rapport prémentionné sera publié comme annexe au *Mémorial*.

Luxembourg, le 25 juillet 1904.

*Le Ministre d'État, Président
du Gouvernement,*
EYSCHEN.

Beschluß vom 25. Juli 1904, die Veröffentlichung des allgemeinen Berichtes der Handelskammer über die Lage des Handels und der Industrie für das Jahr 1903 betreffend.

Der Staatsminister, Präsident
der Regierung ;

Nach Einsicht des allgemeinen Berichtes der Handelskammer über die Lage des Handels und der Industrie des Großherzogthums während des Jahres 1903 ;

Beschließt :

Erwähnter Bericht soll als Beilage zum „*Mémorial*“ veröffentlicht werden.

Luzemburg, den 25. Juli 1904.

Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,
E y s c h e n.

Caisse d'épargne. — Situation au 1^{er} juillet 1904.

Dépôts effectués durant le mois de juin 1904	fr.	823,846 64
Remboursements effectués » » » » » »	»	520,452 26
Excédent des dépôts	fr.	303,394 38
Dépôts effectués depuis le 1 ^{er} janvier 1904 au 1 ^{er} juin 1904	fr.	5,143,473 63
Remboursements effectués » » » » » »	»	3,792,537 16
Excédent des dépôts	fr.	1,350,936 50
Avoir des déposants au 1 ^{er} janvier 1904, les intérêts de 1903 compris	»	34,930,491 50
Intérêts bonifiés sur les livrets soldés depuis le 1 ^{er} janvier 1904	»	6,119 44
Total des dépôts	fr.	36,610,941 79
Nombre de livrets existants au 1 ^{er} janvier 1904		44864
Livrets nouveaux ouverts depuis le » » » » » »		3728
Livrets soldés depuis le » » » » » »		1884
Excédent des livrets nouveaux		1844
Total des livrets en cours		46,708

MEMORIAL



Memorial

DU

DES

Grand-Duché de Luxembourg.

Großherzogthums Luxemburg.

ANNEXE au N° 51 de 1904.

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR LA

Situation de l'Industrie et du Commerce

pendant l'année 1903.

Considérations générales.

L'année 1903 a continué, en l'accroissant, la période de convalescence économique inaugurée par l'année 1902 : elle s'est distinguée par un accroissement considérable des transactions, mais sans parvenir à entraîner les prix qui sont restés déprimés et peu rémunérateurs.

Elle a réalisé pourtant au-delà des espérances conçues. On avait bien, au cours de l'année 1902, le vague pressentiment d'une amélioration de la situation générale qui se préparait : quelques signes précurseurs d'un relèvement du marché ranimaient la confiance si fortement ébranlée et préservaient de nouvelles défaillances, si promptes après la crise traversée ; mais l'avenir n'était pas envisagé sans appréhension.

Ce qui servait alors de reconfort, ce fut surtout le développement classique que prenait la crise et qui permettait d'entrevoir le rétablissement de l'équilibre économique, le retour à une situation normale par le seul effet des lois naturelles auxquelles obéit le marché. Si la crise avait fait souffrir les industries, le principe vital d'aucune d'elles n'avait été détruit.

Dans presque toutes les branches de l'activité économique on a remarqué, en 1903, une tendance au retour à une situation meilleure. Pour quelques-unes ce retour a été prompt et énergique, mais pour la plupart d'entre elles il s'est opéré graduellement, avec une lenteur regrettable. Encore les commencements de l'année ont-ils été traversés des effets de la crise, tandis que la seconde moitié présentait un aspect plus favorable en général.

L'accroissement des transactions ressort en premier lieu des chiffres de l'exportation, lesquels, s'ils ne sont pas un argument absolument sûr, forment toujours un indice d'une valeur incontestable. Les exportations du Zollverein, pour les six dernières années, s'établissent ainsi :

	TONNES.	Mk.		TONNES.	Mk.		
1898 . .	30,100,000	4,011	millions.	1901 . .	32,362,600	4,512,6	millions.
1899 . .	30,403,200	4,368,4	»	1902 . .	35,029,700	5,006,7	»
1900 . .	32,681,700	4,732,6	»	1903 . .	38,280,000	5,095	»

Pour l'appréciation des échanges intérieurs nous en sommes réduits à des déductions, quelquefois hasardées ; mais s'il ne nous est pas permis de présenter des chiffres à l'appui, l'augmentation des expéditions que renseignent toutes les industries voiturrières laisse présumer un développement parallèle, sinon supérieur, au commerce d'exportation.

Cette situation offre une perspective très rassurante pour l'avenir. L'histoire économique des dernières années démontre à l'évidence que les échanges intérieurs et l'exportation se soutiennent, se complètent, se compensent mutuellement. On a pu le constater encore pendant la récente crise où l'exportation a soulagé dans une large mesure le marché indigène et facilité aux transactions intérieures le retour à l'équilibre.

Beaucoup de rapports qui nous ont été adressés relèvent l'abondance des transactions, tout en insistant sur la circonstance que la dépression des prix ne permettait de retirer aucun bénéfice de la situation plus active. D'autres rapports font ressortir que les prix des matières premières poursuivent une marche ascendante qui est restée sans influence sur les fabricats. Des sautes de prix très fâcheuses ont été signalées, notamment pour les cotons, les laines et les peaux.

L'inertie des prix de vente s'est maintenue durant toute l'année 1903. Logiquement, le prix naturel qui s'établit comme résultat du libre jeu des transactions et qui est déterminé par les frais de production et la situation du marché, devait être entraîné par l'activité renaissante des transactions. Il n'en a rien été, car au réveil de la consommation correspondait une production croissante.

Pour nos *minières* nous pouvons constater une augmentation de la production de 879,943 tonnes, qui est restée sans influence sur les prix. Les autres *industries extractives* renseignent une situation analogue, caractérisée par l'ampleur de la production et la faiblesse des prix.

C'est dans la *métallurgie* que cette situation a trouvé surtout son expression. La production de la fonte a passé de 1,080,305 tonnes à 1,217,830 tonnes. Cette augmentation de 137,525 tonnes, la plus forte qui ait été jamais constatée, n'a pas fait gagner aux prix une avance sérieuse, et les établissements métallurgiques ont dû chercher une compensation dans l'élargissement de leur production qui leur permettait une diminution des frais généraux. La production de l'acier a passé de 314,930 tonnes à 371,979 tonnes.

Dans le *bâtiment* on a remarqué une allure plutôt calme. La *tannerie* renseigne un courant d'affaires plus actif pour les établissements à tannage rapide ; par contre, la *ganterie* signale une diminution sérieuse pour les qualités fines, insuffisamment compensée par la *ganterie* plus grande dont jouissaient les qualités ordinaires. L'*industrie textile* a été éprouvée ~~de façon~~ particulièrement par les variations brusques dans les prix des matières premières.

Pour les *industries de consommation* la situation a été diverse. En *brasserie*, le recul,

inauguré par l'année 1902, s'est encore accentué. La *meunerie* a été en reprise. En général on a constaté, du côté de ces industries une allure plus ferme pourtant.

Travaux de la Chambre de commerce.

Parmi les questions que la Chambre de commerce a traitées en 1903, il convient de signaler plus particulièrement celles qui suivent :

Tarifs maritimes.

Au cours de l'année 1901, la Chambre de commerce avait signalé au Gouvernement que l'extension des tarifs de faveur, dits «tarifs maritimes», au réseau ferré luxembourgeois était vivement à désirer dans l'intérêt de notre commerce. Une réclamation d'une maison de denrées coloniales en gros lui fournit l'occasion de reprendre la question.

Les tarifs de faveur sont appliqués dans le «Rheinisch-Westphälisch-Nordwestdeutscher Seehafenverkehr » à 21 catégories de marchandises et à un nombre désigné de stations. Ces 21 catégories comprennent les articles suivants :

- 1° pétrole et naphte ;
- 2° peaux brutes, cornes, cafés, raisins secs, amandes, tabacs bruts, suif, huile de foie de morue ;
- 3° harengs ;
- 4° déchets de fil de coton, matières tinctoriales, résines ;
- 5° riz et ses dérivés ;
- 6° articles en fer, acier, laiton ;
- 7° fil de fer, vis, écrous, clous, chaînes etc. ;
- 8° fer et acier pour les constructions ;
- 9° fers bruts ;
- 10° avoines, farines et colza ;
- 11° minium, zinc, céruse ;
- 12° huile de palme ;
- 13° alcool et esprit de vin ;
- 14° coton brut et déchets ;
- 15° plomb en lingots etc. ;
- 16° amidon, dextrine etc. ;
- 17° verres à vitres etc. ;
- 18° sucre ;
- 19° vitriol ;
- 20° bouteilles etc. ;
- 21° arachides.

Aucune station du Grand-Duché n'est comprise dans ce tarif. L'exclusion de ce traitement de faveur n'est pas seulement à regretter au point de vue du commerce, mais également à celui des consommateurs de ces articles auxquels le commerce fait supporter les frais de transport par une augmentation proportionnelle de ses prix de vente.

Ces tarifs maritimes présentent une diminution des frais de transport variant entre 20 et

50 pCt., suivant les catégories. Ainsi un wagon de 10 tonnes d'une marchandise désignée-acquittée de Hambourg à Trèves :

d'après le tarif ordinaire, 480 mk. (de frais de transport,
» maritime, 280 » » »

La Chambre a donc appelé de nouveau l'attention du Gouvernement sur une solution prompte de cette question. Pour faire ressortir le préjudice que la situation actuelle porte à certaines branches de notre commerce, elle l'a prié de bien vouloir faire établir, par l'administration afférente, un tableau comparatif des frais de transport pour ces 21 catégories de marchandises :

- a) d'après le tarif ordinaire pour les expéditions directes de Brême à Luxembourg ;
- b) d'après le tarif maritime jusqu'à Trèves et tarif ordinaire de Trèves à Luxembourg, pour les cas assez fréquents d'expédition directe pour Trèves et de réexpédition ultérieure pour Luxembourg ;
- c) d'après le tarif maritime jusqu'à Luxembourg, Esch, etc. dans la supposition que le bénéfice de ce tarif serait étendu au Grand-Duché.

Dans sa réponse, la Direction impériale de Strasbourg établit que les frais de transport pour les diverses catégories de marchandises : denrées coloniales, peaux, tabacs bruts, etc., pour lesquelles la Chambre de commerce avait demandé l'application du « Seehafen-Ausnahmetarif » aux principales stations luxembourgeoises, — même en admettant le bénéfice des tarifs réduits — resteront, pour le trajet Brême-Trèves, toujours le double du trajet Anvers-Luxembourg. Comme il s'agit d'articles d'importation, les droits d'entrée peuvent être laissés en dehors de la question.

Pour les deux trajets susdits les frais de transport ressortent ainsi :

	Anvers-Luxembourg. (Tarif en vigueur.)	Brême-Trèves. (Tarif maritime.)
Peaux	9,36 Mk.	18,80 Mk.
Poissons	9,64 »	22,50 »
Harengs	9,36 »	17,30 »
Harengs fumés ou marinés. . .	9,64 »	22,50 »
Pétrole	9,64 »	18,30 »
Riz	7,94 »	14,80 »

Il est donc peu probable qu'il soit fait un grand usage des tarifs maritimes allemands, d'autant plus que l'écart qui ressort des chiffres ci-dessus s'agrandit en raison de la distance-supplémentaire Trèves-Luxembourg. Jusqu'à présent, des wagons entiers de ces articles sont arrivés rarement à Luxembourg.

Néanmoins, la Direction impériale de Strasbourg s'est déclarée prête à prendre en sérieuse considération les vœux de la Chambre de commerce.

Avaries aux marchandises fragiles. — Transport des vins.

A la date du 17 septembre, la Chambre a attiré l'attention du Gouvernement sur la fréquence des avaries qui arrivent, sur les chemins de fer en général, aux marchandises fragiles, ainsi que sur les mesures à prendre pour le transport des vins pendant l'hiver.

Il a été constaté que les avaries auxquelles le transport des marchandises fragiles donne lieu, sont trop fréquentes. Ces avaries se produisent généralement pendant les opérations du

chargement, de l'arrimage, du transbordement et du déchargement des colis. Très souvent la demande d'indemnité de l'expéditeur est écartée par le chemin de fer qui allègue un vice de fabrication, un emballage défectueux, ou qui ne peut établir si l'avarie s'est produite avant ou après l'acceptation au transport. C'est donc l'expéditeur qui doit supporter la perte en résultant.

La fréquence de ces avaries doit être attribuée, à ce qu'il paraît, à l'incurie du personnel subalterne des chemins de fer qui distribue aux colis à charger, à arrimer, à transborder ou à décharger, des soins trop mercenaires. Un renforcement de la surveillance de ces opérations semble inefficace. De l'avis de la Chambre il s'agirait de développer chez ce personnel subalterne, par des instructions rigoureuses, le sentiment des responsabilités qui pèsent sur lui, d'appeler, par des considérations d'ordre moral, son attention sur les soins que mérite le bien d'autrui qui lui est confié.

Ces observations présentent un caractère général. La Chambre ne croit pas que les inconvénients signalés soient plus accentués sur nos lignes que partout ailleurs, elle entend simplement contribuer, pour sa part, à un mouvement dont l'initiative a été prise par divers corps similaires de l'étranger.

Le commerce des vins souffre des difficultés qui s'opposent, pendant l'hiver, au transport des vins, soit en fûts, soit en bouteilles, qui sont exposés à des altérations très graves par l'effet de la gelee. La Chambre de commerce pense que les chemins de fer devraient mettre à la disposition des intéressés des wagons spéciaux, dont l'agencement serait analogue à celui des wagons privés destinés au transport de la bière, c'est-à-dire des wagons à parois doubles, susceptibles d'être chauffés pendant la mauvaise saison.

Depuis quelques années les Chambres de commerce de Cologne, Mayence, Strasbourg, Metz et Trèves s'occupent de la même question. Des essais ont été faits sur diverses lignes allemandes, puis abandonnés. Il paraît que ces essais étaient trop imparfaits et trop peu connus du public pour donner des résultats bien appréciables. D'ailleurs, l'application du tarif de grande vitesse faisait reculer le commerce devant l'emploi d'un mode de transport aussi coûteux.

Les perfectionnements que la technique moderne a apportés dans la construction de ces wagons semblent indiquer aux chemins de fer les moyens de réduire les tarifs appliqués antérieurement à ce genre de transport et concilier ainsi les intérêts des chemins de fer et du commerce des vins.

Horaire des trains.

A la demande d'un de nos établissements industriels, la Chambre de commerce a présenté au Gouvernement, à la date du 21 janvier, la réclamation suivante au sujet des retards que subissait la correspondance de l'Allemagne du Nord par suite des changements d'horaire sur la ligne de Trèves, nécessités par la création du nouveau train direct Berlin-Luxembourg-Paris :

« La correspondance de l'Allemagne du Nord que l'express de Cologne par la ligne de l'Eifel apporte à Trèves à 11 h. 35, arrivait à Luxembourg, avant la création du nouveau train Berlin-Trèves-Luxembourg-Paris, à 1 h. 41 ; depuis la création du nouveau train, la même correspondance n'arrive ici qu'à 4 h. 15. Il en est résulté naturellement un retard de plusieurs heures dans la distribution de la correspondance, retard qui est fort préjudiciable aux intérêts de nos commerçants et industriels.

» Il pourrait être remédié à cet état de choses en retardant de dix minutes le départ du train qui quitte Trèves à 11 h. 35 du matin. La correspondance qui arrive à Trèves à 11 h. 35 par l'express de l'Eifel, joindrait ce train et arriverait ainsi à Luxembourg vers midi et 28 à 40 minutes. »

* * *

A la date du 16 juin, elle a appelé l'attention du Gouvernement sur une modification regrettable dans l'horaire mis en vigueur à partir du 1^{er} mai :

« Le train pour Paris via Petange part de Luxembourg à midi 35, alors qu'un train de Troisvierges arrive en gare de Luxembourg à midi 39 et un train de Trèves à midi 43. Les voyageurs de la ligne du Nord qui désirent prendre la correspondance pour Paris, doivent être rendus à Luxembourg par le train qui arrive à 9 h. 6, ceux de la ligne de Trèves par celui de 9 h. 36 du matin.

» Deux de nos lignes principales sont privées ainsi d'une correspondance directe avec le train de France. La Chambre de commerce se fait donc l'interprète d'un vœu à peu près général en sollicitant l'intervention du Gouvernement auprès des chemins de fer intéressés à l'effet d'obtenir un remaniement de l'horaire de ces trains.

» L'écart insignifiant entre le départ du train de Paris et l'arrivée des trains de Troisvierges et de Trèves, qui est de quatre minutes pour le premier et de huit minutes pour le dernier, lui a permis de croire que l'établissement d'une correspondance entre les trois trains ne rencontrera pas de sérieuses difficultés. »

Réduction du taux légal de l'intérêt.

Le Gouvernement ayant demandé l'avis de la Chambre de commerce sur la proposition suivante : « L'intérêt légal sera en matière civile de 4 pCt. et en matière de commerce de 5 pCt. », une commission composée de MM. Duchscher, Lambert et de Marie, fut chargée de l'examen de cette question. Le rapport présenté par cette commission, qui a été approuvé à l'unanimité dans la séance du 17 novembre pour être transmis au Gouvernement comme avis de la Chambre de commerce, s'exprime ainsi :

Le projet de loi que le Gouvernement soumet à notre appréciation avait été rejeté par la Chambre des députés l'année passée, alors qu'il était présenté sous une forme plus générale qui prévoyait également certaines restrictions pour le taux conventionnel.

Aujourd'hui, on écarte la réduction du taux conventionnel et on ne demande plus que celle du taux légal, fixant le maximum du taux de l'intérêt légal à 4 pCt. en matière civile et à 5 pCt. en matière commerciale. Le principal argument qu'on fait valoir en faveur de l'abaissement du taux c'est le fait que dans tous les pays qui nous entourent cette réduction est déjà réalisée ; en France, la loi du 10 avril 1900 fixe le maximum de l'intérêt légal à 4 pCt. en matière civile et à 5 pCt. en matière commerciale ; en Belgique, depuis la loi du 20 décembre 1890, le taux légal est fixé à 4 $\frac{1}{2}$ pCt. respectivement à 5 $\frac{1}{2}$ pCt. ; tout récemment, lors de l'entrée en vigueur du nouveau code civil en Allemagne, le taux légal a été fixé pour ce pays à 4 pCt. en matière civile et à 5 pCt. en matière commerciale.

A première vue on serait tenté de ne pas examiner le principe de cette question et de la résoudre dans le sens des lois en vigueur chez nos voisins. Il n'est pas sans intérêt cependant d'exposer les raisons qui militent pour et contre ce projet.

Il faut relever d'abord que le Grand-Duché de Luxembourg est, sous le rapport de la fixation du taux de l'intérêt, dans une situation exceptionnelle. Chez nos voisins, le taux de l'intérêt est réglé par les grandes banques d'émission : en France par la Banque de France, en Belgique par la Banque Nationale et en Allemagne par la Banque de l'Empire. On pourrait objecter que le taux de l'intérêt est réglé en premier lieu par les conditions économiques d'un pays ; la commission n'en disconvient pas, mais elle ajoute que ces conditions économiques trouvent leur expression dans le taux tel que les diverses banques le fixent, selon la situation du marché.

Chez nous, où il n'existe pas de banque régularisatrice, les prêts d'argent sont réglés par les notaires et par les banquiers ; or il est notoire que le minimum du taux appliqué est de 5 pCt. tant en matière civile qu'en matière commerciale.

En entrant dans les diverses considérations qui ont engagé les législateurs des pays avoisinants à abaisser le taux de l'intérêt légal, la commission croit bien faire de suivre les débats de la commission du « Reichstag », appelée en 1898 à donner son avis sur la matière. Naturellement ces avis étaient partagés : les uns soutenaient que depuis longtemps le taux de l'intérêt pour les placements sûrs était en diminution constante, que le développement croissant des affaires devait donner lieu tôt ou tard à l'application d'un intérêt très minime, grâce à l'abondance des capitaux qui afflueraient par suite des bénéfices réalisés, que, finalement l'Allemagne avait achevé la construction de son réseau de chemins de fer et que l'absorption des capitaux nécessaires à cette vaste entreprise deviendrait nulle et n'inquiéterait plus le marché.

Les adversaires de la réduction du taux légal soutenaient avec beaucoup plus de raison que le créancier poursuivant est, dans le cas spécial qui nous occupe, beaucoup plus intéressant que le débiteur souvent négligent, qu'il serait logique de donner au créancier le taux d'intérêt auquel il aurait eu droit si le débiteur ne lui avait pas retenu ses capitaux, que, finalement, le créancier poursuivant est très souvent dans le cas de devoir payer à son notaire ou aux banquiers un intérêt supérieur à celui qu'il ne pourrait plus obtenir de son débiteur par suite de la réduction du taux légal.

Ici nous touchons la situation particulière du Grand-Duché relevée ci-dessus : qu'à défaut d'une grande banque d'émission, l'intérêt n'est pas suffisamment réglé chez nous et que le minimum du taux de l'intérêt est appliqué à raison de 5 pCt. Si l'on ne consultait que la logique, on se placerait du côté des adversaires de la réduction. En effet, les considérations de ses défenseurs tombent presque toutes à néant.

Quand, en 1898, la commission du Reichstag affirmait que le taux de l'intérêt pour des placements sûrs et solides ne dépasserait plus 4 pCt., elle était sous l'impression des six dernières années pendant lesquelles la Reichsbank avait abaissé le taux de l'escompte dans des proportions inconnues jusque là. Pour cette époque, l'argumentation était juste et fondée, mais où la commission faisait erreur, c'est quand elle préjugait l'avenir et qu'elle prévoyait la durée constante d'un taux d'intérêt peu élevé.

Deux ans plus tard les événements ont prouvé à cette commission combien son argumentation était frivole ; en effet, pendant l'année 1900, la Reichsbank s'est vu forcée d'élever le taux de l'escompte à 7 pCt. pour les effets bancables, à 8 pCt. même pour les prêts garantis par des titres de premier ordre.

Encore faut-il opposer aux défenseurs du projet que c'est justement le développement

des conditions économiques qui provoque un renchérissement de l'argent. L'Europe est en ce moment le théâtre d'une lutte terrible entre les principaux pays qui ont à cœur d'accroître leur importance industrielle et d'étendre leurs relations commerciales surtout dans les pays d'outre-mer : il va sans dire que cette lutte exige un surcroît de capitaux qui devra nécessairement entraîner une augmentation du taux de l'intérêt.

La Chambre de commerce a déjà fait valoir, avant la réunion de la commission du Reichstag, les arguments des adversaires du projet en question. C'était en 1892, quand le Gouvernement avait une première fois demandé son avis sur cette matière.

En résumé, la commission ne croit pas qu'il soit indiqué, dans les conditions actuelles ou futures du loyer de l'argent, d'apporter une réduction à notre taux légal ; au contraire, pour les motifs exposés ci-dessus, elle pense qu'il serait plutôt logique de le maintenir.

Si elle se rallie néanmoins au projet du Gouvernement, c'est par la considération toute spéciale qu'il sied mal à un petit pays enclavé dans les frontières de voisins puissants d'avoir l'air de rester en retard et de ne pas s'associer à un mouvement considéré comme un progrès.

* * *

A l'occasion de cette modification de la loi sur le taux de l'intérêt légal, la commission a cru devoir exprimer le désir de voir régler en faveur de notre petit commerce et de nos artisans la perception d'un intérêt, sans passer au préalable par une convention particulière.

Il est établi aujourd'hui d'une façon incontestable que le petit commerçant et l'artisan rencontrent les plus grandes difficultés par suite des lenteurs apportées dans le règlement des notes de fournitures. C'est ainsi que des crédits de neuf mois, voire même de plusieurs années doivent être accordés, sans qu'il soit possible au fournisseur de se dédommager de la perte subie par la perception d'un intérêt en dehors de l'intérêt conventionnel.

Or, l'intérêt conventionnel n'est pas réalisable dans la pratique de ces petites affaires et le petit commerçant aurait trop à craindre de la concurrence s'il se mettait à appliquer des conditions apparemment onéreuses, sans être couvert dans son procédé par une mesure générale.

En Allemagne il est tenu compte de cette situation : la loi y autorise la perception de l'intérêt « vom Tage der falligen Forderung an ». Puisque, pour les fournitures de nos petits commerçants et de nos artisans il n'est pas fixé d'échéance, on pourrait généraliser cette disposition en stipulant que ces espèces de fournitures sont échues et payables au plus tard six mois après la livraison.

Cette disposition de la loi allemande serait également d'un grand avantage pour notre commerce en général, car dans le commerce de gros et dans l'industrie l'application de l'intérêt devient souvent impossible par suite des difficultés de l'établissement des preuves au sujet de la convention.

Une facture p. ex. portant que l'intérêt est dû à partir du délai stipulé, forme-t-elle une convention ? Les avis sont partagés.

Il y aurait donc lieu d'écarter d'une façon définitive toute équivoque à cet égard et de s'en tenir au texte allemand en stipulant que « l'intérêt est dû de plein droit à partir de l'échéance ».

Brevets d'invention et marques de fabrique.

A la date du 30 décembre, la Chambre de commerce a soumis au Gouvernement les

considérations suivantes, touchant la « Convention de l'Union de Paris pour la protection de la propriété internationale » :

Dans le but essentiel d'atteindre les contrefaçons et d'assurer une ample protection à tout ce qui concerne les brevets d'invention, les marques de fabrique, les dessins et modèles industriels, 21 Etats se sont groupés en une union internationale et ont signé une convention par laquelle chaque Etat intéressé accorde aux nationaux étrangers, dont le Gouvernement fait partie du groupe, les mêmes droits et la même protection qu'il accorde à ses propres nationaux.

Cette convention fut conclue en 1883 entre la France et ses colonies, la Grande-Bretagne, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas, l'Espagne, le Brésil, la Suisse, le Portugal, la Serbie et la Tunisie. En 1885 vinrent s'ajouter la Suède et la Norvège, en 1887, les États-Unis, en 1888, les Indes néerlandaises ; puis, de 1890 à 1899, la République dominicaine, Curaçao, la Nouvelle Zélande, Queensland, le Danemark, le Japon, le Mexique. L'Allemagne n'y a adhéré que le 1^{er} mai 1903.

La convention porte le nom de « Convention d'Union de Paris pour la protection de la propriété internationale ».

Au début elle se heurtait à une forte opposition de la part des chambres de commerce françaises qui prétendaient avec raison que la France donnait plus aux étrangers qu'à ses propres nationaux. Par exemple : aucun brevet n'est accordé en France si l'invention qui en fait l'objet n'est pas exploitée en France même. Sous l'empire de la situation actuelle, un Luxembourgeois, même s'il possède un brevet français, ne peut introduire en France un seul spécimen de son invention sous peine de déchéance du brevet français. Ces graves inconvénients ont complètement disparu pour les nationaux des États signataires de l'Union de Paris.

Jusqu'à présent le Grand-Duché n'a pas encore de loi réglant la protection des dessins et modèles industriels, et comme notre pays n'offre sous ce rapport aucune réciprocité, un Luxembourgeois ne peut en son nom personnel déposer en Allemagne un « Gebrauchsmuster ». Si, cependant, le Grand-Duché faisait partie de l'Union de Paris, cette difficulté tomberait d'elle-même pour nos intéressés et sans que, faute de loi afférente, la réciprocité fût accordée aux étrangers.

Pour les marques de fabrique ou de commerce, le Luxembourg n'a de convention qu'avec cinq Etats : la France, l'Allemagne, la Belgique, l'Italie et l'Angleterre ; par notre adhésion à l'Union de Paris seize autres Etats s'ouvriraient à nous.

Par l'effet de cette adhésion, le Luxembourgeois qui aurait déposé dans un seul Etat de l'Union un brevet, un modèle ou une marque de fabrique, jouirait, pour effectuer son droit de dépôt dans les autres Etats, d'un droit de priorité dans tous les États signataires, qui est de douze mois pour les brevets et de quatre mois pour les marques et les modèles.

Il est incontestable que ce droit de priorité donne à l'inventeur le précieux avantage d'expérimenter son invention avant de risquer de fortes sommes pour l'obtention d'un brevet dans les autres Etats. Si, par exemple, un Luxembourgeois prend un brevet en Belgique, où le tarif est le plus réduit, il obtient la priorité dans les vingt autres Etats, tout en ayant le temps d'aviser à ses dispositions futures.

Aujourd'hui il en est tout autrement. Ainsi un brevet luxembourgeois tombe, même

comme brevet luxembourgeois, s'il n'est pas demandé dans l'espace de trois mois en Allemagne ou si l'Allemagne le refuse pour une cause quelconque.

Actuellement tout étranger doit exploiter l'objet de son brevet endéans de la première année en Belgique et de la deuxième année en France. L'Union de Paris, par contre, accorde trois années, et encore, en cas de non-exploitation, l'inventeur a le droit de justifier les causes de son inaction, et son brevet lui reste conservé si ces causes sont trouvées justifiées.

Une marque de fabrique luxembourgeoise ne pourrait être refusée dans l'Union de Paris sous prétexte qu'elle ne répond pas à la législation intérieure de tel ou tel État qui doit la protéger. Le nom commercial est protégé de fait dans toute l'Union sans obligation de dépôt. Tout produit portant illicitement une marque de fabrique ou un nom commercial pourra être saisi à l'importation dans toute l'Union. La protection réciproque contre la concurrence déloyale est accordée dans tous les États de l'Union.

Enfin, l'Union accorde une protection temporaire et provisoire aux inventions non encore protégées et figurant à une exposition non officielle ou officiellement reconnue. Par l'effet de cette protection provisoire l'inventeur pourra s'assurer, avant de s'engager dans des frais considérables, si le public témoigne réellement de l'intérêt à son invention.

Réadmission en franchise des gants de peau cousus en Belgique.

Par décision de M. le Ministre des Finances de Prusse, en date du 7 septembre 1903, la réadmission en franchise de gants de peau (der passive Veredlungsverkehr mit Lederhandschuhen), expédiés à l'étranger pour y être cousus, cessera définitivement à la fin de l'année 1909.

Cependant, pour faciliter la transition au nouvel état de choses dans la mesure du possible et surtout pour permettre la formation d'un nombre suffisant d'ouvriers indigènes aptes à la couture des gants, le retrait des autorisations existantes ne s'effectuera que progressivement. L'état actuel ne sera pas modifié avant la fin de l'année 1904; pendant les années 1905 et 1906, la réadmission sera réduite de 10 pCt. de son importance actuelle; pendant chacune des années 1907, 1908, 1909 et 1910, de 20 pCt., de sorte qu'elle cessera d'exister à la fin de l'année 1909. Pour l'évaluation de ces réductions successives, il pourra être pris pour base le maximum atteint pendant une des années de 1900 à 1904. De nouvelles autorisations ne seront plus accordées.

A ce sujet, la Chambre de commerce a soumis au Gouvernement les considérations suivantes :

A diverses reprises nos fabricants de gants ont présenté à l'administration des douanes des réclamations où ils ont fait ressortir l'impossibilité de faire coudre et piquer, dans le pays-même ou à l'intérieur du Zollverein, les quantités considérables de gants qui sont fabriquées à Luxembourg. Les circonstances qui ont dicté ces réclamations n'ont pas encore changé depuis.

Un fait qui suffirait à démontrer les difficultés que rencontrent nos fabricants pour la couture des gants est celui-ci : Après avoir fondé au prix de grands sacrifices quelques ateliers dans le pays, les fabricants allemands sont venus accaparer une grande partie de la main-d'œuvre si péniblement formée ici. En ce moment, nos quatre fabricants en sont venus à se disputer les ouvrières dans une même localité.

Il est donc permis de poser cette question : Si l'Allemagne juge la main-d'œuvre suffisante, comment s'expliquer que les fabricants allemands viennent se rabattre sur le Grand-Duché ?

Depuis le temps que notre ganterie a pris son développement actuel, le besoin s'imposait, en dépit des frais de douane, de faire appel à la main-d'œuvre belge. Les ressources du Grand-Duché ne suffisent pas aux besoins de cette industrie et, malgré tous les efforts des fabricants, elle ne pourra atteindre le niveau voulu.

L'expérience a prouvé que, dans un pays comme le Grand-Duché, où les salaires des ouvriers sont élevés, l'introduction d'une industrie appropriée à la main-d'œuvre féminine se heurte à de nombreuses difficultés. En général, nos jeunes filles préfèrent se mettre en condition que de s'adonner à un travail sédentaire comme l'est la couture des gants.

Dans la partie ardennaise du pays, moins favorisée par la nature, les essais successifs qui ont été faits pour acclimater cette industrie de maison n'ont donné qu'un médiocre résultat ; dans le bassin minier et dans les contrées vinicoles de la Moselle elles ont échoué complètement. L'aisance qui règne dans ces deux régions ne permet pas d'entrevoir le moindre succès pour l'avenir.

Pour satisfaire au désir exprimé à diverses reprises par l'administration des douanes de faire coudre les gants à l'intérieur du pays, on a cherché à forcer en quelque sorte l'introduction de cette industrie en montant à grands frais des ateliers de couture. Les résultats ont été nuls. Après avoir dépensé des sommes considérables pour l'achat de machines, appointements des directrices, loyers et frais d'établissement, les fabricants en ont été réduits à voir fermer ces ateliers l'un après l'autre.

Comme seul résultat ils ont renseigné des travaux mal faits qui ont provoqué des réclamations de la part de la clientèle pendant des mois encore après que les ateliers avaient déjà fermé leurs portes.

L'administration semble n'avoir pas examiné la question de savoir si la possibilité existe d'étendre la couture des gants dans le pays. Pourtant cette mesure est d'une gravité extrême : elle pourrait acculer nos fabricants à réduire leur production aux deux tiers ou au quart, car il sera impossible à l'industrie gantière de supporter des frais de douane de 2 marks sur sa propre marchandise. L'administration se rend-elle bien compte que cette mesure entraînerait le renvoi de centaines d'ouvriers : chamoiseurs, teinturiers, apprêteurs, journaliers, dresseuses, brodeuses et autres ?

Si la décision de M. le Ministre des Finances de Prusse devait être appliquée au Grand-Duché, nos fabricants se verraient forcés soit de réduire sensiblement leur production, soit de faire fabriquer complètement en Belgique, de la peau brute jusqu'au gant fini, la partie destinée à être consue dans ce pays. Le prix entier de la main-d'œuvre passerait en Belgique et le Zollverein y perdrait des sommes considérables.

D'ailleurs, notre fabricant porte plutôt le cachet du gant français ou belge, et c'est précisément cette qualité qui le fait demander par la clientèle anglaise. Sans la couture belge, toute la clientèle anglaise serait perdue entraînant celle des colonies anglaises.

L'industrie gantière demande des expéditions promptes à l'atelier de couture et des retours non moins prompts. Ces envois se font donc en grande vitesse. Il n'est guère de fabricant qui soit aussi sensible aux influences de la température que le gant de peau : les grandes chaleurs, l'humidité, l'entassement prolongé de marchandises fraîches le détériorent

rapidement, de sorte que ces envois ne sauraient être longtemps en cours d'expédition et qu'il faut toujours choisir la route la plus directe et la plus rapide.

Une particularité du marché gantier impose encore ces procédés prompts : la clientèle anglaise ne remet ses ordres que quand elle y est forcée par des besoins urgents. Les délais de livraison sont alors assez restreints et la distance qui sépare la fabrique de l'atelier de couture n'est pas à négliger. On ne peut donc pas songer à faire coudre nos gants en Silésie p. ex., la distance étant trop considérable.

Nul ne ressent plus les désavantages du système actuellement pratiqué que nos fabricants de gants eux-mêmes, une partie de leurs ouvriers échappant à leur contrôle personnel. Voilà une raison qui les engagerait déjà à faire exécuter la couture dans le pays-même si la chose était possible.

Vers 1890, la ganterie se trouvait dans une situation analogue : les frais de douane absorbaient la totalité des bénéfices réalisés. Des demandes pour l'obtention de la réadmission en franchise des gants consus en Belgique restèrent sans effet, quoique des concurrents allemands eussent bénéficié alors de ce traitement de faveur. Nos fabricants réclamaient seulement l'égalité de traitement pour producteurs allemands et luxembourgeois. Les motifs de ce traitement inégal n'ont pas encore été expliqués.

On avait fait alors l'acquisition d'un nombre important de machines pour la couture et la piqûre. Elles forment aujourd'hui un capital improductif, les ouvriers faisant défaut.

En Belgique, la situation est différente. La couture des gants y forme, depuis près d'un siècle, une branche de l'activité nationale. De plus, l'émigration des jeunes filles ne présente pas les mêmes proportions que dans le Grand-Duché. Ce qui facilite encore la tâche du fabricant, c'est la circonstance qu'il existe en Belgique un grand nombre d'entrepreneurs de couture qui exercent cette profession. Ceux-ci prennent livraison de milliers de gants non cousus qu'ils distribuent parmi la population des campagnes ; ils veillent à ce que le travail soit exécuté avec soin et à ce que les délais de livraison soient rigoureusement observés. La collaboration de ces entrepreneurs est très précieuse, le patron ne pouvant surveiller que difficilement tous les services que comporte la fabrication.

Il faut faire remarquer ensuite que toutes les peaux mises en œuvre par nos ganteries proviennent des pays du Zollverein. Les peaux sont chamoisées, teintées et apprêtées ici pour être livrées à la coupe et à la broderie qui se font également dans nos fabriques.

Une partie de nos gants est cousue dans le pays-même ; le reste, qui ne peut être cousu dans le pays, est envoyé en Belgique. La ganterie travaille donc des peaux indigènes et une faible part seulement des salaires dépensés prend le chemin de l'étranger.

En retirant les facilités douanières existantes, on rendrait la fabrication presque impossible. La répercussion qu'une restriction de la fabrication aurait sur notre population ouvrière a déjà été mentionnée plus haut.

En résumé, la main-d'œuvre féminine du pays n'offre pas de ressources suffisantes pour la couture et la piqûre de notre production gantière. Quand même elle offrirait une marge plus considérable, un terme de cinq ans ne suffirait pas pour former les ouvrières à ce travail. A cet effet il faudrait quinze ou vingt ans, les femmes pouvant être employées également à raffler, à assortir, à broder, à dresser et à noircir les coutures sans parler d'une série d'autres travaux.

Une seule fabrique de Luxembourg occupe à ces divers travaux 500 ouvrières et le seul recrutement de cette partie de la main-d'œuvre féminine a présenté les plus grandes difficultés

Exposition du travail à Luxembourg en 1904.

La Chambre de commerce a accueilli avec une satisfaction des plus vives le projet du Gouvernement d'organiser, dans le courant de l'année 1904, une exposition du travail à Luxembourg.

Si le métier et la petite industrie se transforment et se modernisent, les progrès réalisés sont bien modestes en comparaison de l'évolution rapide que poursuit la grande industrie. Pour empêcher les artisans et les petits industriels d'être distancés trop vite et évincés finalement, il faut les associer au progrès en plaçant sous leurs yeux un résumé de l'état actuel de la production, de ses procédés et de son outillage. Les initiés aux perfectionnements qu'offrent, d'époque en époque, leurs puissants auxiliaires, les moteurs, les machines-outils et les outils, forme une tâche qui correspond aux aspirations de notre temps.

La Chambre n'a pas cru devoir entrer dans des détails relatifs à l'organisation de l'exposition projetée ; elle estime que cette mission doit être confiée plutôt à un comité organisateur spécial. Elle s'est bornée à formuler quelques vœux d'ordre général qui se sont dégagés de notre dernière exposition ainsi que d'une série d'expositions similaires.

Dans ces sortes d'entreprises, la grande industrie figure invariablement au premier plan. Disposant de ressources considérables et sûre d'avance que les frais d'installation, les étalages et agencements coûteux, la surveillance et les soins continuels seront largement couverts par un accroissement de ses ventes, la grande industrie montre un empressement significatif à participer aux expositions.

Autre est la situation du métier et de la petite industrie. Leurs expositions modestes, parfois chétives, ne font souvent que rehausser l'éclat des expositions de la grande industrie par l'effet du contraste. Un danger qu'elles cachent presque toujours, c'est de passer inaperçues quelle que soit la valeur intrinsèque des objets exposés : ce qui leur manque, c'est le relief, le décor. Les succès de ces petits exposants sont souvent aléatoires.

Il est pourtant tels artisans qui auraient à exposer des objets dignes de fixer l'attention, offrant un cachet artistique ou un perfectionnement réel. S'ils restent à l'écart, c'est par crainte de s'éclipser parmi les grandes firmes. Ces exposants mériteraient des encouragements tout particuliers et la Chambre estime que le Gouvernement devrait s'attacher à les faire sortir de leur réserve et à leur faciliter autant que possible l'accès de l'exposition.

Elle pense ensuite qu'il y aurait lieu d'accorder un traitement de faveur aux exposants luxembourgeois, pour attirer l'industrie nationale. L'idée avait été mise en avant que la gratuité devrait être accordée aux exposants indigènes, mais cette proposition a été écartée comme pouvant compromettre une entreprise, au succès de laquelle la Chambre attache beaucoup de prix.

* * *

La Chambre de commerce s'est demandée encore s'il ne faut pas faire un pas de plus. Montrer à ces petits producteurs le fonctionnement des moteurs et des machines-outils est, certes, extrêmement instructif, mais, pour terminer l'œuvre ainsi commencée, on devrait songer à les mettre dans la possibilité de faire l'acquisition de ces machines.

Nos cultivateurs s'associent pour l'achat de leurs machines. Pourquoi ne pas suivre le bel exemple donné par l'agriculture ? Nos artisans et nos petits industriels devraient se grouper également, se syndiquer ou former des corporations pour l'acquisition de moteurs et de machines-outils qui ne sont pas accessibles aux petites bourses.

Une telle organisation impliquerait évidemment la création d'un établissement de crédit qui consentirait les avances nécessaires, lequel, au sentiment de la Chambre de commerce, serait à greffer sur la Caisse d'Epargne qui ne trouve pas l'emploi de ses fonds dans le pays même.

Assurance obligatoire des ouvriers contre les accidents.

Consultée par le Gouvernement sur la question de l'extension à donner à la loi du 5 avril 1902, concernant l'assurance obligatoire des ouvriers contre les accidents, la Chambre s'est prononcée dans ce sens :

Elle ne pense pas que le rapport entre les accidents qui arrivent dans les exploitations soumises à l'assurance obligatoire et celles qui en sont exclues justifie les distinctions établies par la loi. En thèse générale, on peut affirmer que le coefficient des accidents du travail, quoique variable suivant les industries, ne présente pas des variations assez grandes pour justifier ces distinctions radicales. Les accidents qui surviennent dans la grande industrie attirent davantage l'attention et sollicitent vivement la statistique, tandis que la plupart des accidents qui arrivent dans la petite industrie, l'agriculture ou le métier, échappent à la statistique et passent souvent inaperçus.

Cette argumentation peut être étendue à l'art. 2 de notre loi. On admet généralement un risque professionnel supérieur pour les exploitations qui font usage d'une force motrice autre que celle de l'homme ou des animaux. Cette distinction est très spécieuse. Le nombre des accidents du travail serait-il réellement moindre dans les exploitations qui emploient la force animale ? La Chambre estime que le soin des chaudières ne doit pas présenter un risque sensiblement plus élevé que celui des chevaux.

Une série de fabriques, considérées sous le seul rapport de leur fabrication spéciale, semblent n'offrir qu'un risque propre au travail assez restreint. On oublie que ces fabriques comportent des services accessoires, des ateliers de réparations et autres, offrant un risque plus élevé, mais qui sont entraînés par l'exploitation principale dans leur situation vis-à-vis de l'assurance.

Quant à nos exploitations agricoles modernes, elles doivent être considérées comme des industries régulièrement constituées par suite de l'emploi croissant des machines. Le contingent des accidents du travail fourni par elles augmente à mesure que l'agriculture s'industrialise. Il suffira de citer les nombreux accidents causés par les machines à battre.

Reste le métier qui semble offrir une marge plus restreinte au travail. S'il est vrai que beaucoup de métiers ne sont guère dangereux, il s'en trouve également où les accidents du travail sont assez fréquents.

En conséquence, la Chambre de commerce estime qu'il y a lieu de lever les restrictions stipulées par les art. 1 et 2 de la loi de 1902 en établissant, en dehors de l'obligation pour les industries y dénommées, la faculté pour tous les employeurs de faire entrer leurs ouvriers dans l'assurance obligatoire contre les accidents, qu'ils appartiennent à l'industrie, à l'agriculture ou au métier.

Cette extension profitera à tous les intéressés. A mesure que l'assurance étendra ses opérations, son fonctionnement offrira des facilités toujours nouvelles. L'extension proposée tournera à l'avantage de l'assureur et de l'assuré, tout en étendant le bénéfice de l'assurance à toutes les classes productives de la société.

Paiement des salaires aux ouvriers.

La Chambre de commerce a émis l'avis suivant au sujet de la proposition de loi modificative de la loi du 12 juillet 1895 sur le paiement des salaires aux ouvriers, visant la suppression des économats et l'obligation de payer les salaires tous les huit jours :

Dans son avis du 11 juin 1904 elle s'est déjà prononcée sur le rôle économique et la gestion de nos économats. Les économats sont appelés à rendre de grands services dans les contrées trop rapidement industrialisées, où les conditions de la vie n'ont pas encore trouvé une assiette définitive, en protégeant l'ouvrier contre l'exploitation par les rares commerçants qui y détiennent une manière de monopole.

On évoque volontiers les nombreux abus auxquels les économats donneraient lieu. La Chambre tient à constater cependant que des abus réels à charge des économats proprement dits ne sont pas venus à la connaissance de ses membres et n'ont pu être relevés jusqu'à présent. Il paraît aussi que les critiques qu'on formule à leur endroit visent plutôt certains établissements de vente où les tâcherons sont intéressés et qu'on a le tort d'assimiler aux vrais économats.

Elle s'explique difficilement que l'ouvrier se laisse exploiter, avec une docilité parfaite, sans invoquer la protection des lois. Si ces abus existaient vraiment, il devrait se trouver des victimes pour les dénoncer. Les temps sont passés où l'ouvrier était à la merci d'un patron peu scrupuleux : l'offre de la main-d'œuvre ne correspond plus aujourd'hui à la demande croissante.

De l'avis de la Chambre ces griefs semblent être purement imaginaires : ce sont les griefs dont l'institution des économats comme telle est susceptible en théorie, mais que la réalité des faits n'est pas encore venue confirmer chez nous.

Il est incontestable que les économats existent au détriment du commerce local : ils sont créés précisément pour fournir à l'ouvrier les marchandises au prix de revient. Supprimerait-on les économats ils se transformeraient en sociétés coopératives de consommation. Les deux institutions poursuivent le même but sous une forme différente : d'affranchir le consommateur du bénéfice prélevé par le commerçant en remplaçant celui-ci par un simple intermédiaire comptable salarié.

Nous assistons, dans le bassin minier, à une période de transition pendant laquelle l'économat ou, à son défaut, la société coopérative de consommation devra suppléer à l'organisation encore incomplète du commerce. L'équilibre économique, dans cette région trop brusquement industrialisée, ne se rétablira qu'avec le temps.

Quant au second point, l'obligation de payer les salaires tous les huit jours, il a paru intéressant de connaître le sentiment des ouvriers. Différents établissements, entre autres ceux d'Eich et de Dudelage, ont fait procéder à des enquêtes dont les résultats se résument ainsi :

Enquête des Forges d'Eich :

Des 315 ouvriers de l'usine de Dommeldange, interrogés à ce sujet, 2 se sont exprimés en faveur du paiement hebdomadaire. Tous les autres l'ont franchement combattu : les ouvriers mariés ont fait valoir le mécontentement qui en résulterait dans leur ménage, les ouvriers célibataires ont déclaré généralement avoir assez de peine déjà à passer deux journées « bleues » par mois et que, s'il y en avait quatre, ils auraient deux fois moins de chance de rester dans le bon chemin.

Des 104 ouvriers, occupés aux ateliers de construction, 2 se sont exprimés en faveur du paiement hebdomadaire. Les 44 ouvriers employés à la fonderie et aux autres services des forges se sont prononcés en faveur du maintien du mode de paiement actuel.

Sur un total de 460 ouvriers, 4 se sont donc prononcés en faveur du paiement hebdomadaire, soit à peine 1 pCt.

Enquête des Usines de Dudelage :

Aux usines de Dudelage, environ 2500 ouvriers sur 3200 ont été consultés sur le point de savoir s'ils désirent dans leur intérêt et dans celui de leur famille un paiement hebdomadaire ou bi-hebdomadaire. Ont désiré :

un paiement hebdomadaire	6	pCt. des ouvriers.	
» » bi-hebdomadaire	86.5	pCt.	»
» » mensuel	7.5	pCt.	»

On a cité encore un fait absolument caractéristique et qui prouve que le projet de loi va à l'encontre des désirs de notre population ouvrière. Dans une de nos usines le paiement mensuel était en usage. L'introduction du paiement bi-hebdomadaire, à la suite de la loi de 1895, provoqua des réclamations très violentes de la part des ménages ouvriers qui trouvaient l'ancien système excellent et préférable au paiement bi-hebdomadaire.

Ces faits paraissent concluants : nos ouvriers ne désirent point le paiement hebdomadaire.

Au point de vue social, la réforme projetée aurait des conséquences regrettables. Les jours de paye sont trop souvent suivis de jours de chômage, passés au cabaret. En doublant les jours de paye le nombre des journées perdues sera doublé, le goût de l'épargne s'en ira et le goût des dépenses trouvera de nouveaux stimulants au grand préjudice des ménages.

Beaucoup d'ouvriers du bassin minier résident loin de leur famille. Un paiement répété quatre fois par mois les obligerait à régler quatre fois leurs créanciers et à adresser autant de fois le produit net de leur salaire à leur famille. Pour réunir une somme plus importante ils préféreront attendre une deuxième paye avant d'adresser le produit de leur travail à leur famille. Qu'arrivera-t-il ? Le produit d'une paye s'effritera le long de la semaine et la famille en sera frustrée.

La Chambre n'a pas insisté sur les charges considérables que cette réforme imposerait aux industriels pour faire ressortir encore les entraves qu'elle apporterait au bon fonctionnement de l'industrie. L'augmentation des chômages et des journées de paye passées au cabaret, suite naturelle de la répétition trop fréquente des payes, nuira fatalement à la marche normale d'une exploitation. Les absences répétées s'accordent mal avec un travail régulier, soutenu. Enfin, l'ouvrier payé à la semaine a des facilités plus grandes de changer d'usine, et le nombre des accidents résultant de l'ignorance de l'agencement de l'usine en sera augmenté.

Pourquoi vouloir imposer alors à l'industriel de nouvelles charges pour introduire une réforme dont l'ouvrier ne veut pas, qui sera funeste au point de vue social et entravera le fonctionnement régulier de l'industrie ?

Rapatriement des ouvriers étrangers.

A l'endroit de la question du rapatriement des ouvriers étrangers, que le Gouvernement lui avait soumise, la Chambre s'est prononcée ainsi :

Dans son avis du 9 juin 1901, elle a appuyé sur l'utilité d'une mesure consistant à créer un fonds de rapatriement au moyen de retenues à opérer sur les salaires des ouvriers étrangers embauchés par des patrons luxembourgeois. Cet avis contient les considérations suivantes :

« Un contrat passé de gré à gré entre le patron et l'ouvrier établirait le montant de ces retenues et réglerait tous les détails de la perception. Les sommes ainsi perçues resteraient consignées entre les mains du patron, à moins que le Gouvernement ne préfère créer une caisse spéciale gérée par ses agents ou sous sa surveillance.

» Ce procédé a déjà trouvé son application dans le pays. On a cité entre autres l'exemple d'un de nos plus grands établissements métallurgiques qui avait embauché, il y a quelques années, des ouvriers autrichiens dans des conditions analogues.

» Cependant, l'exécution de cette mesure se heurte à une grosse difficulté dans la pratique. Ces retenues devant être minimales, il se passera un certain temps avant que la somme nécessaire au rapatriement puisse être atteinte. Si maintenant les circonstances imposent un rapatriement anticipé, par suite de renvoi ou de tout autre cas fortuit, après quelques semaines ou un mois p. ex., la mesure devient inefficace. »

Voilà une solution qui paraît devoir s'imposer par sa simplicité. Elle résout naturellement, logiquement, la question du concours à prêter par l'ouvrier à la constitution de ce fonds. Seulement la légalité d'une telle mesure paraît douteuse. Il s'agit plutôt d'un sacrifice spontané, d'un règlement à l'amiable. Or, ces règlements deviennent très difficiles quand ils intéressent une série d'exploitations et un grand nombre d'ouvriers.

Le rapatriement gratuit est né d'une conception abusive de la solidarité sociale que l'on remarque chez beaucoup d'ouvriers étrangers. Il est de notoriété que ceux-ci expédient régulièrement leurs salaires dans leur pays d'origine et que ces envois représentent des sommes considérables. Quand ils sont sans travail, ils demandent leur rapatriement à tous ceux qui ont des moyens, à la société en général : il y a donc là une forme déguisée de la mendicité. Souvent, ces ouvriers sont moins intéressants qu'on veut bien les présenter. Est-il besoin de rappeler à ce propos des faits qui se sont produits au printemps de l'année 1901, où des ouvriers se faisaient passer pour être complètement dénués de ressources afin d'obtenir leur rapatriement gratuit.

Du moment que l'ouvrier se dérobe et que la législation existante n'offre pas de moyens de coercition à son égard, il faut chercher d'un autre côté la solution du problème qu'une nouvelle crise industrielle pourra poser brusquement devant le pays. Trois facteurs sont intéressés à ce que ce rapatriement se fasse sans difficultés : l'Etat, par des considérations d'ordre public, la commune, par des raisons financières, et les industriels, par des raisons morales. Peut-être pourrait-on alimenter ce fonds de rapatriement par des allocations de la part de ces trois facteurs.

La Chambre estime enfin que les ouvriers étrangers trouvent trop de facilités à se fixer dans le pays. Est-ce que cette liberté ne pourrait pas être limitée par des mesures administratives qui ne permettraient le séjour qu'à des ouvriers de bonne constitution, de moralité non équivoque et justifiant d'un emploi, à l'exclusion de tous les sujets infirmes, tarés et sans aveu ? Ainsi la question perdrait beaucoup de son importance.

Elle a accompagné cet avis d'un rapport que la Société des Hauts-fourneaux et Forges de Dudelange lui avait présenté sur cette question.

Mesures de salubrité et de sécurité à observer dans les entreprises industrielles et commerciales.

Relativement au projet de règlement général prescrivant les mesures de salubrité et de sécurité à observer dans les entreprises industrielles et commerciales, la Chambre de commerce a émis l'avis suivant :

Elle se plaît à constater que ce projet consacre, dans ses grandes lignes, la plupart des dispositions des règlements de fabrique que beaucoup de nos industriels ont déjà introduits dans leurs établissements. Seulement, l'initiative privée se heurtait aux traditions reçues parmi les ouvriers, à l'incurie et, souvent aussi, au mauvais vouloir. Ces règlements destinés à protéger l'ouvrier contre l'ambiance et contre lui-même, étaient considérés, la plupart du temps, comme des gênes arbitraires, des atteintes à la liberté ou comme des abus de pouvoir du patron. Beaucoup de règlements de fabrique prescrivant des mesures de sécurité et d'hygiène sont restés lettre morte par suite de la résistance passive de l'ouvrier ou ont donné lieu à des conflits sans cesse renaissants.

Il est donc dans l'intérêt général qu'aux divers règlements de fabrique vienne se substituer un règlement ayant force de loi, avec les sanctions nécessaires.

La Chambre estime cependant que certaines dispositions de ce règlement laissent trop de marge à l'arbitraire. Ainsi l'art. 3, dernier alinéa, sera d'une application difficile aux moulins à écorce ; de même l'art. 14, premier alinéa, pourra donner lieu à des appréciations onéreuses pour la tannerie, les fosses, cuves et bassins devant rester ouverts pendant le travail.

Comme l'interprétation du règlement pourra donner lieu, dans certains cas, à des divergences de vues entre l'industriel et l'inspecteur de fabrique, la Chambre exprime le vœu que le Gouvernement complète ledit règlement par l'institution d'une commission d'arbitres, chargée de régler à l'amiable les différends qui pourraient surgir entre industriel et inspecteur de fabrique. Cette commission formerait une sorte d'instance supérieure à laquelle l'industriel pourrait adresser un recours contre les décisions de l'inspecteur de fabrique.

Réorganisation de la Chambre de commerce.

À la demande du Gouvernement, la Chambre de commerce a examiné le principe de sa réorganisation sur la base élective.

À l'endroit du principe même de l'éligibilité de ses membres, la Chambre émet un avis favorable, tout en faisant des réserves quant à l'application qu'il doit trouver. Elle n'admet pas que ce principe consacre le suffrage universel de tous les commerçants en conférant la qualité d'électeur pour la Chambre de commerce à tous ceux qui sont commerçants aux termes de l'art. 1^{er} du Code de commerce.

Le suffrage universel, appliqué aux Chambres de commerce, ferait naître des ambitions qui ne seraient pas toutes justifiées. Aussi le suffrage universel a-t-il subi partout des restrictions. A travers les vicissitudes de la législation afférente on remarque une tendance à limiter l'électorat aux commerçants notables. Ce mode de votation, de l'aveu presque unanime, a donné d'excellents résultats : il a envoyé aux Chambres de commerce des hommes d'une honorabilité parfaite, d'une compétence reconnue et d'un dévouement incontestable aux intérêts de leur circonscription.

Parmi les systèmes électifs qui sont actuellement en vigueur dans les trois pays qui nous entourent, la Chambre de commerce accorde la préférence à celui qui fonctionne en Allemagne. Le système français ne saurait être imité dans le Grand-Duché ; il est trop compliqué et demande le concours d'organes dont quelques-uns n'existent pas chez nous. La Belgique ne possède pas de Chambres de commerce proprement dites.

En Allemagne, l'impôt industriel ou commercial sert de base, avec le registre de commerce, pour la reconnaissance des droits d'élection.

De l'avis unanime de la Chambre de commerce, l'introduction des registres de commerce (Handels- oder Firmenregister) doit former le point de départ de sa réorganisation sur la base élective, en réservant la qualité d'électeur aux commerçants luxembourgeois inscrits. Les vues de la Chambre de commerce, touchant la question des registres de commerce, sont exposées dans son rapport du 6 octobre 1892.

Heure de l'Europe centrale.

A plusieurs reprises la Chambre de commerce s'est prononcée en faveur de l'introduction de l'heure allemande. En 1899, elle avait fait valoir surtout, auprès du Gouvernement, les considérations suivantes :

« Il est vrai que l'heure de l'Europe centrale présente un écart assez considérable sur l'heure locale, mais ce désavantage serait largement compensé par une série de facilités que le commerce et l'industrie tireraient d'une unification de l'heure, obtenue par ce procédé aussi simple que rationnel.

» Son adoption ferait disparaître la coexistence, dans l'intérieur du pays, de deux heures, source continuelle de contretemps souvent très désagréables. Comme d'ailleurs les deux tiers de notre frontière sont formés par l'Empire allemand et que c'est précisément sur cette partie de notre territoire que le mouvement commercial est le plus intense, le public luxembourgeois ferait, certes, bon marché de l'avantage purement théorique et platonique qui résulterait pour lui de l'adoption officielle de l'heure locale pour les avantages sérieux que vaudrait au commerce du pays l'adoption de l'heure de l'Europe centrale, tant au point de vue du commerce dans l'intérieur qu'à celui du commerce que le Grand-Duché fait avec les pays du Zollverein.»

Cette idée a encore fait du chemin depuis. Une autre solution que celle présentée par la Chambre de commerce n'est plus guère envisagée dans le pays. Le vœu général appelle l'adoption de l'heure de l'Europe centrale qui ferait disparaître l'état de chose actuel, dont les inconvénients sont ressentis notamment par les industriels et commerçants obligés à de fréquents déplacements.

La Chambre de commerce a donc décidé, dans sa séance du 27 août, de recommander la solution de cette question à la sollicitude toute particulière du Gouvernement.

Minières.

La statistique de production pour l'exercice 1903 a donné les résultats ci-après :

	Année 1902.	Année 1903.
Nombre des sièges d'exploitation . . .	76	80
Production totale T.	5,130,069	6,010,011 ⁶⁷⁰
Valeur de la production fr.	14,527,891	15,278,922,50
Prix moyen par tonne »	2,84	2,54
Nombre des ouvriers occupés	} sous terre . . . 3,312	3,882
	} a ciel ouvert . . 1,885	2,141
	ensemble . 5,197	6,023
Population ouvrière (femmes et enfants)	12,575	13,894

Ces chiffres se répartissent ainsi sur nos trois bassins :

	Nombre des exploitations	PRODUCTION	VALEUR.	Ouvriers employés		Nombre total des ouvriers	Popula- tion ouvrière
				sous terre.	a ciel ouvert.		
Esch	17	T. 2,196,216 ²⁷⁰	FR. 5,892,972 50	1,648	399	2,047	4,800
Dudelange-Rumelange	30	» 2,139,615 ⁰⁰⁰	» 5,499,006 00	1,216	1,121	2,337	5,843
Differdange-Pétange .	30	» 1,674,180 ⁴⁰⁰	» 3,886,944 00	1,018	621	1,639	3,251
	80	T. 6,010,011 ⁶⁷⁰	FR. 15,278,922 50	3,882	2,141	6,023	13,894

Chaque ouvrier a produit en moyenne 997⁸⁴³ tonnes d'une valeur de $\frac{15,278,922\ 50}{6,023} = 2,536,65$ fr.

Le relèvement progressif de nos exploitations minières a commencé dès les premiers mois de l'année 1902; il s'est continué graduellement, sans interruption, durant l'exercice 1903. Les demandes de la métallurgie indigène allaient croissant et l'exportation, en gagnant plus d'ampleur, tendait à reprendre petit-à-petit ses chemins accoutumés. On peut dire que la consommation du pays et l'exportation ont sollicité l'exploitation avec une énergie sensiblement égale.

Comparee à l'exercice précédent, l'exploitation des minières accuse un progrès de 879,943 tonnes, alors que la valeur de la production n'a augmenté que de 706,030 fr. Le relèvement a donc porté exclusivement sur les quantités produites; il ne s'est pas emparé des prix obtenus.

Le rapport entre la production des minières et la consommation des hauts-fourneaux luxembourgeois s'établit ainsi pour les cinq dernières années :

	Production des minières	Consommation des hauts-fourneaux.
1899 T.	3,995,412	1. 3,254,114
1900 »	6,171,229	» 3,198,299
1901 »	4,455,179	» 2,878,150
1902 »	5,130,069	» 3,386,913
1903 »	6,010,012	» 3,757,565

Dans le courant de l'exercice 1903, l'Administration des Mines a instruit 125 accidents survenus dans les exploitations de mines. Il s'est produit 19 accidents mortels, soit 17 dans les exploitations souterraines et 2 dans les exploitations à ciel ouvert. 7 accidents ont provoqué une incapacité permanente partielle, 5 autres, blessures graves, ne sont pas encore déterminés quant aux suites définitives. 1071 déclarations d'accidents de mines ont été faites aux garde-mines depuis l'entrée en vigueur de l'assurance officielle.

Le tableau ci-après donne le mouvement qu'a suivi la valeur de la production des minières depuis 1895.

	Production.	Valeur totale.	Prix de la tonne.
1895 T.	3,913,076	fr. 9,590,443	fr. 2,45
1896 »	4,758,741	» 11,852,528	» 2,49
1897 »	5,349,009	» 13,980,550	» 2,61
1898 »	5,348,951	» 13,934,186	» 2,60
1899 »	6,014,394	» 16,237,500	» 2,70
1900 »	6,171,229	» 17,283,289	» 2,80
1901 »	4,455,179	» 11,770,046	» 2,63
1902 »	5,130,069	» 14,527,891	» 2,84
1903 »	6,010,012	» 15,278,923	» 2,54

Comparaison entre la production de l'Allemagne et celle du Grand-Duché pour l'année 1902*)

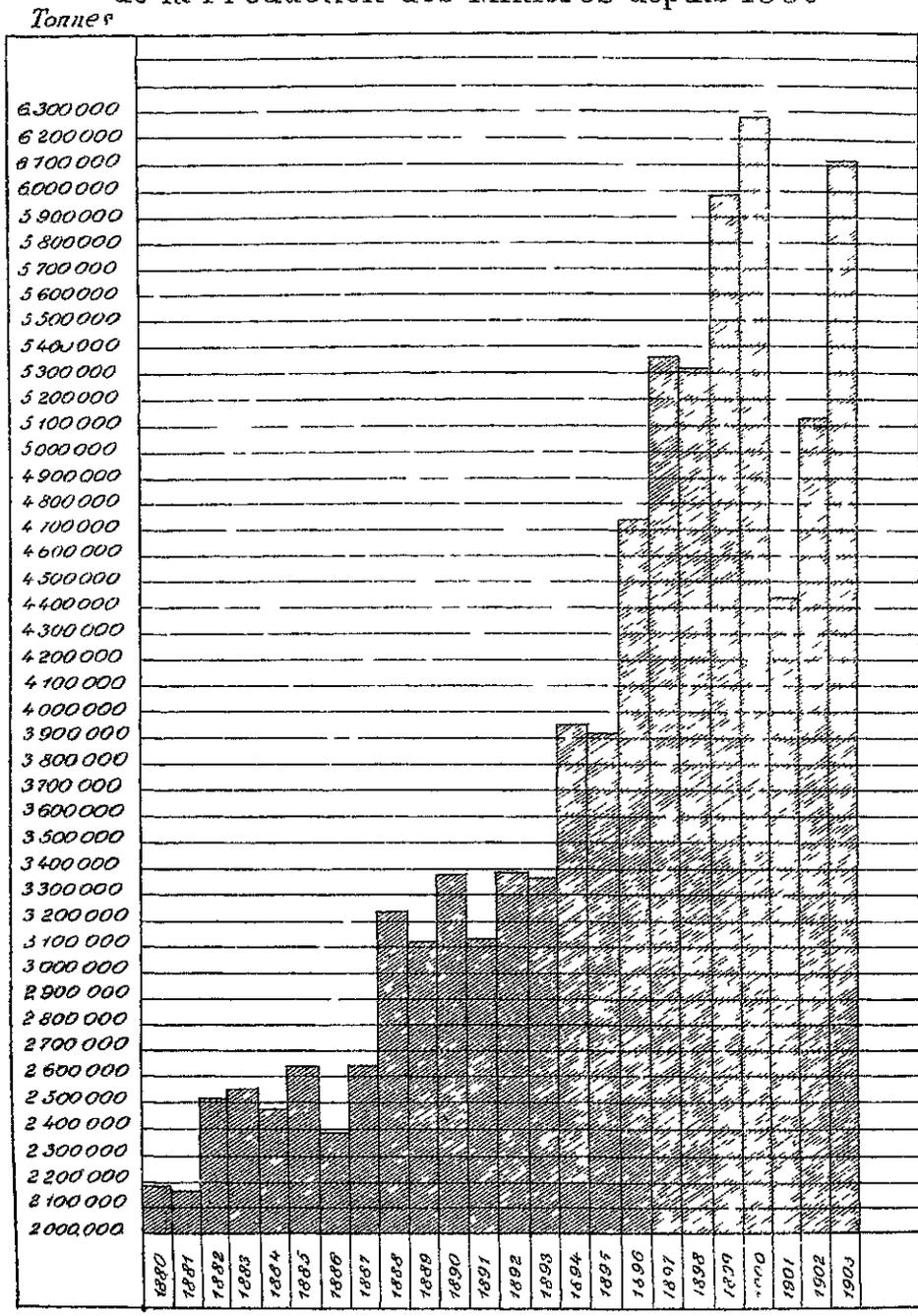
	Sièges d'exploitation.	Nombre des ouvriers.	Production.	Valeur totale	Prix de la tonne.
Allemagne . .	361	34,005	T. 12,833,522	fr. 67,636,250	fr. 5,27
Luxembourg . .	76	5,197	» 5,130,069	» 14,527,891	» 2,84

Le tableau statistique suivant donne la production des minières du Grand-Duché depuis 1868; le tableau graphique ci-contre donne la même production depuis 1880.

Année.	Tonnes.	Année.	Tonnes.	Année	Tonnes.
1868	722,039	1880	2,173,463	1892	3,370,352
1869	924,382	1881	2,161,881	1893	3,351,938
1870	911,695	1882	2,539,295	1894	3,958,280
1871	990,499	1883	2,551,090	1895	3,913,076
1872	1,174,334	1884	2,447,634	1896	4,758,741
1873	1,331,743	1885	2,648,449	1897	5,349,009
1874	1,442,668	1886	2,361,372	1898	5,348,951
1875	1,090,845	1887	2,649,710	1899	6,014,394
1876	1,196,729	1888	3,261,925	1900	6,171,229
1877	1,262,825	1889	3,102,753	1901	4,455,179
1878	1,407,617	1890	3,359,413	1902	5,130,069
1879	1,613,392	1891	3,102,478	1903	6,010,012

* Les chiffres concernant l'Allemagne sont empruntés aux publications de l'Office impérial de statistique de Berlin.

TABLEAU GRAPHIQUE
de la Production des Minères depuis 1880



Métallurgie.

Les premiers mois de l'année 1903 ont été marqués par un relèvement progressif du marché métallurgique que l'année précédente avait ébauché : la convalescence poursuivait son œuvre d'une façon sûre, énergique, les acheteurs sortaient de la réserve si longtemps observée et les carnets d'ordre se remplissaient. Les quantités considérables de fontes et de fabricats que l'Amérique, où la situation paraissait prospère, absorbait alors, contribuaient à ce développement.

Au printemps, la tournure que prenait le marché d'outre-mer devenait de moins en moins rassurante. Une diminution des exportations de fontes et de demi-fabricats paraissait inévitable; mais ce que l'on redoutait surtout, c'était un relâchement simultané dans la consommation intérieure. Il se traitait, en effet, moins d'affaires nouvelles importantes et le marché prenait une allure plus tranquille.

Heureusement, on a pu constater dans la suite que ces appréhensions n'étaient pas fondées. Le marché s'est ressaisi sans difficulté. Si les exportations pour l'Amérique se ralentissaient, la consommation intérieure augmentait, et la production, qui dépassait considérablement celle de l'année précédente, a été d'un placement facile. Les événements ont prouvé que la consommation intérieure tend de plus en plus à équilibrer la grande production; mais le retour à l'équilibre, qui s'est opéré pour la production, n'a pas réussi à faire changer le prix de niveau.

Pendant les mois de novembre et de décembre la situation s'affaissait de nouveau : l'Amérique, où se manifestait une forte dépression, commençait à peser sur le marché mondial de tout le poids de son énorme surproduction et des parties considérables de fers américains furent placées en Angleterre. Les prix fléchissaient sur le marché anglais. Un « dumping » américain sur le marché du Zollverein paraissait imminent.

Le danger était plus apparent que réel. En Amérique, on préféra réduire la production, d'une part pour se soustraire aux exigences des syndicats ouvriers et, d'autre part, pour éviter les pertes d'un « dumping » à vil prix, et l'année se terminait par un raffermissement des prix. D'ailleurs, les exportations renseignent encore une légère augmentation comparativement à l'année précédente; elles ont atteint :

	en 1902.	en 1903.
fontes, mitrilles et demi-fabricats	1,152,592 t.	1,103,499 t.
fers marchands, rails, tôles, etc.	1,676,400 »	1,767,167 »

Durant toute l'année, l'intérêt restait fixé sur les trusts charbonnier et sidérurgique dont la constitution se poursuivait en Allemagne. Vers la fin de l'année, après de nombreuses péripéties, le succès du trust charbonnier était assuré.

Bien plus difficiles étaient les négociations qui amenèrent, le 1^{er} mars 1904, la constitution définitive du syndicat de l'acier, dont le siège est à Dusseldorf. La grande variété des exploitations, des frais d'exploitation, des spécialités, de l'intérêt plus ou moins grand que les différents établissements ont à l'exportation empêchait longtemps l'accord de se faire.

Le champ d'action du syndicat de l'acier est très étendu. Il absorbe non seulement les anciens syndicats des demi-produits, des traverses, des rails, des grosses tôles, des tôles fines, des tréfilés, des tuyaux, etc., mais il forme aussi un comptoir d'achat pour l'acier brut et les demi-produits.

Statistique de production.

a) HAUTS-FOURNEAUX

	Année 1902.	Année 1903.
Le nombre des fours en feu a été de	23 à 27	27
ayant marché	1274 semaines.	1382 semaines.
La production se répartit ainsi :	Année 1902.	Année 1903.
1° fonte d'affinage	1. 110,505	r. 104,720
2° » Thomas	» 816,763 ¹³⁰	» 962,987 ⁰⁶⁰
3° » de moulage	» 152,947 ³⁰⁰	» 150,122 ²⁷⁰
divers	» 90	» »
Production totale	1. 1,080,305 ⁰³⁰	r. 1,217,830 ²³⁰
representant :		
1° pour la fonte d'affinage	fr. 5,952,814 75	fr. 5,723,250 »
2° » » Thomas	» 45,350,186 23	» 53,738,930 75
3° » » de moulage	» 8,488,505 12	» 8,384,865 25
» divers	» 3,625 »	» »
soit une valeur totale de	fr. 59,797,131 12	fr. 67,847,046 »
Prix de la tonne	fr. 55 35	fr. 55 71
Minerai consommé	r. 3,386,913	r. 3,757,565
Nombre des ouvriers occupés	3,358	3,336
Population ouvrière (femmes et enfants)	9,200	9,150

Le tableau ci-après donne le mouvement qu'a suivi la valeur de la production de la fonte dans les neuf dernières années :

	Production	Valeur totale.	Prix de la tonne.
1895	r. 694,813	fr. 32,171,540	fr. 46,30
1896	» 808,898	» 41,455,505	» 51,74
1897	» 872,457	» 49,317,477	» 56,53
1898	» 945,866	» 52,463,475	» 55,46
1899	» 982,929	» 55,740,319	» 56,70
1900	» 970,885	» 74,234,178	» 76,46
1901	» 916,404	» 66,277,230	» 72,32
1902	» 1,080,305	» 59,797,131	» 55,35
1903	» 1,217,830	» 67,847,046	» 55,71

Comparaison entre la production de l'Allemagne et celle du Grand-Duché pour l'année 1902¹⁾.

	Nombre des ouvriers.	Production.	Valeur totale de la production.	Prix de la tonne.	Minerai consommé.
Allemagne	29,041	r. 7,449,593	fr. 509,826,250	fr. 68,44	r. 18,299,965
Luxembourg	3,358	» 1,080,305	» 59,797,131	» 55,35	» 3,386,913

b) FONDERIES.

	Année 1902	Année 1903
Nombre des fonderies en marche	9	9
La production se répartit ainsi :		
1° poterie	r. 652 ³⁰⁰	r. 645 ³⁰⁰
2° tuyaux	» 25	» 24
3° construction des machines et divers	» 8,980 ⁷⁹⁰	» 10,450 ¹⁶⁵
Production totale	r. 9,658 ⁰⁹⁰	r. 11,119 ⁴⁶⁵

¹⁾ Les chiffres concernant l'Allemagne sont empruntés aux publications de l'Office impérial de statistique de Berlin.

représentant :		Année 1902.	Année 1903.
1 ^o pour la poterie	fr.	199,422 50	fr. 197,100 00
2 ^o » les tuyaux	»	4,062 50	» 4,287 50
3 ^o » les machines et divers	»	1,559,015 00	» 1,222,954 00
soit une valeur totale de	fr.	1,762,500 00	fr. 1,424,344 50
Prix moyen de la tonne	fr.	171 06	fr. 128 10
Matières premières consommées	t.	10,198 ²⁵⁰	t. 12,303
Nombre des ouvriers occupés		294	274
Population ouvrière (femmes et enfants)		934	930

Le tableau ci-après donne le mouvement et la valeur de la production des fonderies depuis 1895 :

	Production.	Valeur totale.	Prix de la tonne.
1895	t. 8,747	fr. 1,317,975	fr. 150,67
1896	» 9,307	» 1,370,596	» 147,26
1897	» 9,873	» 1,370,888	» 139,00
1898	» 9,358	» 1,459,813	» 155,99
1899	» 11,154	» 1,816,839	» 162,89
1900	» 11,294	» 1,856,965	» 164,43
1901	» 9,981	» 1,877,816	» 188,42
1902	» 9,658	» 1,762,500	» 171,06
1903	» 11,119	» 1,424,344	» 128,10

Comparaison entre la production de l'Allemagne et celle du Grand-Duché pour l'année 1901.

	Nombre des fonderies.	Ouvriers occupés.	Consommation de matières premières.	Production totale.	Valeur de la production.	Prix moyen de la tonne.
Allemagne	1,286	84,236	t. 1,795,151	1,560,066	fr. 325,476,250	fr. 208,62
Luxembourg	9	294	» 10,339	9,658	» 1,762,500	» 171,06

c) ACIÉRIES.

Nombre des aciéries*)		Année 1902.	Année 1903.
		3	3
La production se répartit ainsi :			
1 ^o lingots		t. 17,788	t. 15,474
2 ^o demi-fabricats (blooms, billettes, platines, etc.) destinés à la vente		» 205,712	» 220,805 ⁴²⁰
3 ^o produits finis :			
	Année 1902.	Année 1903.	
a) rails et éclisses t.	25,034	t. 28,008 ³²⁰	}
b) traverses »	4,912	» 9,638 ³²⁰	
c) fers marchands et divers	61,484	» 96,475 ⁵⁶⁰	
d) fil laminé	»	» 1,576 ⁴⁶⁰	
Production totale		t. 314,930	t. 371,978 ⁶⁸⁵
représentant :			
1 ^o pour les lingots		fr. 1,356,450,00	fr. 1,152,812,00
2 ^o pour les demi-fabricats		» 20,049,147,50	» 20,646,009,00
3 ^o pour les produits finis :			

*) Pour les besoins de la statistique, les Aciéries et Ateliers de Luxembourg, de Hollerich, ont été énumérés simultanément parmi les fonderies et les aciéries. La production fonte de fer de cet établissement est renseignée sous Fonderies, sa fonte d'acier sous Aciéries.

	Année 1902.	Année 1903.		
a) rails et éclisses	fr. 3,317,005,00	fr. 3,130,295,00	}	
b) traverses . . . »	577,160,00	1,020,651,00		
c) fersmarchands et divers . . . »	8,003,240,00	12,198,555,00		
d) fil laminé . . . »	»	198,377,00		
				fr. 41,897,405,00 fr. 46,547,878,00
soit une valeur totale de				fr. 33,503,002,50 fr. 38,346,699,00
Prix moyen de la tonne				fr. 106,36 fr. 103,08
Consommation de fontes de toutes espèces				t. 426,949 t. 483,799
Nombre des ouvriers occupés				1,317 3,027
Population ouvrière (femmes et enfants)				3,004 5,544

Comparaison entre la production de l'Allemagne et celle du Grand-Duché pour l'année 1902.

	Nombre des aciéries.	Nombre des ouvriers.	Production.	Valeur
Allemagne	196	125,121	a) lingots t.	427,827 fr. 40,621,250
			b) demi-fabricats destinés à la vente »	1,578,946 » 159,567,500
			c) produits finis »	5,100,714 » 826,051,250
				t. 7,107,517 fr. 1,026,240,000
Luxembourg.	3	1,317	a) lingots t.	17,788 fr. 1,536,450
			b) demi-fabricats destinés à la vente »	205,712 » 20,049,147
			c) produits finis »	91,430 » 11,897,405
				t. 314,930 fr. 33,503,002

Rappel de la production des Hauts-Fourneaux depuis 1868.

ANNÉE.	Nombre des Hauts- Fourneaux.	FONTE D'AFFINAGE	FONTE DE MOULAGE	FONTE THOMAS.	DIVERS.	PRODUCTION TOTALE.
		Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.	Tonnes
1868	13	93,408	93,408
1869	14	122,554	122,554
1870	14	128,300	128,300
1871	14	142,897	142,897
1872	16	184,573	184,573
1873	18	256,449	256,449
1874	19	246,600	246,600
1875	21	270,377	270,377
1876	21	230,500	230,500

ANNEE.	Nombre des Hauts-Fourneaux.	FONTE D'AFFINAGE.	FONTE DE MOUJAGE.	FONTE THOMAS.	DIVERS.	PRODUCTION TOTALE
		Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.	Tonnes	Tonnes.
1877	20	215,388	215,388
1878	19	248,377	248,377
1879	17	261,236	261,236
1880	18	243,740	16,926	260,666
1881	18	235,263	29,133	29,219	. . .	293,615
1882	18	260,492	38,936	77,159	. . .	376,587
1883	18	206,726	49,106	78,855	. . .	334,688
1884	18	198,190	76,662	91,145	. . .	365,997
1885	21	201,702	109,680	108,227	. . .	419,610
1886	21	148,089	75,956	176,599	. . .	400,644
1887	21	196,184	75,622	220,252	. . .	492,038
1888	20	199,151	75,129	249,496	. . .	523,776
1889	21	198,033	84,582	279,118	. . .	561,733
1890	21	191,056	67,790	300,066	. . .	558,912
1891	21	124,233	99,683	321,078	. . .	544,994
1892	22	118,222	123,307	344,986	. . .	586,515
1893	23	122,679	87,367	348,242	. . .	558,289
1894	23	129,533	112,018	438,265	. . .	679,816
1895	23	94,282	141,618	458,912	. . .	694,813
1896	25	140,275	116,699	551,904	. . .	898,000
1897	27	118,950	165,454	585,969	. . .	872,457
1898	28	143,753	150,711	651,403	. . .	945,866
1899	28	152,601	137,362	692,966	. . .	982,929
1900	28	118,217	101,853	750,815	737	970,885
1901	23	111,593	132,438	672,075	297	916,404
1902	27	110,505	152,947	816,763	90	1,080,306
1903	27	104,720	150,122	962,988	»	1,217,830

Rappel de la production des Fonderies depuis 1868.

Année.	Tonnes.	Année.	Tonnes.	Année.	Tonnes.
1868	1,200	1880	1,701	1892	6,281
1869	1,011	1881	1,579	1893	7,764
1870	1,141	1882	1,726	1894	8,328
1871	1,536	1883	1,827	1895	8,747
1872	1,615	1884	1,670	1896	9,307
1873	1,413	1885	1,440	1897	9,874
1874	1,310	1886	2,585	1898	9,358
1875	1,341	1887	3,644	1899	11,154
1876	1,370	1888	4,615	1900	11,293
1877	1,269	1889	4,642	1901	9,981
1878	1,394	1890	5,909	1902	9,658
1879	1,205	1891	7,062	1903	11,119

Rappel de la production des Acieries depuis 1886.

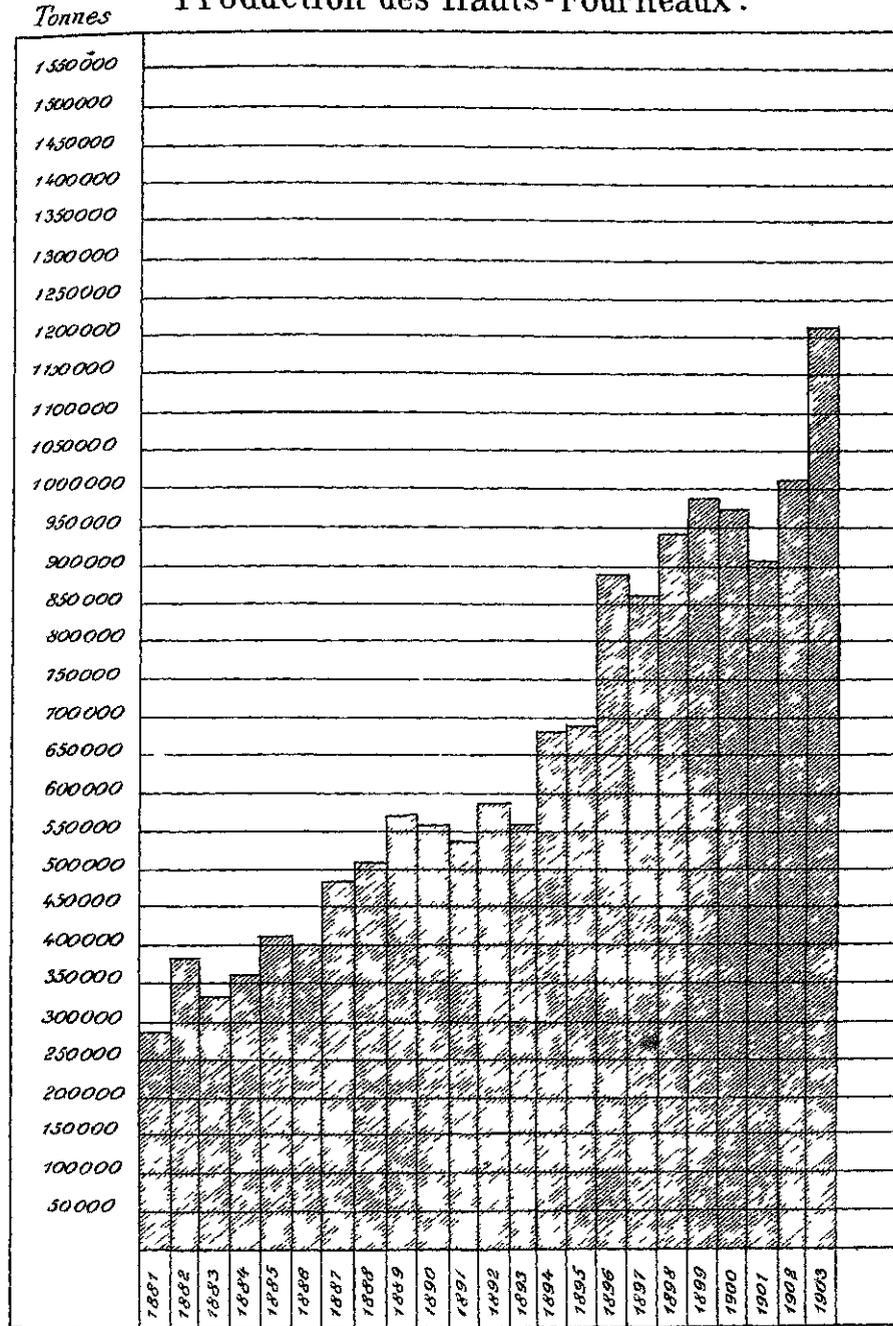
Année.	Tonnes.	Année.	Tonnes.	Année.	Tonnes.
1886	20,554	1892	103,310	1898	170,153
1887	57,346	1893	129,123	1899	166,206
1888	69,739	1894	131,220	1900	184,714
1889	97,900	1895	134,539	1901	257,055
1890	97,462	1896	136,955	1902	314,930
1891	110,920	1897	143,692	1903	371,979

Mouvement de la population ouvrière de l'industrie minière et métallurgique depuis 1895.

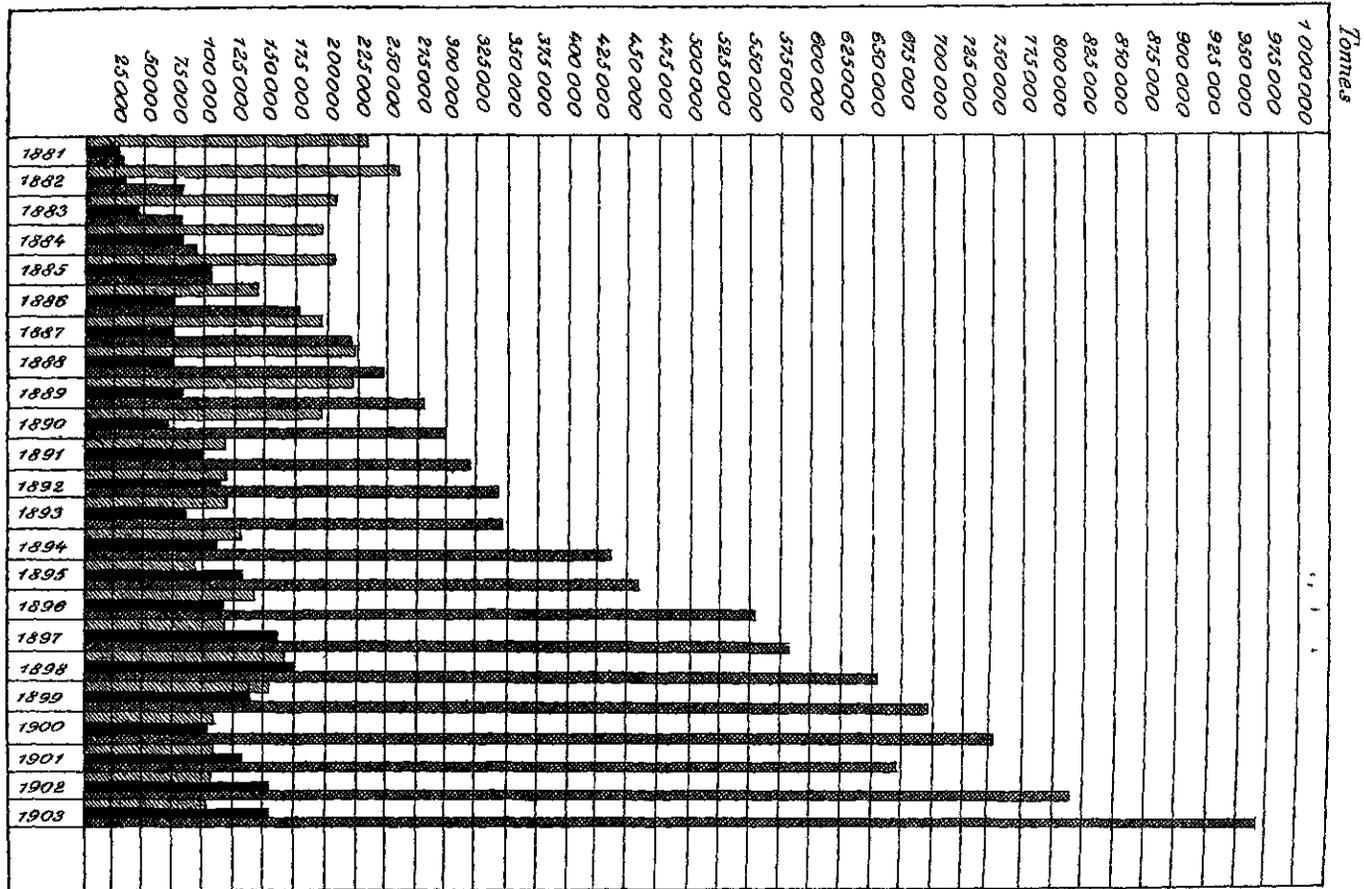
	1895.	1896.	1897.	1898.	1899.	1900.	1901.	1902.	1903.
Nombre des ouvriers	7,757	9,238	10,224	10,603	11,095	10,709	9,684	10,166	12,660
Population ouvrière (femmes et enfants)	23,271	24,602	25,772	30,218	28,634	27,017	19,686	25,713	29,515

I. FONTE.

Production des Hauts-Fourneaux.

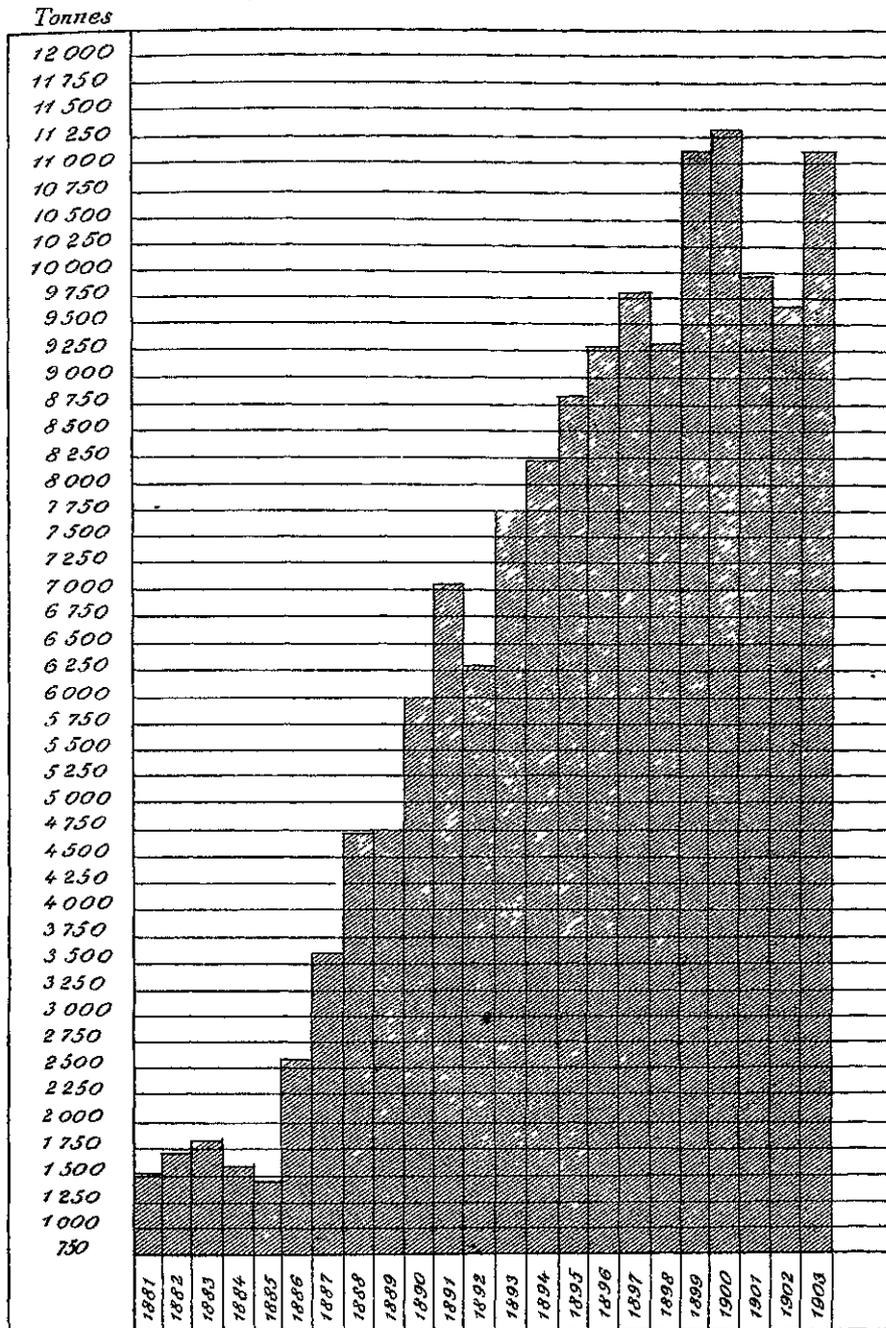


II. Répartition de la Production des Hauts-Fourneaux.

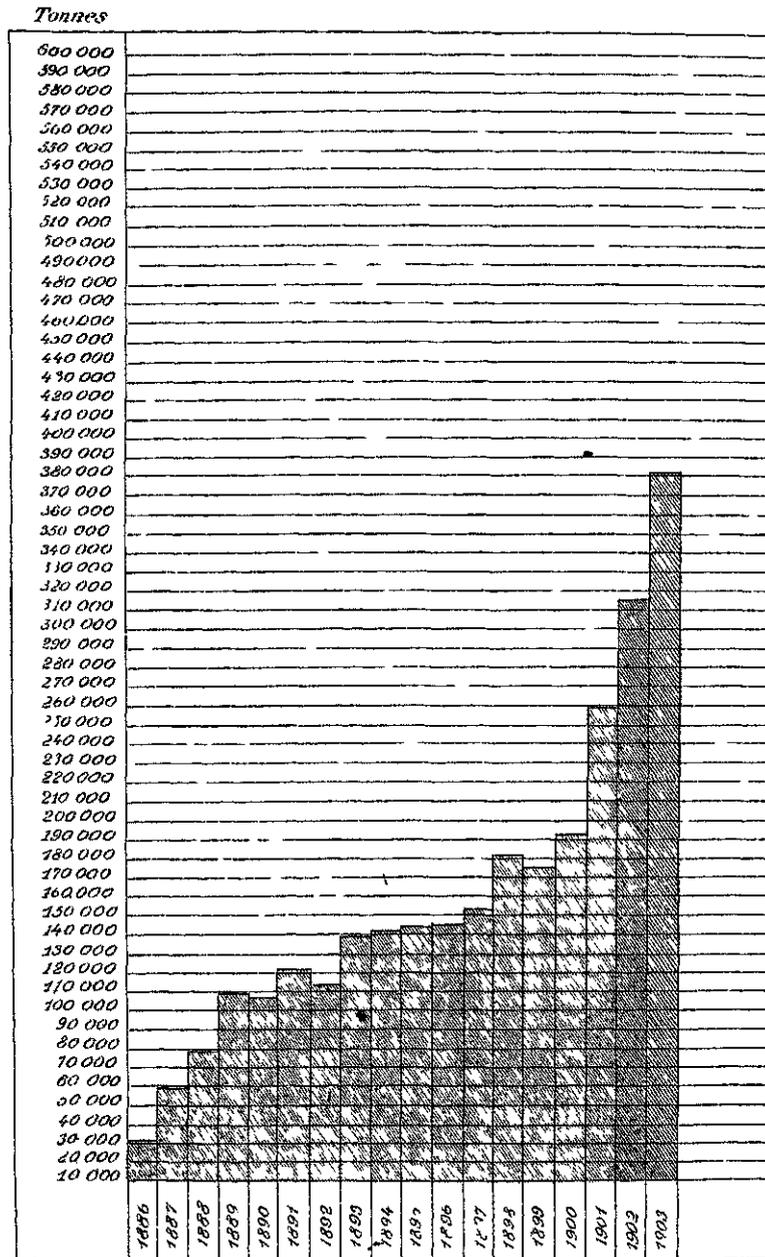


Fonte d'affinage →  ← Fonte Thomas
 Fonte de moulage →  ←

III. FONDERIES. Total de la Production.



IV. PRODUCTION DE L'ACIER THOMAS.



Ateliers de construction.

Dans notre rapport précédent nous avons laissé entrevoir une amélioration sérieuse pour l'exercice 1903. Nos prévisions se sont réalisées en ce sens que, dans le courant de l'année dernière, les ordres arrivaient plus régulièrement, mais sans améliorer les prix de vente assez faibles que la crise avait établis.

Ce paradoxe économique — en opposition apparente avec la loi qui veut que les prix soient réglés par l'offre et la demande — peut s'expliquer ainsi : Au plus fort de la crise de 1900, la plupart des ateliers si rudement éprouvés devaient songer à maintenir, par tous les moyens, leur degré d'occupation et à conserver de l'ouvrage à leurs ouvriers. Comme les spécialités des différents établissements, et justement des plus grands, ne suffisaient pas pour leur assurer du travail, beaucoup d'entre eux cherchaient à se rabattre sur la fabrication d'articles courants, de grande consommation, qui étaient réservés jusqu'alors aux ateliers d'importance moyenne ou secondaire, parmi lesquels rangeait nos ateliers luxembourgeois. Ainsi, plusieurs grands établissements de l'Allemagne qui, avant la crise, n'auraient pas songé à fabriquer des machines agricoles ou viticoles p. ex., ont cherché leur salut dans cette branche et sont devenus de redoutables concurrents depuis.

Il en est résulté une surproduction dans les différentes spécialités, qui a empêché les prix de vente si faibles déjà, que la crise avait engendrés, de s'améliorer. Les dérèglements dans la production font encore sentir leur influence en ce moment.

Parmi les autres causes qui ont fait hésiter les producteurs à marcher de l'avant et à majorer leurs prix, il faut citer encore la satisfaction que leur donnait un carnet d'ordres, mieux rempli enfin après les années difficiles, et la crainte d'une dégringolade nouvelle de la situation si péniblement acquise et qui paraissait incertaine.

S'il est permis d'augurer de l'allure du marché sidérurgique à celle de l'industrie et du commerce en général, il faut espérer que la dépression qui se fait sentir actuellement encore disparaîtra sous peu devant une amélioration franche. Le mieux-aller auquel nous assistons se manifeste lentement, graduellement. C'est la convalescence lente, mais régulière, d'une maladie grave. Nous n'avons qu'à nous féliciter de cette lenteur. Ces progrès, que beaucoup de gens voudraient plus rapides, sont préférables aux transitions brusques, comme en général les changements brusques exercent une influence fâcheuse sur la vie économique.

Il nous appartient encore d'apprécier ici les effets que les récents progrès de notre législation sociale exercent sur l'industrie, et sur les ateliers de construction en tout premier lieu.

Nos caisses de maladie paraissent fonctionner à la satisfaction générale. Si cette jeune institution, qui entre si profondément dans la vie industrielle et ouvrière du pays, a fait naître certaines incongruités, celles-ci sont de nature à pouvoir être écartées sans difficultés. De même, l'assurance obligatoire contre les accidents commence à entrer dans nos mœurs.

Notre organisation économique entière tirera profit de cet ensemble de lois sociales dont les effets se feront sentir dans la grande industrie, la petite industrie et le métier. Les bons ouvriers, dont la formation impose parfois de vrais sacrifices aux industries indigènes et qui sont appelés surtout à contribuer à l'essor de notre activité économique, ne nous seront plus enlevés désormais dans la même mesure que par le passé, en particulier quand notre législation actuelle sera complétée par la création de retraites ouvrières et d'habitations ouvrières à bon marché.

Les ateliers de construction sont intéressés en première ligne au développement d'une œuvre législative qui est faite pour attacher le bon ouvrier au sol natal et pour l'empêcher de se déraciner trop facilement.

Il est encore dans l'intérêt du pays de ne pas se borner à veiller aux intérêts de l'ouvrier ; la diffusion de l'instruction professionnelle des artisans et le règlement du contrat d'apprentissage méritent également l'attention des pouvoirs. Le développement du métier n'est pas seulement appelé à assurer l'existence des industries actuelles, mais c'est encore parmi les rangs des artisans que se recrutent les créateurs des petits établissements industriels. A cette fin le capital ne suffit pas.

Atelier et clouterie mécaniques des Forges de Bissen.

Cet établissement, nous mande-t-on, représente seul, dans le Grand-Duché, l'industrie du clou français importé dans notre pays par MM. Hodez & C^{ie} ; il s'accroît tous les ans et sa clientèle, primitivement restreinte au Luxembourg et à l'Alsace-Lorraine, s'étend de plus en plus en Allemagne où ses produits sont également très appréciés.

Pour répondre à cette extension croissante de ses affaires, l'établissement vient encore d'augmenter son matériel de clouterie et de compléter l'outillage moderne de son atelier de construction d'où sortent aussi diverses spécialités mécaniques et notamment des régulateurs automoteurs de turbines d'un système breveté dans tous les principaux pays.

Après avoir vaillamment traversé la dernière crise métallurgique et supporté les pertes considérables résultant de l'incendie de ses magasins, cette usine entre enfin dans une ère de prospérité qui, d'après les prévisions, ne peut aller que grandissante.

Le seul desideratum actuel serait que le nouveau tarif douanier allemand fût appliqué le plus tôt possible afin de mieux protéger, contre les concurrences française et belge, cette industrie qui s'est « naturalisée luxembourgeoise ».

Industrie du bâtiment.

L'industrie du bâtiment a conservé une allure tranquille pendant l'exercice 1903. Pour la commune de Luxembourg nous n'avons que peu de constructions nouvelles à signaler ; dans les environs, à Hollerich et à Bonnevoie, ainsi qu'à travers le bassin minier, l'activité n'est pas sortie des limites ordinaires.

Si les transactions dans le bâtiment sont restées satisfaisantes, les bénéfices réalisés par cette industrie ont été réduits dans une certaine mesure.

Les loyers sont restés au niveau des dernières années. Ils offrent le rapport suivant avec le prix de revient des constructions : 4—6 pCt. pour la ville de Luxembourg et ses environs, 6—8 pCt. dans le bassin minier pour les bonnes constructions et 8—10 pCt. pour les maisons de construction inférieure. La surabondance des logements qu'on paraissait craindre n'existe pas ; de même il serait incorrect de parler d'une surproduction dans le bâtiment.

Du côté des salaires demandés par les différentes catégories d'ouvriers employés, on remarque une tendance continuelle à la hausse et l'on peut affirmer qu'en moyenne les salaires ont augmenté de 10 pCt. en quelques années. Le nombre des ouvriers italiens s'est encore accru par rapport aux années précédentes.

Toutes les autres industries ainsi que les métiers tributaires du bâtiment traduisent une situation analogue, c'est-à-dire un courant d'affaires plutôt calme, réservé.

Pour les carrières, les briqueteries et les fabriques de ciment les expéditions sont restées dans les limites ordinaires. Il paraît cependant qu'une activité plus grande commence à y régner depuis le commencement de l'année 1904.

Les métiers, comme la menuiserie, la serrurerie, etc. sont restés sans changement: ils ont été occupés d'une manière satisfaisante en général.

Ardoisières.

La maison *Rother frères* nous donne l'aperçu suivant de la situation à Haut-Martelange :

La production pour 1903, dans nos ardoisières de Haut-Martelange, a été en augmentation. Alors que les prix de revient ont marqué une très légère tendance à la hausse, les prix de vente se sont maintenus au niveau de l'année 1902. Stimulées par la faiblesse des prix de vente, les transactions ont gagné plus d'ampleur et ont empêché la formation de stocks. Il ne s'est pas opéré de déplacement dans les débouchés qui sont principalement les pays du Zollverein.

La régularité plus grande des ouvriers et la main-d'œuvre supplémentaire qui est venue des ardoisières voisines a permis une exploitation plus active et plus soutenue. Les procédés d'exploitation se sont modifiés en ce sens que le travail dans les galeries se fait avec des machines-outils américaines, mais qui ont fourni des résultats peu satisfaisants sous le rapport du prix de revient du travail qui est plus élevé que la main-d'œuvre humaine, outre que leur acquisition est onéreuse et que des réparations continuelles sont nécessaires.

Tous les ouvriers ont été bien occupés à des salaires identiques à ceux de l'année précédente. Le recrutement des ouvriers ne laisse pas que de présenter des difficultés.

A diverses reprises, les rapports de la Chambre de commerce ont signalé la situation défavorable qui est faite aux ardoisières de Haut-Martelange par suite de l'élévation des tarifs en vigueur sur les chemins de fer cantonaux. Pour une distance de 29 km. cette ligne ne demande pas moins de 43,50 fr., soit 1,50 fr. par km., alors que les ardoisières concurrentes de la Belgique n'acquittent qu'un tiers environ de ces frais de transport sur les chemins de fer ordinaires.

Aux arrivages de charbons les chemins de fer cantonaux appliquent le même tarif qu'aux expéditions de produits finis. En cela ils s'écartent de la règle généralement admise ailleurs qui veut qu'un tarif réduit soit appliqué aux charbons utilisés par les établissements industriels.

Enfin cette maison estime que l'augmentation prochaine des droits d'entrée plus élevés sur les ardoises ne manquera pas d'exercer une influence heureuse sur l'industrie ardoisière.

La société anonyme des ardoisières *Wilhelmschacht* nous présente les mêmes observations au sujet des tarifs en vigueur sur les chemins de fer cantonaux. Elle nous signale un accroissement des ventes qui a permis un écoulement très régulier de sa production. Celle-ci a été entravée pendant trois mois environ par un dérangement survenu dans l'exploitation.

Comme la plupart des ouvriers ardoisiers sont employés également aux travaux agricoles, des irrégularités sont inévitables. En général, la belle saison est marquée par une pénurie de la main-d'œuvre, qui est plus abondante en hiver. Du côté des salaires il n'y a aucune modification à signaler.

La maison *Cahen*, de Perlé, nous mande que le renforcement de la production lui a permis de diminuer légèrement les prix de revient. La fabrication a été favorisée par l'exploitation des couches plus profondes donnant un meilleur rendement. Pourtant une amélioration sérieuse, décisive, de la situation toujours assez faible de l'industrie ardoisière ne pourra se faire qu'avec les nouveaux traités de commerce.

A Perlé le manque de la main-d'œuvre se fait constamment sentir, quoique la main-d'œuvre nécessaire soit assez abondante dans la région. La construction du vicinal Koetschette-Wahl-Grosbous remédierait à cet inconvénient. Cette pénurie cessera peut-être après l'achèvement du vicinal Martelange-Bastogne, mais il est fort à craindre que cette compensation ne se fasse au détriment de la main-d'œuvre, actuellement sans emploi, des environs.

Il y a lieu de revenir encore sur la situation défavorable qui est créée à l'industrie ardoisière par le fait que, pour nos bâtiments publics, elle est négligée au profit des exploitants belges et, qu'en Allemagne, pour les bâtiments publics, on prescrit généralement des ardoises de provenance allemande.

* * *

Il s'est produit, en 1903, deux accidents mortels dans les galeries des ardoisières, où travaillent en moyenne 300 ouvriers par jour.

+ * *

Le tableau suivant renseigne la production des ardoisières luxembourgeoises depuis 1896 par spécialités.

Année	Ardoises	Dalles	Eviers
1896	15,551 mille	1,120 m. carrés	1,146 pièces
1897	17,887 »	985 »	1,673 »
1898	18,615 »	836 »	1,451 m. cour.
1899	20,604 »	133 »	1,102 »
1900	18,061 »	196 »	1,298 »
1901	20,701 »	180 »	1,534 »
1902	21,498 »	192 »	1,496 pièces
1903	22,814 »	787 »	1,051 »

Le tableau suivant renseigne les importations d'ardoises dans le Grand-Duché et en Allemagne pendant les années 1897-1903.

	Ardoises belges importées		Ardoises françaises importées		Ardoises de provenances diverses importées	
	dans le Grand-Duché	en Allemagne	dans le Grand-Duché	en Allemagne	dans le Grand-Duché	en Allemagne
1897	T. 2,394	10,508	151	7,538	»	26,283
1898	» 2,247	11,671	409	9,395	»	28,583
1899	» 2,649	11,919	913	11,330	»	30,593
1900	» 2,462	9,607	804	12,760	»	36,662
1901	» 2,083	9,236	595	10,927	»	21,328
1902	» 3,003	8,541	283	12,788	»	19,650
1903	» 2,828		243		»	

La valeur de ces importations s'établit ainsi :

	Ardoises belges importées		Ardoises françaises importées		Ardoises de provenances diverses importées	
	dans le Grand-Duché	en Allemagne	dans le Grand-Duché	en Allemagne	dans le Grand-Duché	en Allemagne
1897 . .	fr. 263,340	1,182,500	16,700	814,000	»	2,958,000
1898 . .	» 246,870	1,461,000	45,000	1,169,000	»	3,574,000
1899 . .	» 291,390	1,493,000	100,000	1,435,000	»	3,804,000
1900 . .	» 270,820	1,201,000	88,500	1,640,000	»	3,333,000
1901 . .	» 229,130	1,385,000	65,500	1,638,750	»	2,176,250
1902 . .	» 330,330	667,500	31,130	1,038,750	»	2,578,750

Statistique de production pour l'année 1903 (dressee par l'Administration des Mines).

Les ardoisières sont situées sur les territoires des communes de Perlé, Arsdorf, Asselborn, Hachiville, sections de Perlé, Haut-Martelange, Rombach, Holtz, Bilsdorf, Asselborn et Hoffelt.

Année.	Nombre des exploitations.	Nombre des ouvriers occupés		PRODUCTION.			QUANTITES	
		sous terre.	au jour.	Spécification	Quantités	PRIX.	employées dans le Grand-Duché.	exportées à l'étranger.
1903	10	292	361	ardoises ¹⁾ . .	22,814	FR. 25—40	2,609	20,205
»				éviers ²⁾ . .	1,051	9—10	895	156
»				dalles ³⁾ . .	787	6—14	250	537

Carrières.

D'un rapport qui nous a été adressé par la société de Montfort au sujet de la situation en 1903, nous empruntons les considérations suivantes :

Dans toutes nos carrières il y a eu une diminution forcée de la production, les demandes pour les bonnes pierres de taille et les pavés ayant été inférieures à celles de l'année précédente. Les prix de vente s'en sont ressentis naturellement et il restait beaucoup d'inventu à la fin de l'année. Plus de 50 pCt. de la production ont été exportés.

Les causes du ralentissement de la production, en dehors de l'activité moindre qu'on a constatée dans le bâtiment, sont diverses. Les carrières se trouvant toutes à des distances considérables des chemins de fer, les transports coûteux par axe rendent toujours plus difficile la lutte contre la concurrence des pierres venant de l'étranger, et les importations des pierres à bon marché de la Lorraine sont en augmentation. Ensuite les cahiers de charges des chemins de fer Guillaume-Luxembourg prescrivent des pierres de provenance étrangère.

1) Ce chiffre s'entend par mille; 2) par pièces; 3) par mètres courants.

alors que la réputation des pierres luxembourgeoises est solidement établie pourtant. La réciprocité, d'autre part, n'a pas lieu à l'étranger et nos fournitures en Allemagne rencontrent des difficultés, car, en règle générale, on y prescrit la pierre indigène, qualité qu'on se refuse de reconnaître à nos pierres.

A ces causes on peut ajouter l'élimination graduelle des pavages et leur remplacement par des chaussées et, en dernier lieu, l'absence des tarifs réduits qui existent dans d'autres pays pour le transport des moellons et des déchets de carrières.

Malgré la marche tranquille des affaires, la société a fait monter à Larochette un treuil de 35 tonnes mû par câble télé-dynamique pour traîner les blocs lourds, supprimant ainsi un travail très dur aux ouvriers. Le besoin d'un chemin de fer, raccordé directement aux carrières, se fait sentir à Larochette; car, faute de moyens de transport, on n'arrive que difficilement à placer cette pierre de qualité supérieure.

Les prix de la main-d'œuvre sont en augmentation. Pendant l'été, alors que l'ouvrier-carrier trouve si facilement de la besogne aux travaux agricoles, la société a dû élever ses salaires pour faire face aux engagements envers ses acheteurs.

En général, l'ouvrier-carrier comprend son occupation à la carrière plutôt comme un emploi où il trouve à gagner un bon salaire quand les travaux des champs ne le réclament pas chez lui ou chez d'autres cultivateurs qui lui paient un salaire supérieur pendant quelques semaines.

Si les tailleurs de pierres se tiennent bien mieux à leur besogne, l'éducation professionnelle de cette catégorie d'ouvriers est insuffisante. Beaucoup d'entre eux n'ont pas la première notion du dessin, ce qui les empêche de comprendre la pierre à façonner et crée d'énormes difficultés aux contre-mâtres. Un cours de dessin du dimanche rend sous ce rapport, à Larochette, des services réels aux tailleurs de pierres et il serait désirable que cet exemple fût suivi ailleurs.

Il est à remarquer que l'apprenti actuel, travaillant avec son père ou son frère, ne cherche pas tant à devenir ouvrier capable que de gagner au plus tôt le salaire le plus élevé, même au détriment d'une bonne façon, tandis qu'en travaillant pendant un certain temps sous la direction d'un maître-ouvrier il acquerra le souci d'un travail bien exécuté.

Enfin, cette société nous signale le défaut d'un bureau ou institut d'essais de matériaux de construction. Surtout à l'étranger des renseignements de résistances, de charges de rupture sont presque toujours demandés. Notre industrie des carrières est, sous ce rapport, tributaire d'institutions analogues de l'étranger, qui ne demandent pas seulement le prix ordinaire de 160 fr. environ pour l'essai, mais encore 50 pCt. d'augmentation à titre d'étranger, ce qui porte le prix d'un essai à 240 fr.

Une autre firme nous mande que la préférence accordée, pour l'entretien de nos routes, aux pierrailles de Sierk et aux scories laisse les déchets bons pour pierrailles encombrer nos carrières. La même firme nous fait remarquer encore qu'un tarif réduit sur la ligne Mondorf-Thionville serait vivement à désirer et que l'insuffisance du matériel roulant sur cette ligne gêne les exploitants luxembourgeois, les carrières de Mondorf et d'Aspelt ayant un débouché important vers Thionville et ses environs.

Les carrières, plâtrières et sablières occupent un total de 1097 ouvriers. L'administration des Mines a reçu, depuis le 15 avril, 19 feuilles de déclarations d'accidents survenus dans

leur exploitation. Parmi ces accidents, deux seulement ont produit une incapacité permanente partielle. Un accident mortel a eu lieu dans une carrière de la commune de Heinerscheid.

La production des différents groupes de carrières du Grand-Duché pour l'année 1903 est résumée dans les tableaux statistiques ci-après, fournis par l'Administration des Mines.

Nombre des exploitations	Nombre des ouvriers occupés		PRODUCTION.			QUANTITÉS	
	sous terre.	au jour.	Spécification.	Quantités.	Prix.	employées dans le Grand-Duché	exportées à l'étranger.
Carrières de calcaire à polypier.							
<i>Communes de Differdange, Petange, Rumelange, Kayl. — Sections de Differdange, Niedercorn, Lasauvage, Rumelange, Rodange, Tetange.</i>							
16	»	37	<p> Pierre de taille</p> <p> moëllons</p>	<p> Mètres cubés.</p> <p> 2,128</p> <p> 12,218</p>	<p> FR.</p> <p> 20 à 30</p> <p> 1,25 à 2,00</p>	<p> Mètres cubés.</p> <p> 1,320</p> <p> 12,218</p>	<p> Mètres cubés.</p> <p> 808</p> <p> »</p>
Deblai de mine (benglik de la minette).							
<i>Communes de Differdange, Petange, Dudelange, Kayl, Rumelange. — Sections de Differdange, Obercorn, Niedercorn, Petange, Lamadelaine, Dudelange, Kayl et Rumelange.</i>							
8	»	8	moëllons	7,600	0,50 à 2,00	7,600	»
Carrières de grès liasique.							
<i>Commune de Larochette. — Section d'Erzen.</i>							
3	»	99	<p> Pierre de taille</p> <p> moëllons</p> <p> pavés</p>	<p> 2,450</p> <p> 2,613</p> <p> 75⁰/₀₀</p>	<p> 45 à 50</p> <p> 0,50</p> <p> 30 à 40</p>	<p> 1,128</p> <p> 2,013</p> <p> 75⁰/₀₀</p>	<p> 1,322</p> <p> 600</p> <p> »</p>
<i>Communes de Bech, Echternach, Junglinster, Consdorf. — Sections de Bech, Echternach, Burglinster, Consdorf, Kuobembourg.</i>							
9	»	20	<p> Pierre de taille</p> <p> pavés</p>	<p> 230</p> <p> 136⁰/₀₀</p>	<p> 20 à 30</p> <p> 35 à 50</p>	<p> 230</p> <p> 136⁰/₀₀</p>	<p> »</p> <p> »</p>
<i>Communes de Beaufort, Berdorf, Reisdorf, Waldbillig. — Sections de Berdorf, Dillingen, Reisdorf, Waldbillig, Haller.</i>							
9	»	71	<p> Pierre de taille</p> <p> moëllons</p> <p> pavés</p>	<p> 2,123</p> <p> 1,159</p> <p> 5⁰/₀₀</p>	<p> 25 à 35</p> <p> 1,50 à 3,00</p> <p> 40</p>	<p> 1,523</p> <p> 1,159</p> <p> 5⁰/₀₀</p>	<p> 600</p> <p> »</p> <p> »</p>
<i>Communes de Dalheim, Mondorf. — Sections d'Aspelt, Altwies et Mondorf.</i>							
10	»	47	<p> Pierre de taille</p> <p> moëllons</p> <p> pavés</p>	<p> 300</p> <p> 6,000</p> <p> 230⁰/₀₀</p>	<p> 25 à 30</p> <p> 1,00 à 1,50</p> <p> 50 à 80</p>	<p> 300</p> <p> 6,000</p> <p> 230⁰/₀₀</p>	<p> »</p> <p> »</p> <p> »</p>

Nombre des exploitations.	Nombre des ouvriers occupés		PRODUCTION.			QUANTITES	
	sous terre.	au jour.	Specification.	Quantites.	Prix.	employées dans le Grand-Duché	exportées à l'étranger.
<i>Commune de Contem. — Sections de Contem, Moutfort, Oetrange.</i>							
8	»	14	Pierre de taille	32	25	32	»
			moellons . . .	2,320	1,00 à 1,50	2,320	»
			pavés	9,20/00	20 à 50	9,20/00	»
<i>Communes de Lorentzweiler, Steinsel, Walferdange. — Sections de Lorentzweiler, Heisdorf et Walferdange.</i>							
4	»	7	Pierre de taille	48	25 à 40	48	»
			moellons . . .	600	1,00	600	»
			pavés	110/00	22,50 à 25	110/00	»
<i>Communes de Kehlen, Kopstal, Niedcranven, Mamer, Bertrange, Sandweiler, Hesperange. — Sections de Kehlen, Kopstal, Oberanven, Mamer, Bertrange, Sandweiler, Hesperange, Senningen, Rammeldange.</i>							
27	»	170	Pierre de taille	4,075	22,50 à 35	4,075	»
			moellons . . .	16,048	1,25 à 3,75	15,848	200
			pavés	5120/00	22,50 à 50	3420/00	1700/00
<i>Communes de Betzdorf, Flaxweiler. — Sections de Mensdorf, Flaxweiler.</i>							
2	»	30	moellons . . .	739	1,00 à 3,00	739	»
			pavés	9020/00	60 à 70	7160/00	1860/00
<i>Communes de Steinfort, Koerich, Tuntange, Beckerich, Saeul. — Sections de Steinfort, Koerich, Goeblange, Hollenfels, Beckerich, Saeul.</i>							
23	»	93	Pierre de taille	75	20 à 50	75	»
			moellons . . .	7,070	1,00 à 2,00	7,070	»
			pavés	7440/00	20 à 90	4920/00	2520/00
<i>Communes de Rollingergrund, Eich. — Sections de Neudorf, Eich, Kirchberg, Dommeldange.</i>							
9	»	32	Pierre de taille	300	20 à 30	300	»
			moellons . . .	4,340	1,00 à 1,25	4,340	»
			pavés	3000/00	30 à 50	300	»
<i>Communes de Luxembourg, Hollerich. — Sections de Luxembourg, Hollerich, Merl.</i>							
19	»	41	moellons . . .	11,120	1,00 à 1,75	11,120	»
<i>Communes de Mersch, Fischbach. — Sections de Mersch, Rollingen, Angelsberg.</i>							
4	»	10	Pierre de taille	201	22,50 à 30	201	»
			moellons . . .	1,225	0,75 à 1,25	1,225	»

Nombre des exploitations.	Nombre des ouvriers occupés		PRODUCTION.			QUANTITÉS	
	sous terre.	au jour.	Spécification.	Quantités.	Prix.	employées dans le Grand-Duché	exportées à l'étranger.
Carrières de grès bigarré.							
<i>Communes de Mertzig, Vichten, Eitelbruck, Grosbous. — Sections de Mertzig, Vichten, Eitelbruck, Warken, Grosbous.</i>							
8	»	41	Pierre de taille	450	40 à 65	438	»
			moellons . . .	1,328	2,00 à 2,50	1,328	»
			pavés	9,5 ⁰ / ₀₀	30 à 40	9,5 ⁰ / ₀₀	»
Carrières de grès de Born.							
<i>Communes de Mompach, Rosport. — Sections de Born, Girst, Rosport.</i>							
7	»	29	Pierre de taille	1,143	40	369	774
			moellons . . .	622	2,00 à 3,00	622	»
Carrières de calcaire keuprique.							
<i>Commune de Bissen. — Section de Bissen.</i>							
7	»	12	moellons à				
			chaussées . .	1,350	1,25 à 2,50	1,350	»
			gravier	150	1,75 à 6,00	150	»
Carrières de grès coquillier.							
<i>Commune de Bettendorf. — Sections de Bettendorf, Gilsdorf.</i>							
8	»	104	Pierre de taille	1,480	35 à 80	1,354	626
			moellons . . .	3,668	1,25 à 3,00	3,668	»
			pavés	246 ⁰ / ₀₀	50 à 80	242 ⁰ / ₀₀	4 ⁰ / ₀₀
Carrières de quartzite.							
<i>Communes de Clervaux, Munshausen. — Sections de Clervaux, Roder.</i>							
5	»	17	hassel pour				
			pierrailles . .	2,770	5 à 15	1,854	916
Carrières de quartzite pour pierraille.							
<i>Communes de Wiltz, Winseler, Oberwampach (Schimpach), Eschweiler, Alscheid, Goesdorf, Heiderscheid, Esch-s.-Sûre, Mecher, Harlange.</i>							
»	»	20	pierraille . . .	8,720	1,50 à 5,00	8,720	»
<i>Communes de Basbellain, Weiswampach, Hachiville, Asselborn, Heinerscheid, Bœvange, Munshausen, Hosingen, Hoscheid, Consthum.</i>							
»	»	20	pierraille . . .	12,377	1,25 à 1,50	12,377	»
Carrières de pierres à chaux.							
<i>Communes de Rosport, Echternach, Berdorf. — Sections de Rosport, Echternach, Grundhof.</i>							
5	»	11	pierre à chaux	1,113	1,50 à 4,00	1,113	»
			tuf	437	5 à 10	437	»

Nombre des exploitations.	Nombre des ouvriers occupés		PRODUCTION.			QUANTITÉS	
	sous terre.	au jour.	Spécification.	Quantités.	Prix.	employées dans le Grand-Duché	exportées à l'étranger.
Carrières de pierres à chaux pour chauffourniers.							
<i>Communes de Bettendorf, Diekirch, Ettelbruck, Feulen, Colmar-Berg, Redange. — Sections de Bettendorf, Diekirch, Ettelbruck, Niederfeulen, Colmar-Berg, Ospern.</i>							
9	»	22	Pierre à chaux	6,435	2,50 à 3,00	6,115	320
Carrières de pierres à chaux et dolomie.							
<i>Communes de Grevenmacher, Mertert, Biver, Wormeldange, Lenningen, Remich, Burmerange. — Sections de Grevenmacher, Wasserbillig, Mertert, Biver, Machtum, Lenningen, Remich, Elvingen.</i>							
16	15	77	Pierre à chaux et dolomie	24,584	1,50 à 6,25	8,055	24,584
Carrières de chaux hydraulique.							
<i>Communes de Bertrange, Hollerich, Strassen, Kehlen. — Sections de Bertrange, Merl, Olm, Strassen, Kehlen, Nospelt.</i>							
8	»	26	chaux hydraulique	11,930	0,50 à 2,50	10,180	1,750
Plâtrières.							
<i>Communes de Walferdange, Steinsel, Remich. — Sections de Helmsingen, Heisdorf, Remich.</i>							
4	11	5	plâtre brut . .	3,691	5,00 à 6,50	2,683	1,008
Sablières.							
<i>Communes de Mertert, Grevenmacher. — Sections de Mertert, Wasserbillig, Grevenmacher.</i>							
4	»	7	sable	1,710	3,00	1,250	460
<i>Communes de Bech, Echternach, Junglinster, Consdorf.</i>							
4	»	4	sable	1,630	1,25 à 2,00	1,630	»
<i>Commune de Steinfort.</i>							
5	»	4	sable	4,905	0,50	4,355	550.
<i>Communes de Luxembourg, Bertrange, Hesperange, Mamer, Sandweiler, Kopstal.</i>							
10	»	10	sable	1,855	0,75 à 2,25	1,855	»
<i>Commune de Walferdange. — Section de Bereldange.</i>							
1	»	2	sable	1,105	1,00	1,105	»
<i>Communes de Bissen, Saeul, Beckerich, Fischbach. — Sections de Bissen, Saeul, Beckerich, Angelsberg.</i>							
4	»	4	sable	258	1,00 à 2,50	258	»
<i>Commune de Diekirch.</i>							
2	»	3	sable	1,250	0,75	1,150	»

Faïencerie.

La marche générale de la faïencerie n'a subi aucun changement notable en 1903.

Le personnel employé a été maintenu à 220 personnes. Les transports par chemin de fer ont atteint les chiffres suivants :

a) Matières diverses arrivées	kg. 1,900,000.
b) Houille	» 3,250,000.
c) Produits expédiés	» 1,180,000.

Fabrique de produits céramiques Utzschneider & Ed. Jaunez à Wasserbillig.

La production des carreaux céramiques et mosaïques a atteint, en 1903, 13,430 tonnes ; ce chiffre représente une augmentation comparativement à l'année précédente qui ne renseignait qu'une production de 12,500 tonnes. Les prix de production et de vente n'ont guère varié ; la vente s'est faite couramment. C'est toujours l'Allemagne qui forme le débouché principal de cet établissement.

Le nombre des ouvriers a été de 400 à 420 qui ont été occupés sans interruption durant toute l'année. Parmi ces ouvriers figurent 100 femmes ou jeunes filles. Du côté des salaires il reste une augmentation, peu sensible il est vrai, à signaler.

Industrie des ciments.

La *Compagnie générale des ciments* à Dommeldange (usines à Dommeldange et à Rumelange) renseigne une production de 2 millions de briques à bâtir fabriquées tant à Dommeldange qu'à Rumelange, de 12,000 tonnes de ciment Portland pour l'usine de Dommeldange et de 9,000 tonnes de ciment ordinaire à laitier pour l'usine de Rumelange. Elle occupe en moyenne 60 ouvriers.

Sa vente a été courante en 1903. La production a été en sérieuse augmentation, alors que les prix de vente sont restés faibles.

La succursale de la maison *Wayss & Freytag* (ciment armé), à Hollerich, nous écrit que l'année 1903 a été telle que l'année précédente. Une amélioration s'est fait sentir seulement vers la fin de l'année. Les fabricants de ciment ont profité aussitôt des bonnes dispositions du marché pour augmenter le prix du ciment de 20 à 40 Mk. par wagon de 10 tonnes à partir du 1^{er} janvier 1904.

Briqueterie.

D'un rapport très détaillé qui nous a été adressé par la maison *Jacquinet & C^{ie}*, de Bettendorf, nous extrayons les renseignements suivants :

L'industrie de la briqueterie mécanique dans le Grand-Duché est de date assez récente. Sauf les tuileries d'Echternach et la briqueterie de Diekirch, il n'y avait pas de briqueteries mécaniques dans le pays jusqu'en 1898.

Les années 1897, 1898 et 1899, par l'extension extraordinaire et anormale prise subitement par l'industrie du bâtiment, extension qui fut le résultat de la prospérité métallurgique,

virent éclore coup sur coup les briqueteries mécaniques de Mersch, Bettembourg, Esch-sur-l'Alzette et Rodange.

En Lorraine, à Thionville et autour de Metz, se fondaient à la même époque les briqueteries mécaniques d'Uckange, Courcelles-sur-Nied, Jouy-aux-Arches. La production en briques pressées du bassin mosellan s'en trouva augmentée d'une production annuelle de 20 millions de briques pressées, c'est-à-dire de 67,750 tonnes.

Cette surproduction, en même temps que le ralentissement général de la construction, amena la crise de l'industrie briquetière, crise qui vient à peine de prendre fin et qui dura de 1901 à 1903. La vente effectuée pendant ces trois années tomba à 20 pCt. de la production normale et régulière. Les plus anciennes briqueteries furent atteintes aussi bien que les nouvelles et la plupart d'entre eux durent réduire leur campagne de production à 4 ou 5 mois de l'année.

Les prix des briques qui étaient couramment de 38 fr. le mille sur wagon pris à l'usine, en 1900, étaient au 1^{er} janvier 1904 de 27 fr. environ. Certaines briqueteries lorraines vendaient leurs produits à 22 fr. le mille.

Une autre cause de la diminution du prix des briques pressées en terre cuite se trouve dans l'extension prise par la brique pressée dite de laitier, de qualité inférieure comme solidité, mais bien meilleur marché. A prix égal, la brique de laitier ne peut pas soutenir la concurrence de la brique pressée en terre cuite.

L'année 1904 témoigne d'un relèvement général de l'industrie briquetière. Les commandes affluent, et quoique les prix soient inférieurs de 40 pCt. à ceux réalisés jusqu'en 1900, les briqueteries bien installées peuvent compter sur une campagne féconde. Le prix de revient a été abaissé partout par le perfectionnement et l'extension des installations premières : la production en masse peut et doit compenser la diminution des prix.

Cette diminution des prix a d'ailleurs son bon côté : elle permet à la maçonnerie en briques pressées, plus homogène, plus solide et plus rapidement effectuée, de lutter contre la maçonnerie en moëllons et en briques des champs. D'autre part, la maçonnerie en briques de laitier, par suite des émanations sulfureuses, partant malsaines qu'elle dégage, n'a pas pris l'essor que son bon marché semblait devoir lui assurer.

Comme desiderata, toutes les briqueteries mécaniques que la maison Jacquinet & C^{ie} a consultées en vue du présent rapport donnent l'abaissement du tarif des transports. Certaines stations du Grand-Duché jouissent de tarifs spéciaux pour les briques. Ne serait-il pas juste d'étendre ces mêmes réductions précisément aux localités-stations de briques ? Elles désirent obtenir enfin la vulgarisation de la maçonnerie en briques de machines par l'emploi de ces briques dans la construction des bâtiments publics, spécialement pour les façades.

Tannerie.

L'année 1903 a été pour les tanneries, comme depuis un certain temps ses devancières, pas très favorable, surtout pour les tanneries travaillant encore à l'ancien système.

Les nouveaux établissements à tannage rapide étaient bien occupés ; il y a eu une augmentation de la fabrication de ce côté. Leurs produits s'écoulaient facilement dans le Zollverein, en Orient et dans les pays scandinaves, pourtant à des prix trop peu rémunérateurs.

Pour la seconde moitié de l'année nous avons à signaler une hausse assez notable dans les prix. Presque toutes les industries s'étant ranimées en Allemagne, tous les genres de cuirs ont profité de cette circonstance, surtout les croupons et courroies. Il faut pourtant constater que la demande est restée calme pendant toute l'année pour le cuir fort, tanné à l'ancien système.

La disproportion des prix de toutes les matières premières, à l'exception de l'écorce de chêne et du tanné, comparés aux prix de vente des cuirs, qui dure depuis des années, ne veut prendre fin.

La production totale du Grand-Duché peut être évaluée à 140,000 cuirs; le nombre des ouvriers occupés par les tanneries s'élève à 500 environ. A relever encore que les bons ouvriers se font rares et trouvent toujours de l'occupation à des prix rémunérateurs.

Écorces à tan.

L'espoir qu'on avait à la fin de l'année 1902 de voir se relever les prix des écorces, a été complètement déçu. A cette époque, les dernières parties d'écorces se vendaient à des prix en hausse et presque toute la production de l'Oesling était vendue

En 1903, le temps sec a favorisé la récolte des écorces; la rentrée s'est faite presque sans pluie. Malgré la bonne qualité, les acheteurs se sont montrés réservés. Ce n'est qu'en automne que des tanneurs de Trèves ont commencé à acheter des écorces de toute première qualité aux prix de 2,50 à 2,60 fr. la botte de 25 kg. A la suite de ces achats une reprise s'est dessinée: plusieurs acheteurs ont pris des quantités considérables, mais à des prix ne dépassant pas 2,50 fr. pour les premières qualités. La saison pluvieuse, si contraire aux expéditions des écorces, étant survenue, tout achat s'est trouvé arrêté. A la fin de l'année 1903, beaucoup d'écorces étaient invendues et il restait peu d'espoir dans le maintien des prix.

Ganterie.

Après les dernières années, peu favorables à l'industrie gantière, les espérances qu'on avait conçues pour l'année 1903 ont été loin de se réaliser; comparé à l'année précédente, l'exercice 1903 accuse une diminution de la production d'environ 10 à 12,000 douzaines de paires de gants.

Les causes de la diminution frappante que nous avons à enregistrer sont à peu près celles qui ont influencé défavorablement la ganterie pendant les années précédentes. Parmi ces causes nous citerons en premier lieu le temps pluvieux et humide qui n'a cessé de régner, principalement en Angleterre, pendant tout le courant de l'année.

Ce qui devait résulter fatalement de cette circonstance est arrivé. De même que les années précédentes la ganterie fine a été complètement délaissée. Tout ce qu'on pouvait obtenir de la clientèle, ce furent des commandes — assez restreintes du reste — en qualités moyennes et ordinaires.

Il est vrai que les prix de la matière première servant à faire la ganterie premier choix, plus délaissés par les fabricants, avaient quelque peu fléchi, mais les fabricants n'ont pu tirer aucun bénéfice de cette baisse légère, les commandes en ganterie premier choix faisant

défaut. Par contre, les prix de la matière première pour les qualités moyennes ne tardèrent pas à subir une hausse sensible par suite de l'empressement que les fabricants mettaient à se fournir de peaux de qualité moyenne, qu'ils se disputaient l'un à l'autre afin de pouvoir remplir leurs engagements.

Ajoutons encore que la clientèle ne prenait livraison des marchandises commandées que fort lentement, laissant de fortes commandes en souffrance pendant des mois entiers. Nous ferons remarquer de plus que les peaux servant à la fabrication des qualités supérieures et achetées à des prix élevés, en vue de commandes de ganterie fine, ont dû être mises en stock, en attendant que la situation s'améliorât pour cet article. Ces circonstances ont beaucoup contribué, elles aussi, à la mauvaise marche des affaires.

Du côté de l'Amérique, la légère reprise en ganterie fine n'a pas donné les résultats que l'on avait espérés, et les ordres, pour lesquels un certain ralentissement est à signaler, ont porté principalement sur la ganterie moyenne et ordinaire. Par contre, l'exportation des peaux mégissées et teintes a augmenté et promet de s'accroître encore.

La production approximative de l'année 1903 peut être évaluée à 60,000 douzaines de paires de gants environ : elle est donc restée de 10 à 12,000 douzaines au-dessous du chiffre de l'année précédente. La ganterie occupait environ 600 ouvriers et 1000 ouvrières.

La suppression projetée de la réadmission en franchise des gants cousus en Belgique laisse entrevoir pour l'avenir des difficultés sérieuses qui pourraient, le cas échéant, enrayer le développement de l'industrie gantière.

Industrie textile.

Aucune amélioration ne s'est produite, en 1903, dans la situation précaire de notre industrie textile et il est à prévoir que l'exercice 1904 continuera la série des années mauvaises. En draperie on signale une production en progrès, entretenue par la reprise générale des affaires.

Les rapports qui nous ont été adressés par les divers établissements relèvent une hausse considérable sur les prix des matières premières qui n'ont pu être compensés par une hausse parallèle des prix de vente. C'est en particulier la hausse musitée sur les cotons qui a frappé durement les manufacturiers, puisqu'ils ne pouvaient augmenter en conséquence les prix de vente des articles manufacturés. Un établissement prévoit un chômage complet pour le cas que les prix du coton se maintiennent.

Des difficultés en sont résultées dans les transactions. La réserve des acheteurs a fait augmenter les stocks qui sont restés en magasin.

Le nombre des ouvriers occupés a subi une légère diminution. Comme il n'y a plus guère de jeunes gens qui apprennent le métier de tisserand, le recrutement de la main-d'œuvre rencontre des difficultés pendant les moments de presse.

Un établissement a monté dans le courant de l'année quelques métiers pour la fabrication du velours, mais la cherté actuelle des matières premières ne permet pas encore d'en constater les résultats.

On appelle encore notre attention sur les dépôts d'échantillons faits chez les tailleurs par les concurrents allemands qui entravent sérieusement l'essor des établissements du pays.

Teinturerie.

Tissus de lin et de coton teints en pièce.

On peut considérer l'année 1903 comme normale sous le rapport des transactions.

La hausse sur les prix des tissus écrus, qui s'est faite successivement à partir de fin 1899, a été acquise, et la vente des tissus teints se faisait régulièrement jusque vers les derniers mois de l'année.

A la suite des récoltes insignifiantes de lin et de coton une spéculation effrénée s'est emparée du marché cotonnier ; les mois de novembre et de décembre nous amenaient une nouvelle hausse sur les tissus écrus de 15 à 20 pCt. et l'on se trouvait en face d'une hausse de 40 à 60 pCt. sur les tissus de coton écrus et de 30 à 40 pCt. sur les tissus de lin, en prenant pour point de comparaison les prix pratiqués pendant les années 1898 et 1899.

Comme pendant les dernières années les filatures et tissages ont réduit leur production et que les anciens stocks de marchandises sont écoulés, il est plus que probable que ces prix de vente se maintiendront au moins jusqu'aux nouvelles récoltes de l'année 1904.

Industrie du vêtement.

L'industrie du vêtement renseigne un mieux-aller qui s'est traduit par une légère augmentation des prix vers la fin de l'année. Mais cette industrie a ressenti également le contre-coup de la crise cotonnière qui a bouleversé le marché des textiles.

Voici l'appréciation que la maison Ch. Jubert de Luxembourg nous donne de la situation: « La petite amélioration dans la demande des vêtements de travail qui s'est fait sentir dans les derniers mois de l'année 1902, s'est maintenue, mais sans grande progression, dans le courant de l'année 1903, laquelle, cependant, n'est pas encore à classer parmi les années favorables. Il est vrai que la perturbation qui s'est produite dans les prix de revient par les hausses successives et imprévues des tissus de coton n'a pas contribué à développer la fabrication des vêtements de travail, dont les prix de vente étaient souvent inférieurs aux prix de revient.

Cette hausse s'accroît encore tous les jours pour finir, peut-être, par une dégringolade prochaine des cours des cotons. Dans ces conditions il est bien difficile de fabriquer des stocks d'avance, et, en général, on préfère se borner à n'exécuter que les commandes courantes.»

De Larochette on nous signale également une augmentation sur la production des années précédentes. Les prix de vente, au commencement de l'année, étaient encore assez bas mais ils se sont améliorés pendant les derniers mois. La pénurie et la cherté des cotons ont causé une certaine gêne à la fabrication.

Tabacs et Cigares.

La production pour l'année 1903 peut être évaluée comme suit :

23,000 quintaux de tabacs à fumer, représentant une valeur de	2,500,000 fr.
1,000 quintaux de tabacs à priser et à mâcher, représentant une valeur de	150,000 »
12 millions de cigares, représentant une valeur de	400,000 »
25 millions de cigarettes, représentant une valeur de	220,000 »
	soit ensemble 3,270,000 fr.

contre 2,875,000 fr. en 1902.

Ces chiffres marquent une légère augmentation tant au point de vue de la production qu'à celui des prix obtenus pour les articles fabriqués. Les stocks en magasin ont été inférieurs à ceux de l'année précédente. L'article à bon marché, cependant, n'est plus guère demandé.

La récolte de 1902, mûre pour la fabrication en 1903, nous a donné, au Palatinat, un tabac de toute première qualité pour la coupe. Il n'a plus été aussi bien conditionné depuis 1893; en conséquence, les prix d'achat étaient très élevés. Les tabacs ordinaires n'existent plus.

Le trust américain n'avait pas fortement opéré dans certains pays producteurs, de sorte que les Kentucky, les Virginia et les Seedleaf s'obtenaient à des prix abordables. Par contre, les Maryland et les Ohio faisaient complètement défaut; de même le trust avait mis la main sur toute la récolte des tabacs turcs et orientaux, si bien que le peu qui nous arrivait encore représentait des tabacs déclassés qui se vendaient au double de leur valeur réelle.

Nos fabricants n'emploient pas le Palatinat pour la fabrication des cigares; ce sont les tabacs des colonies hollandaises, de Java et de Sumatra, qui y entrent pour une grosse part à cause de leur légèreté et de leur bonne combustion. On emploie encore chez nous les Brésil, les Mexique, les Havane, les Saint-Domingue (Haiti), les Ambaluna; par contre, on ne connaît plus les Manille.

La mode des ouvertures grisâtres et vertes, que nous ne saurions assez blâmer, donne beaucoup d'ennuis à nos fabricants par le fait qu'il faut choisir dans les tabacs non mûrs pour satisfaire au goût des fumeurs.

La cigarette devient de plus en plus un article de consommation courante; le tabac à priser, d'autre part, est complètement abandonné.

Le nombre des fabriques de tabac s'est maintenu à 12, qui occupent 400 ouvriers et employés touchant en salaires et appointements 250,000 fr. par an. La caisse de secours obligatoire a été mal accueillie au commencement par les ouvriers de cette branche; aujourd'hui, elle est parfaitement acclimatée.

Brasserie.

La baisse que l'exercice 1902 a renseignée dans la production de nos bières indigènes, s'est encore accentuée en 1903. Moins sensible qu'en 1902, elle semble tendre à ramener le chiffre de la production à la moyenne annuelle des dix dernières années par 150,000 hectolitres. Il faut en conclure que la situation florissante de toutes nos industries dans le Grand-Duché pendant les années 1899, 1900 et 1901 a exercé son influence également sur la consommation de la bière par les habitants, et notamment par la classe ouvrière du pays.

La quantité de malt employée à la fabrication de la bière a atteint :

en 1902	4,066,360 kg.
en 1903	3,970,115 »

ce qui représente une nouvelle diminution de 96,245 kg.

Les droits d'accise acquittés de ce chef se sont élevés :

en 1902	à fr. 203,318 00
en 1903	à » 198,505 91

Il résulte de ces données qu'en 1903 les douze brasseries en activité ont produit ensemble 158,804,60 hectolitres.

Le mouvement de la production de nos brasseries donne les chiffres suivants pour les huit dernières années :

1897	140,087 hl.
1898	150,411 »
1899	167,696 »
1900	174,733 »
1901	180,479 »
1902	162,654 »
1903	158,805 »

Nos exportations de bières vers les pays qui ne font pas partie du Zollverein présentent le mouvement suivant pour la période de 1896 à 1903 :

Année.	Bières en fûts.	Bières en bouteilles.
1896	1,117,925 kg.	184,422 kg.
1897	1,213,411 »	14,108 »
1898	993,342 »	36,483 »
1899	1,140,728 »	21,767 »
1900	1,233,267 »	31,648 »
1901	1,275,530 »	43,133 »
1902	956,224 »	17,878 »
1903	842,605 »	8,734 »

Distillerie.

Le nombre des distilleries en activité était de 882 pour la campagne 1902-1903.

De ce nombre, 637 sont des distilleries agricoles ne travaillant que des grams, du maïs, du seigle ou des pommes de terre. Entre ces distilleries le contingent est réparti suivant l'importance du train d'agriculture et du nombre du bétail, sans pouvoir dépasser pourtant le chiffre de 150 hl. d'alcool pour un seul établissement.

Les 245 autres sont de petites distilleries outillées à l'instar des bouilleurs de cru en France et travaillent des fruits, tels que poires, prunes, cerises, pommes, marcs de raisin et lies de vin avec une production de 82 hl.

Le contingent légal pour cette campagne est de 8,346 hl. Notre production s'est élevée à 8,106 hl., ce qui représente une diminution de 1,186 hl. comparativement à la production de l'exercice 1902-1903.

Il a été employé à la distillation :

	en 1901-1902	en 1902-1903
pommes de terre	800,200 kg.	249,500 kg.
grains et maïs	3,363,400 »	3,380,100 »
fruits	43,046 hl.	2,746 hl.
marcs de raisin	24,910 »	3,715 »

Les droits d'accise acquittés par les distilleries se sont élevés :

en 1901-1902	à fr. 728,647,00
» 1902-1903	» » 631,048,75

Imprimerie.

L'imprimerie a été bien occupée durant l'année 1903, mais la concurrence des petits établissements nouvellement créés qui acceptent des ordres à des conditions désavantageuses, ne dépassant guère le prix de revient, a pesé sur les prix obtenus pour les travaux de ville, qui deviennent d'année en année moins rémunérateurs.

Le nombre des ouvriers occupés par nos imprimeries n'a guère varié dans le courant de l'année; il ne doit pas dépasser sensiblement le chiffre de 150, renseigné dans notre précédent rapport. Il n'est pas à notre connaissance que des ouvriers aient manqué de travail. Les salaires sont restés au niveau de l'année précédente. Imitant l'exemple donné par l'Allemagne, presque toutes les imprimeries de la ville de Luxembourg ont introduit la journée de 9 heures.

Du côté du journal nous n'avons aucune modification à signaler. La production et la consommation suivent une marche parallèle. Le nombre des journaux — qui est très élevé comparé à la population du pays — est resté inchangé : quelques feuilles ont disparu, d'autres ont pris leur place.

Les prix des papiers se sont raffermis; ils ont même marqué, vers la fin de l'année, une tendance à la hausse. La baisse de 1902, qui a affecté surtout les qualités ordinaires en laissant les papiers de choix intacts, n'a été que passagère : après la dépression causée par la diminution des exportations qui alourdissait le commerce intérieur, le marché s'est ressaisi promptement.

On nous fait remarquer de plusieurs côtés que le système des soumissions en usage pour les fournitures des administrations est nuisible au développement de l'imprimerie et contraire aux intérêts bien entendus des consommateurs. Ce système avilit les prix et assure une place toujours plus large à la mauvaise marchandise.

Horticulture.

Comme les années précédentes, la marche de l'horticulture en général est restée active et bonne.

Les spécialités cependant, dont l'écoulement principal est cherché à l'étranger, souffrent beaucoup de la concurrence des petits producteurs qui travaillent avec des frais généraux plus réduits et offrent à la vente des rosiers nains à des prix dérisoires. Cette circonstance impose aux grands producteurs des sacrifices très sensibles, qui ne sont presque plus en rapport avec les bénéfices réalisés.

La production des rosiers greffés sur tiges se vendait presque en totalité, mais le nouveau tarif douanier, qui grèvera sous peu le sujet « canina des bois », augmentera le prix de revient de cette matière première, sans pouvoir provoquer, à cause de la circonstance que le marché principal doit être cherché dans l'exportation, une hausse correspondante pour le prix du sujet cultivé pendant deux ans.

Quant à l'obtention de variétés nouvelles par la fécondation artificielle, elle donne à nos roséristes, qui s'en occupent, plus de lustre que de bénéfices. Il n'existe pas de loi protégeant les droits d'auteur — ou mieux de créateur — en matière horticole, et dès qu'une plante est vendue, la multiplication en tombe dans le domaine public qui, dès lors, établit le prix de vente.

L'arboriculture suit une marche sûre et saine, l'arbre étant plutôt un article de rendement et d'utilité.

Les fleuristes profitent dans une bonne mesure du luxe des fleurs à la mode à l'heure actuelle ; leurs arrangements décoratifs sont de bon goût et les prix obtenus sont rémunérateurs sans être exagérés.

Nos marchés hebdomadaires parlent en faveur de nos maraîchers intelligents et travailleurs. Les primeurs y sont apportées en grande quantité et trouvent, ainsi que les légumes de saison, acheteurs à des prix qui peuvent donner satisfaction.

Les établissements horticoles occupent 300 à 600 ouvriers pour lesquels la moyenne des salaires oscille autour de 3 fr. et 3,50 fr. par journée de travail.

Fabrication des conserves de légumes.

La fabrication des conserves de légumes à l'établissement de Beaufort renseigne une légère baisse pour l'année 1903 : elle a atteint 130,000 litres-kilogrammes, ce qui donne environ 10,000 kg. de pois en moins que pour l'exercice précédent. La récolte a beaucoup souffert par les pluies persistantes. Par contre, la vente s'est faite plus couramment par suite de la récolte médiocre en Allemagne où les neuf dixièmes de sa production sont placés.

Alors que cette industrie occupe, à la fabrication des conserves, un personnel régulier de 6 personnes pendant la morte-saison, elle emploie, pendant la campagne de fabrication, 22 ouvriers et ouvrières à l'usine, une centaine de journalières à la cueillette avec 4 surveillants et une centaine de personnes à l'écoissage des fèves de marais et flageolets et au pincage des haricots. Les prix de la main-d'œuvre sont restés sans changement.

La pénurie croissante de la main-d'œuvre féminine nécessaire à une série de travaux a forcé l'établissement de Beaufort de demander un supplément de main-d'œuvre à l'étranger. En 1903, il a occupé 30 ouvrières flamandes et 20 ouvrières wallonnes.

Meunerie.

Un courant d'affaires assez favorable continue à régner dans la meunerie. La production est en légère augmentation : de 50,000,000 kg. elle s'est élevée, en 1903, à 51,000,000 kg. environ. Les tentatives répétées de nos meuniers de se créer des débouchés à l'extérieur n'ayant pas réussi, c'est dans le pays même que cette industrie a dû chercher le placement presque exclusif de sa production.

Il n'y a guère de fluctuations à signaler dans les prix des blés. Du commencement de l'année jusqu'au mois d'octobre les blés montaient légèrement, mais reperdaient pendant les derniers mois de l'année la petite avance acquise, fait qu'on doit attribuer exclusivement à l'apparition de la nouvelle récolte qui a été bonne.

Une légère augmentation de la consommation stimulait la production et atténuait ainsi les effets fâcheux de la concurrence grandissante de l'Allemagne et aussi de la Belgique.

La meunerie a continué, dans le courant de l'année 1903, à perfectionner son outillage en général. Dans le voisinage de Luxembourg un nouveau moulin a été construit, dont le travail se fait d'une manière tout-à-fait automatique.

Le nombre des ouvriers occupés n'a guère changé. Tandis que les salaires ont une ten-

dance à se développer en faveur de l'ouvrier, le recrutement de la main-d'œuvre apprise se fait toujours plus difficile.

Laiterie.

Le syndicat général des laiteries luxembourgeoises renseigne les transactions suivantes pour les années 1897—1903.

Année.	Nombre des laiteries englobées par le syndicat.	Beurre fourni au syndicat et par lui vendu.	Montant net verse aux producteurs, deduction faite des frais.
1897	17	92,492,000 kg.	230,706 fr.
1898	31	184,021,000 »	452,866 »
1899	52	319,710,000 »	790,301 »
1900	64	370,759,000 »	917,725 »
1901	79	378,922,000 »	933,950 »
1902	78	353,203,000 »	872,917 »
1903	80	309,406,000 »	773,373 »

Le nombre des membres syndiqués s'élevait, en 1903, à 3310 ; le syndicat a travaillé 8,354,325 litres de lait.

Industrie du chocolat.

Cette industrie a eu en 1903 une marche normale ; la production a été à peu près la même que l'année précédente, soit environ 50,000 kg. Les produits fabriqués ont trouvé un écoulement relativement facile.

L'importante baisse des sucres arrivée en septembre par suite de l'entrée en vigueur de la convention de Bruxelles a été pour les fabricants de chocolat une gêne sérieuse plutôt qu'un avantage. Cette baisse ayant rompu l'équilibre entre les prix de revient et ceux de vente, il s'agissait de rétablir un prix de vente normal.

Beaucoup de fabricants allemands, renonçant à retirer le moindre avantage personnel de la baisse des sucres, abaissèrent immédiatement leur prix de vente du chocolat dans une proportion exactement correspondante à la réduction du prix de revient ; d'autres, plus sages, — pensant qu'il serait imprudent d'abaisser de suite et dans une si forte proportion les prix de vente, vu qu'une hausse éventuelle des cacao's aurait pour résultat de mettre les fabricants dans l'alternative, soit de remonter le prix de vente, ce qui est toujours difficile, soit de travailler sans bénéfices, — résistèrent quelque temps à ce courant.

Les premiers toutefois l'emportèrent et, après quelques mois d'indécision, les prix de vente ont fini par se fixer avec une baisse de 12 à 13 fr. par 100 kg. On peut espérer que cette baisse procurera aux fabricants un avantage indirect, — celui d'augmenter la consommation.

Mondorf-les-Bains.

L'établissement des bains, à Mondorf, a persisté également en 1903 dans la marche ascendante de sa population balnéaire qui a augmenté de près de 100 baigneurs.

Le chiffre des recettes s'est élevé à 41,039,25 fr. Les bains, douches et autres opérations balnéaires délivrés gratuitement ou à prix réduits à des indigents ou à des personnes peu aisées, représentent un chiffre de 11,769,70 fr. La vente de l'eau minérale accuse une augmentation de 13,255 flacons sur l'année passée.

La colonie thermale a été fréquentée par 29 garçons et 34 filles de parents indigents qui ont joui de la gratuité complète du traitement et de la pension.

Dans le courant de l'année, l'arsenal des moyens curatifs dont dispose l'établissement a été enrichi de la thérapie mécanique (système Rossel, Schwarz & C^e de Wiesbade) surtout en vue des victimes des accidents du travail qui viennent depuis quelques années en grand nombre chercher guérison à Mondorf.

Le réseau de canalisation à établir dans la localité-même et à travers l'établissement et le parc, afin d'empêcher les eaux de ménage ou tout liquide malpropre de vicier l'air sain et pur de la contrée, a été exécuté en partie cette année.

Le parc a été agrandi de six hectares.

Au printemps on a livré à l'exploitation la ligne de chemin de fer Mondorf-Thionville qui facilite dans une mesure notable les communications de l'établissement des bains avec l'Alsace-Lorraine.

La construction de villas à Mondorf prend d'année en année plus de développement, ce qui contribue à attirer vers notre station thermale les baigneurs qui tiennent à continuer, pendant leur cure, la vie de famille.

Viticulture et commerce des vins en 1902 et 1903.

La perturbation du marché des vins et le malaise général, déjà prononcés vers la fin de 1901, ont eu en ces deux années une forte repercussion au bord de notre Moselle; l'effondrement des cours et un ralentissement notable dans la plantation de vignes nouvelles en résultaient, et nous pouvons dire, et malheureusement ce n'est que trop vrai, que nous avons depuis quelques années une « crise viticole » qui, en ce moment, est encore assez sensible. Certains l'attribuent à l'abondance des dernières récoltes et à leur qualité inférieure, d'autres à la crise économique, etc. Toutes ces causes réunies, qu'elles soient d'ordre agricole ou d'ordre économique, expliquent parfaitement la crise et c'est à tort que l'on en accuse la loi allemande du 24 mai 1901 sur le régime des vins et boissons similaires.

Cette loi bienfaisante pour la viticulture, qui est en vigueur chez nous depuis le 6 mars 1902, par les diverses restrictions et interdictions relevées dans notre précédent rapport*), a seulement eu le tort de coïncider dans son application avec une crise, et par les changements qu'elle devait fatalement entraîner dans l'assiette du marché des vins, elle a contribué à la confusion générale. Les restrictions sur l'amélioration par le sucrage ne sont pas trop clairement définies; le commerce, et particulièrement celui qui ne dédaignait pas les crus de moindre et de mauvaise qualité, y voit des obstacles à ses pratiques: avec le régime de la loi de 1892, il pouvait opérer sur de larges bases, mettre en œuvre plus d'arcanes pour le rétablissement, resp. la préparation des vins.

Par la nouvelle loi, avec le contrôle des caves, cela n'est plus possible, et depuis nous voyons le commerce plus à la recherche des vins bien soignés, sans défauts, sans alterations.

Les transactions qui ont eu lieu chez nous dans les dernières années le prouvent. En effet, en 1901, l'écoulement de la récolte s'est fait lentement; malgré le bas prix, il s'en trouve encore aujourd'hui un stock assez élevé dans le canton de Remich qui ne se vend pas: la qualité médiocre retient le négociant — un état de choses qui ne se serait jamais présenté sous le régime de la loi de 1892. En 1902, le mouvement des affaires a été de même, malgré l'extrême

*) Rapport de la Chambre de commerce pour l'année 1901.

pénurie en vins, très faible. L'année dernière, en 1903, les cours ont été au début peu stables; le commerce, malgré la modicité des prix, hésitait avec les achats et ce n'est qu'après le premier soutirage que nous voyons les cours s'affermir et les retiraisons augmenter à cause des qualités du vin fait.

Le contrôle des caves, affaire des différents gouvernements de l'Union douanière et déjà institué dans la plupart des régions viticoles de l'Allemagne, ne fonctionne pas à la satisfaction générale; il donne lieu à des plaintes diverses et en certains endroits on ne réussit même pas à l'organiser. Ces difficultés de réglementation font multiplier les voix qui en réclament l'organisation sur des bases à formuler par l'Empire et justifient, en attendant, la non-exécution des dispositions prévues. Il en est ainsi chez nous.

Notre viticulture et notre commerce des vins se trouvent donc dans une période de crise et de transition dont il est difficile, par la diversité des circonstances qui entrent en considération, de pronostiquer la durée.

L'année 1902 a été marquée par des circonstances météorologiques extrêmement défavorables: les espérances de récolte, de belles qu'elles étaient à la première heure, quand les revenus pouvaient déjà se compter, furent complètement détruites par le temps sombre et froid de la première moitié du mois de mai. La nuit du 7 au 8 a été funeste. Le thermomètre descendait jusqu'à 4 à 5 centigrades et, du coup, de Schengen à Wormeldange, toutes les jeunes pousses et formes furent anéanties. Seulement les vignes situées dans le bas-fonds et le milieu de la côte entre Wormeldange et Wasserbillig échappèrent au désastre.

La qualité de la future récolte aurait pu atténuer tant soit peu ce coup fatal, mais tout se coalisait pour faire une récolte insignifiante en quantité et déplorable en qualité. Dès le début, la gelée; puis, sauf de rares intervalles, dont un, fort heureusement, au moment de la floraison — des alternatives défavorables de fraîcheur, de manque de lumière, de coups de soleil de courte durée et d'humidité jusqu'à la vendange.

Ces intempéries favorisaient l'extension des maladies cryptogamiques et de toutes sortes de fléaux; le mildew et l'oïdium sévissaient avec intensité dans le canton de Remich, où l'on avait trop négligé les sulfatages et les soufrages à cause du manque de raisins. La véraison et la vendange des raisins se faisaient dans de très mauvaises conditions, et la production qui fut estimée de 22,000 à 25,000 hectolitres, marquait à l'aréomètre Oechsle de 45 à 70° et au pèse-acide 12-21 ‰. Les cours s'établirent au commencement à 375-435 fr. les 1000 litres pris en cave; cependant, et malgré le peu de vins récoltés, un fléchissement des cours qui persiste encore à l'heure qu'il est, eut lieu de suite; aujourd'hui, les cours ont baissé jusqu'à 300-350 frs.

Comme sa devancière, l'année 1903 porte le cachet de circonstances atmosphériques très variables et partant très défavorables: les sarments étaient assez bien aoûtés; le débourrement eut lieu normalement et la période des gelées printanières passait presque inaperçu; la sortie des raisins était satisfaisante et seulement une gelée blanche du 18 au 19 mai causait un peu de dégâts dans quelques endroits bas et humides. La floraison s'opérait en d'excellentes conditions, et déjà vers la mi-juillet on se plaisait à pronostiquer une bonne et abondante récolte — espoir que réduisait cependant le régime météorologique des mois d'août et de septembre dans une forte proportion par les journées pluvieuses, froides et le mauvais temps. A la suite de ces intempéries on avait toutes les peines du monde à combattre le mildew et l'oïdium qui ne cessaient d'augmenter, le premier joignant à ses dégâts habituels

sur les feuilles ceux causés aux raisins sous forme de rot brun, et le second étendant ses ravages malgré des soufrages trois à cinq fois répétés.

La production évaluée de 120,000 à 130,000 hectolitres indiquait à l'aréomètre Oechsle 50 à 60° avec une acidité totale de 14 à 18 ‰. Les prix variaient au commencement entre 250 à 312,50 fr. les 1000 litres. Les transactions étaient alors rares et une baisse des cours en fut la suite. On ne payait plus que 200 à 225 fr. après la rentrée des vendanges, situation qui s'est modifiée depuis. Le 1903 s'est merveilleusement vinifié; il est sain, solide et bien constitué, qualités qui le font rechercher, et il y a une légère tendance à la hausse. Les cours se meuvent actuellement entre 275 à 350 fr. Les achats se font, mais sans hâte; le négociant achète au fur et à mesure de ses besoins; un accaparement de vins, comme cela a eu lieu jusque dans l'année 1900, n'est plus à constater.

Vins de Champagne.

E. Mercier & C^o, succursale de Luxembourg.

La mise en bouteilles de 1903 a atteint 783,900 $\frac{1}{2}$ bout. et 224,000 $\frac{1}{4}$ bout.

Les expéditions ont atteint :

a) vins opérés — 668,860 $\frac{1}{2}$ bout., 113,150 $\frac{1}{2}$ bout., 9,585 $\frac{1}{4}$ bout. et 2,280 $\frac{1}{4}$ bout.;

b) vins bruts — 26,750 $\frac{1}{4}$ et 5,885 $\frac{1}{4}$ bout.

Les prix de production et de vente n'ont pas changé dans le courant de l'année. Un stock important se trouve constamment en cave, attendu que la manutention des vins exige un temps plus ou moins long. Les vins sont expédiés exclusivement dans les pays du Zollverein; quelques petites expéditions ont été faites en Belgique (les expéditions pour ce pays sont soignées par la maison d'Épernay).

A cause de l'impôt de consommation de 50 pf., dont les vins mousseux sont grevés depuis l'introduction de la loi allemande du 1^{er} juillet 1902, le montant des expéditions a diminué de 93,000 bouteilles comparativement à l'exercice précédent.

L'établissement de Luxembourg occupait en 1903 en moyenne 100 hommes et 38 femmes; la culture des osiers à Kopstal était soignée par une trentaine d'hommes et une quarantaine de femmes. Les paniers nécessaires à l'emballage ont été fabriqués par la vannerie de Kopstal et celle des établissements pénitentiaires du Grund; cette dernière en a fourni la plus grande partie.

Brosserie.

Malgré la vente assez facile qu'on nous signale, la situation de la brosserie, caractérisée depuis quelques années par une augmentation constante du prix des matières premières, fibres, chiendent, soies de porc, ne s'est guère améliorée en 1903. A cette augmentation du prix de revient les fabricants ne trouvent pas de compensation par une augmentation parallèle des prix de vente qui ne sont pas suffisamment rémunérateurs.

Poudrerie de Luxembourg.

L'établissement de Kockelscheuer nous signale une vente courante aux prix de l'année dernière. La production s'est maintenue, en 1903, à 500—600.000 kg. de poudre de mines.

Dans les prix de production et des matières premières l'année passée n'a apporté aucun changement.

Industrie de l'éclairage.

Usine à gaz de Luxembourg.

Le tableau ci-après établit une comparaison entre les résultats du dernier exercice de l'ancienne société (1^{er} août 1901 au 1^{er} août 1902) et la première année de l'exploitation par la Ville :

	Exercice 1901-1902	Exercice 1903	Plus-values	
			sur les ventes	sur les recettes
Vente du gaz	1,471,697	1,596,081	167,231	16,087
Gaz pour moteurs et chauffage	626,500	634,385	7,885	1,282
Consommation des particuliers	461,815	481,716	19,901	3,980
Établissements de la ville	36,046	36,226	180	36
id. de l'Etat	46,959	47,877	918	181
Reverbères de la ville	299,718	395,206	95,488	11,450
id. du Rollingergrund	659	671	8	1
Goudron	314,858	346,598	31,740	843
Eau ammoniacale	—	3,650	3,650	2,666
Coke	1,985,377	2,707,000	721,623	7,804

La vente du gaz renseigne donc une augmentation de 167,231 m. c., soit l'augmentation la plus considérable qui ait été atteinte pendant les 14 dernières années. Les recettes accusent de ce chef une plus-value de 16,087 fr. Pendant les 11 dernières années, les ventes suivaient une augmentation de 13,577 fr. en moyenne par an.

C'est au cours des 5 derniers mois que l'augmentation du débit a été particulièrement forte : en comparant la période août-décembre 1903 à la période correspondante de l'année 1902, on obtient, pour 1903, 237,559 m. c. et 221,198 m. c. pour 1902, soit une augmentation de 8 pCt. Alors que, d'une part, la consommation du gaz pour moteurs est en baisse par l'effet de la concurrence de l'électricité et du gaz pauvre, l'augmentation la plus forte, d'autre part, est renseignée dans la consommation du gaz pour le chauffage et les cuisines.

Il a été employé à la fabrication 6,197 tonnes de houille ayant fourni 1,742,890 m. c. de gaz. Les houilles, de provenances belge et allemande, ont été acquises au prix uniforme de 26,25 fr. franco usine.

Les résultats financiers de l'exercice ont été influencés défavorablement par les bas prix obtenus pour les coques. On était obligé de prendre en charge un stock de 400 tonnes de l'exercice précédent qui n'a pu être écoulé qu'en avril 1903 et par un abaissement du prix à 20 fr. On essayait entretemps d'introduire le chauffage au coke dans les établissements de la Ville, mais comme il ne s'agissait que d'un essai dont il fallait attendre encore les résultats, on résolut de modérer les prix d'hiver et de les fixer à 24 fr. Les demandes de coke étant devenues plus nombreuses depuis, il était parfois difficile d'y satisfaire.

Quoique la vente des coques en 1903 ait été supérieure de 700 tonnes à celle de l'année 1902, les recettes ont produit une plus-value de 7,000 fr. C'est la Ville qui, par suite de sa forte consommation, laquelle s'est élevée à 440 tonnes, a retiré le plus de bénéfices de ces bas prix. Le bénéfice réalisé sur le chauffage s'établit à 5,000 fr. environ.

Bilan au 31 décembre 1903.

<i>Actif.</i>	<i>fr.</i>	<i>Passif.</i>	<i>fr.</i>
Immeubles	800,000 00	Capital	847,784 33
Installation de nouvelles machines	17,643 98	Amortissements	51,753 17
Constructions	8,033 79	Magasin de l'usine	22,286 24
Mobilier	950 00	Crediteurs	23,287 86
Caisse communale	108,115 03	Bénéfice	93,334 53
Gaz	253 00		
Coke	100 00		
Goudron	470 62		
Eau ammoniacale	318 95		
Houille	22,726 43		
Div. matières premières	2,451 62		
Entretien	573 25		
Entretien des fours	1,570 18		
Carburant	562 30		
Réfection des fours	6,246 99		
Debiteurs	66,179 32		
Magasin	4,246 47		
	<u>1,040,448 03</u>		<u>1,040,448 03</u>

La balance brute pour l'exercice 1903 fait ressortir un bénéfice de 93,334 53 fr. Après déduction des frais de nouvelle installation de 4 fours, s'élevant à 6,246 99 fr., il reste un bénéfice net de 89,087 54 fr., dont 84,841 07 fr. pour l'usine et 4,246 47 fr. pour les magasins.

Faillites et Concordats.

Le nombre des faillites et concordats s'établit ainsi pour les trois dernières années :

A. Arrondissement de Luxembourg.

	Année 1901.	Année 1902.	Année 1903.
Faillites déclarées	19	25	27
Concordats sollicités	7	8	16
» homologués	6	8	12

B. Arrondissement de Diekirch.

	Année 1901.	Année 1902.	Année 1903.
Faillites déclarées	1	1	4
Concordats sollicités	5	2	0
» homologués	4	2	0

Bourse du travail.

Relevé des opérations de la Bourse du travail pendant l'année 1903.).*

Mois.	Demandes de travail		Offres de travail faites		Résiliations d'offres (cessations)	
	présentées	réalisées.	par patrons	comprenant ouvriers.	émanant de patrons	comprenant ouvriers.
Janvier	87	94	220	269	244	303
Février	63	66	276	369	249	306
Mars	63	87	448	596	261	338
Avril	48	45	320	441	342	497
Mai	37	54	303	426	337	463
Juin	55	45	332	480	309	414
Juillet	50	47	282	426	305	401
Août	63	52	277	409	297	445
Septembre	61	60	345	493	290	387
Octobre	81	69	331	409	324	509
Novembre	89	71	223	281	290	381
Décembre	113	120	280	321	308	325
Totaux	810	810	3627	4920	3556	4769

Rappel des transactions de la Bourse depuis son origine.

ANNÉES.	Demandes de travail		Offres de travail faites		Résiliations d'offres (cessations)	
	présentées.	réalisées	par patrons.	comprenant ouvriers.	émanant de patrons.	comprenant ouvriers
1892	88	10	55	76	45	13
1893	1067	898	1750	2281	1674	2054
1894	749	793	1821	2402	1825	2360
1895	601	613	2050	2895	1974	2828
1896	571	680	2166	3094	2309	3149
1897	420	474	2261	3120	2390	3444
1898	389	397	2523	4370	2433	4149
1899	332	309	2780	4564	2658	4219
1900	341	284	3289	5214	3254	4984
1901	529	530	3023	4560	3028	4252
1902	644	570	3107	4403	3033	4224
1903	810	810	3627	4920	3556	4769

*) Si les chiffres des réalisations dépassent par endroits ceux des demandes et offres faites, la cause en est dans les cessations se rapportant à des demandes ou offres de mois antérieurs qui sont comprises dans ces chiffres.

Assurances.

Le tableau ci-après donne le mouvement des opérations d'assurances dans le Grand-Duché pendant les années 1893 à 1903.

Années.	RECETTES.				DÉPENSES.						
	Sommes perçues en			Total des Recettes.	Sommes depensees pour					Total des depenses.	
	Primes.	Interets.	Divers.		Restitu- tion de primes.	Reassu- rances	Pertes.	Provi- sions.	Frais d'admi- nistratioa.		Divers.
<i>Incendie (Nombre des C^{es} d'assurances : 10.)</i>											
893	675,190	800	2,327	678,317	34,896	118,685	545,726	230,386	68,617	10,578	908,888
894	684,080	800	2,764	687,644	9,944	122,381	334,330	128,699	82,847	14,848	693,049
895	736,816	975	4,158	741,949	13,457	129,638	839,719	132,496	89,907	13,155	1,218,422
896	769,860	975	9,104	779,939	13,689	137,778	361,455	142,099	80,763	13,104	748,888
897	799,608	3,905	7,789	811,302	9,964	114,130	348,338	142,797	95,411	13,735	724,375
898	861,598	3,880	10,295	875,773	14,967	115,790	405,929	157,063	89,279	15,623	698,651
899	904,609	3,880	9,038	917,527	14,692	157,238	540,381	152,705	113,290	13,439	991,765
900	938,764	3,881	34,614	977,259	17,088	161,706	489,142	167,796	120,035	16,100	971,867
901	989,978	3,881	14,327	1,008,186	18,524	171,112	350,733	182,989	133,825	16,699	872,882
902	1,027,437	4,966	130,972	1,163,375	21,390	176,559	633,304	196,334	123,762	21,615	1,173,164
<i>Vie (Nombre des C^{es} d'assurances : 21.)</i>											
893	615,150	34,825	988	650,963	28,847	70,582	252,298	55,130	51,069	80,981	538,907
894	619,473	37,024	604	657,101	25,374	154,958	302,141	54,196	73,948	86,010	696,627
895	646,805	35,599	10,244	692,648	27,755	94,396	448,025	61,013	57,930	54,230	743,349
896	726,783	39,276	632,209	1,398,268	84,615	140,811	256,661	63,748	53,387	730,337	1,329,559
897	773,962	44,262	661,931	1,480,155	31,249	75,744	337,459	64,572	47,224	732,459	1,288,707
898	940,347	52,019	744,359	1,736,725	22,343	174,102	261,655	79,686	51,454	871,615	1,460,865
899	1,041,428	58,354	814,363	1,914,147	54,978	168,130	282,083	88,482	49,057	907,683	1,550,713
900	948,464	67,590	774,073	1,790,127	46,703	136,356	626,676	95,694	67,277	830,439	1,804,146
901	1,231,718	79,084	705,819	2,016,621	68,230	164,451	659,612	98,279	65,730	862,507	1,918,809
902	1,260,781	102,797	724,388	2,087,966	40,657	150,113	546,002	106,916	73,523	883,708	1,800,919
<i>Accidents (Nombre des C^{es} d'assurances : 6)</i>											
893	171,168	»	3,132	174,300	3,572	5,472	114,678	7,253	4,093	7,266	142,334
894	209,813	119	3,479	213,411	7,389	5,025	138,761	11,983	25,246	5,686	194,200
895	221,771	165	4,331	226,267	8,649	4,459	183,077	14,890	27,326	18,980	237,581
896	226,355	210	57	226,622	3,128	4,421	165,872	63,088	12,313	991	249,813
897	323,693	238	14,929	338,860	7,584	7,281	213,780	78,233	25,399	43,929	376,206
898	378,663	290	16,523	395,476	9,536	16,507	304,075	25,485	33,995	66,908	456,506
899	463,891	328	24,241	488,460	10,296	10,485	258,294	62,128	37,793	75,067	554,000
900	585,680	»	40,537	626,222	15,348	45,191	437,658	43,952	73,762	158,773	714,551
901	675,815	501	81,180	757,496	27,821	15,909	584,950	94,577	58,365	141,675	893,201
902	726,207	564	111,031	837,802	49,917	32,160	498,568	84,981	64,933	219,945	990,501

Années.	Sommes perçues en			Total des Recettes	Sommes dépensées pour						Total des dépenses.
	Primes.	Interêts.	Divers		Restitu- tion de primes	Réassu- rances.	Pertes.	Provi- sions.	Frais d'adm- nistration	Divers.	

Transports (Nombre des C^{es} d'assurances : 4).

1893	3,342	»	180	3,522	»	1,178	»	134	191	145	2,244
1894	3,962	»	145	4,107	»	2,149	23,018	137	247	86	4,989
1895	2,322	»	86	3,608	»	1,876	»	118	253	91	2,338
1896	4,310	»	114	4,624	»	2,430	7	138	309	112	2,988
1897	5,182	»	112	5,294	63	2,863	20	172	354	123	3,880
1898	450	»	»	450	»	338	»	90	47	»	405
1899	6,884	»	166	7,050	»	3,873	»	232	398	119	4,602
1900	10,228	»	119	10,347	»	5,105	427	749	682	180	7,141
1901	493	»	»	493	»	370	»	99	45	»	414
1902	7,733	»	185	7,918	»	4,499	4,720	282	479	145	10,115

Bris de glaces (Nombre des C^{es} d'assurances : 4).

1893	2,770	»	»	2,770	137	»	705	566	207	34	1,64
1894	2,731	»	»	2,731	120	»	657	570	210	40	1,59
1895	5,705	»	»	5,705	283	»	2,121	1,375	165	»	3,94
1896	4,540	»	»	4,540	350	»	1,983	986	145	7	3,47
1897	4,721	»	»	4,721	353	»	1,451	908	162	8	2,84
1898	4,306	»	»	4,306	419	»	2,207	825	168	16	3,67
1899	5,684	»	»	5,684	483	»	1,369	962	629	8	3,45
1900	6,919	»	»	6,919	797	»	2,449	1,209	525	»	4,98
1901	3,881	»	»	3,881	347	97	3,093	700	464	»	4,70
1902	8,122	»	»	8,122	620	281	5,317	1,521	626	»	8,36

Grêle (Nombre des C^{es} d'assurances : 3).

1893	3,584	104	175	3,863	»	»	1,843	845	386	137	3,21
1894	3,922	»	120	4,042	»	396	»	682	889	91	2,03
1895	2,874	»	»	2,874	»	»	636	465	575	288	1,96
1896	3,143	»	»	3,143	»	»	102	543	629	93	1,36
1897	3,493	»	»	3,493	»	»	183	506	349	»	1,03
1898	5,774	»	224	5,998	»	»	2,877	979	577	237	4,67
1899	7,323	»	»	7,323	»	»	2,079	1,129	733	175	4,11
1900	5,786	»	95	5,881	»	7	1,141	882	647	35	2,71
1901	5,385	95	»	5,480	»	»	49	941	1,995	31	3,01
1902	7,570	»	»	7,570	»	24	2,049	1,356	2,268	39	5,70

Vol (Nombre des C^{es} d'assurances : 2).

1900	3,054	»	»	3,054	»	1,479	»	490	28	»	1,95
1901	1,118	»	»	1,118	»	32	»	244	111	15	40
1902	2,488	»	»	2,488	»	963	1,048	472	54	14	2,55

Sommes perçues en			Total des Recettes.	Sommes dépensées pour						Total des dépenses.
Primes.	Intérêts.	Divers		Restitu- tion de primes.	Réassu- rances	Pertes.	Provi- sions.	Frais d'admi- nistration.	Divers	

Relevé des opérations faites dans les dix dernières années.

93	1,471,204	35,729	6,802	1,513,735	67,542	196,517	915,250	194,314	124,563	99,141	1,597,327
94	1,523,204	37,943	7,112	1,569,036	43,027	284,882	778,207	196,267	183,387	106,761	1,592,331
95	1,617,493	36,739	18,819	1,673,051	50,144	230,389	1,473,608	210,357	176,356	86,744	2,227,599
96	1,735,191	40,461	641,484	2,417,136	101,782	288,440	786,080	270,602	147,546	714,644	2,336,094
97	1,910,659	48,405	684,761	2,643,825	49,173	200,018	901,231	287,188	168,929	790,254	2,396,793
98	2,191,138	56,189	771,401	3,018,728	47,305	306,737	976,753	264,128	175,520	954,399	2,724,842
99	2,429,819	62,562	847,810	3,340,191	80,449	310,046	1,084,206	305,638	201,900	996,491	3,008,730
00	2,498,900	71,471	849,468	3,409,809	79,936	349,844	1,557,493	311,772	262,956	1,005,527	3,567,529
01	2,908,388	83,561	801,326	3,783,275	114,922	351,971	1,598,437	377,829	260,535	1,020,877	3,724,571
02	3,040,338	108,327	966,576	4,115,241	112,584	364,599	1,691,173	391,862	265,645	1,155,464	3,981,327

Valeur totale

des cautionnements déposés par les diverses Compagnies d'assurances qui opèrent dans le Grand-Duché*):

	en 1901.	en 1902.
Incendie	fr. 1,967,937	fr. 2,030,669
Vie	» 2,998,701	» 3,419,791
Accidents	» 1,196,558	» 1,183,357
Transports	» 7,330	» 25,974
Bris de glaces	» 16,803	» 23,427
Grêle	» 27,075	» 27,522
Vol	» 6,583	» 13,281
Totaux	fr. 6,220,989	fr. 6,744,021

Caisse d'Épargne et Crédit Foncier.

a) Caisse d'épargne.

Les dépôts effectués en 1902 ont continué leur marche ascendante ; ils se sont élevés en principal à 10,665,982 06 fr. C'est dans l'élévation à 3,000 fr. du maximum, décrétée le 10 juin 1901, qu'il faut en chercher principalement la cause.

Les remboursements durant le même exercice ont atteint le chiffre de 4,824,984 59 fr.; l'excédant a donc été de 5,840,997 47 fr.; en 1901, cet excédant n'a été que de 4,477,219 68 fr.

Cette progression subira pour l'exercice 1903 un ralentissement considérable, car l'excédant au 1^{er} décembre n'a plus été que de 4,409,167 28 fr., soit de cinq millions de fr. environ pour l'exercice entier. Il est à prévoir que pour 1904 et les années suivantes ce chiffre dimi-

*) Ces sommes n'indiquent pas la valeur nominale des cautionnements, mais la valeur effective au cours du 31 décembre.

nuera encore jusqu'à ce qu'il atteint le niveau moyen des économies que la clientèle de la Caisse d'épargne est en mesure de réaliser annuellement.

L'avoir des déposants s'élevait en principal et intérêts à 22,574,773 15 fr. au 31 décembre 1901, et à 29,165,634 82 fr. au 31 décembre 1902. L'augmentation pour l'année 1902 a donc été de 6,593,861 67 fr.; elle n'a été que de 5,030,333 81 fr. pour l'année 1901.

Le nombre des versements en 1902 a été de 46,637, ce qui donne une moyenne par versement de 228 fr. contre 201 fr. en 1901. Le nombre des remboursements a été de 17,890 frs.; la moyenne ressort donc à 269 fr. contre 187 en 1901.

Le nombre total des opérations, c'est-à-dire des versements et des remboursements s'élève pour l'exercice 1902 à 64,527 et porte sur une somme de 15,490,966 65 fr.; en 1901, les chiffres correspondants étaient 61,647, respectivement 12,123,674 10 fr.

Les livrets en circulation au 31 décembre 1902 ont atteint le chiffre de 40,917, soit une augmentation de 3,497 sur l'année 1901. En 1902 il a été délivré 7,009 livrets nouveaux contre 7,850 en 1901 et 7,325 en 1900. Le nombre des livrets soldés a baissé de 3,663 à 3,514.

Il a été bonifié aux déposants, durant l'exercice 1902, en intérêts, la somme de 752,865 03 fr., qui dépasse de 219,491 19 fr. celle allouée du même chef en 1901.

L'actif total de la Caisse d'Epargne à fin 1902 s'est élevé, d'après le bilan, à 30,625,228 07 fr.

Les valeurs du portefeuille y figurent pour 29,345,895 74 fr. d'après les cours au 31 décembre 1902. Fin 1901, l'actif total de l'établissement ne s'élevait qu'à 23,687,395 24 fr.

Les intérêts et loyers touchés en 1902 représentent un chiffre de 1,092,410 85 fr., soit une augmentation de 275,989 86 fr. sur l'année précédente.

Le compte des frais généraux se solde par 68,224 20 fr., soit 0,22 pCt. environ de l'actif total; il dépasse de 7,437 99 fr. le chiffre correspondant de l'exercice précédent. Cette augmentation trouve sa justification dans le développement de plus en plus considérable des divers services.

Les bénéfices bruts réalisés en 1902 s'élèvent à 254,544 20 fr. et les bénéfices nets à 181,211 44 fr.; en 1901 les bénéfices bruts étaient de 152,876 82 fr. et les bénéfices nets de 92,090 61 fr. Les chiffres de 1902 comprennent un bénéfice extraordinaire de 67,470 42 fr. réalisé sur la vente de plusieurs titres.

La Caisse d'Epargne scolaire a fonctionné, fin 1902, dans 158 écoles contre 140 en 1901; les dépôts effectués par les élèves depuis 1875 jusqu'au 31 décembre 1902 forment un capital de 439,070 26 fr., donc une augmentation de 64,507 30 fr. sur l'année précédente. Le nombre des versements opérés en 1900 était de 6,185, en 1901 de 9,471 et, en 1902, de 10,344.

Le chiffre du fonds de réserve a passé de 1,091,529 64 fr. à 1,272,741 08 fr., soit 4,36 pCt. de l'avoir total de déposants.

Bilan au 31 décembre 1902

ACTIF.	fr.	ct.	PASSIF.	fr.	ct.
1. Caisse. Disponible	30,033	99	1. Avoir des déposants au 31 décembre 1902	29,165,634	82
2. Bureaux auxiliaires. Disponible.	292,235	78	2. Comptes transitoires :		
3. Portefeuille, valeur au 31 déc. 1902	29,345,895	74	a) Différences de cours réservées au 31 déc. 1902	185,971	46
4. Crédit foncier de l'État. Avances	248,307	65	b) Réescompte	106	88
5. Recette générale de l'État. Dispo- nible.	150,184	49			186,078 34
6. Banque Internationale. Disponible	303,433	88	3. Fonds de réserve :		
7. Caisses publiques de Crédit agri- cole et professionnel. Avances.	2,224	00	a) Solde au 31 déc. 1901	1,091,529	64
8. Comptes transitoires :			b) Bénéfices nets réa- lisés en 1902.	181,211	44
Intérêts à recevoir au 31 déc. 1902.	145,779	38			1,272,742 08
9. Immeuble de service	100,257	71	4. Divers		774 63
0. Mobilier.	6,876	25			
fr.	30,625,228	87	fr.	30,625,228	87

Compte de profits et pertes. — Exercice 1902.

DÉBIT.	fr.	ct.	CRÉDIT.	fr.	ct.
1. Frais d'administration	68,924	20	1 Bénéfices nets réalisés sur vente de titres	67,470	42
2. Pertes de caisse	17	52	2. Bénéfices nets réalisés sur titres sortis aux tirages	4,992	44
3. Agio à 1,75 pCt. sur fr. 250,916 88.	4,391	04	3. Bénéfices d'intérêts réalisés en 1902	182,081	67
4. Bénéfices nets réalisés en 1892.	181,211	44			
fr.	254,544	20	fr.	254,544	20

La situation au 1^{er} avril 1904 s'établit ainsi :

	1903	1904.
Dépôts effectués du 1 ^{er} janvier au 1 ^{er} avril	fr. 3,508,306 56	fr. 3,397,084 36
Remboursements	» 1 891,968 15	» 2,409,896 15
Excédant des dépôts durant le 1 ^{er} trimestre.	fr. 1,616,338 41	fr. 987,188 21
Avoir des déposants (sans intérêts) au 1 ^{er} janvier	» 28,434,947 28	» 34,042,094 20
Total de l'avoir des déposants au 1 ^{er} avril (sans intérêts) fr.	30,051,285 69	fr. 35,029,282 41

Nombre des livrets en cours au 1 ^{er} avril 1904	46,003
» » » » 1 ^{er} » 1903	42,045
Augmentation	3,958

b) *Credit Foncier.*

Pendant l'exercice 1902, les opérations de l'établissement ont continué à se développer d'une façon très sensible. Le taux relativement modéré de l'intérêt, et spécialement le mode de remboursement par annuités sont de jour en jour plus appréciés.

Le nombre des demandes d'emprunt présentées dans le cours des années 1901 et 1902 était de 179, respectivement de 196, ensemble de 375, portant sur une somme de 8,281,491 fr.

Au 1^{er} décembre 1903, le nombre des demandes était de 618, portant sur une somme totale de 11,997,141 fr. Dans ce nombre de 618, les cultivateurs figurent pour 190, les autres professions pour 318, les communes pour 76, les syndicats agricoles pour 32 et les établissements publics pour 2

Le Conseil d'administration a prononcé :

en 1901, des admissions pour	fr. 2,716,070	
en 1902, » »	» 2,240,000	fr. 4,956,070
en 1901, des rejets pour	fr. 1,451,771	
en 1902, » »	» 972,000	fr. 2,423,771.

Les prêts réalisés en 1901 et 1902, au nombre de 182, représentent un capital de 4,677,400 fr., dont à déduire :

- a) fr. 55,994 66 recouverts par l'effet de l'amortissement,
- b) » 37,850 00 par suite de remboursements anticipés,
- fr. 93,844 66 ensemble.

Le solde des capitaux restant dus au 31 décembre 1902 est donc de 4,583,555 34 fr.

La situation des prêts réalisés depuis le 1^{er} janvier 1901 jusqu'au 1^{er} décembre 1903 s'établit ainsi :

NATURE DES PRETS.	Nombre des prêts réalisés en			Nombre total des prêts réalisés	TOTAL des sommes prêtées
	1901.	1902.	1903 jusqu'au 1 ^{er} décembre		
Prêts ruraux.	19	31	51	101	FR. 1,037,950
» urbains	42	38	38	118	2,315,200
» communaux	16	26	33	75	3,461,700
» aux établissements publics	1	—	1	2	215,000
» aux syndicats agricoles	1	8	10	19	89,150
Total.	79	103	133	315	7,119,000

Le nombre des prêts faits sur propriétés rurales a passé, en 1902, de 19 à 50; les sommes prêtées ont passé de 252,200 fr. à 523,000 fr.; la moyenne par prêt ressort à 10,460 fr. Les prêts sur propriétés urbaines sont au nombre de 80 et portent sur un capital de 1,932,900

fr., en moyenne 24,161 fr. Les prêts communaux s'élèvent au 31 décembre 1902 à 42 et représentent un capital de 2,122,400 fr., soit en moyenne 50,593 fr.

Le bilan ne renseigne aucun arriéré du chef d'intérêts ou d'annuités; tous les débiteurs se sont régulièrement acquittés de leurs obligations.

La valeur nominale des obligations foncières 3½ pCt. vendues était de 914,700 fr. au 31 décembre 1901 et de 3,382,000 fr. au 31 décembre 1902; le prix de vente était fixé à 101 pCt.

Dans le cours de l'exercice 1902 il a été délivré 87 certificats nominatifs pour une valeur nominale de 636,100 fr. Le nombre des certificats nominatifs délivrés jusqu'au 1^{er} décembre 1903 est de 169, portant sur une valeur nominale de 1,335,000 fr.

Le bénéfice réalisé sur la vente des obligations foncières s'élevait en 1901 à 9,147 fr. et, en 1902, à 24,673 fr.

Les frais d'administration sont émarginés au compte des profits et pertes par 22,432 99 fr.; le chiffre correspondant de 1901 n'était que de 20,996 31 fr.; il y a donc une augmentation de 1,435 69 fr.

Les bénéfices bruts réalisés en 1902 s'élèvent à 53,181 41 fr., desquels il y a lieu de déduire : a) le déficit de l'exercice 1901 par 2,782 40 fr., b) les frais d'administration de 1902 par 22,432 99 fr. = 25,215 39 fr. Il reste un bénéfice net de 27,965 72 fr., dont 24,673 fr. seront portés sur le compte de la réserve du chef d'agio sur obligations vendues et 3,292 72 fr. sur le compte de la réserve ordinaire.

Bilan au 31 décembre 1902.

ACTIF.	fr.
1. Prêts	fr. 4,677,400 00
Dont à déduire :	
Amortissement opéré pendant les années	
1901 et 1902	fr. 55,994 66
Remboursements anticipés effectués pen-	
dant les années 1901 et 1902	» 37,850 00
	» 93,844 66
	4,983,555 34
2. Compte mobilier	5,529 49
3. Obligations foncières 3½ pCt. déposées contre certificats nominatifs . .	636,100 00
4. Compte transitoire :	
Fraction du semestre d'intérêts courus au 31 décembre	
1902 sur prêts	fr. 46,788 16
Fraction du coupon couru au 31 décembre	
1902 sur obligations foncières en circu-	
lation	fr. 29,592 50
Fraction du semestre d'intérêts courus au 31	
décembre 1902 sur comptes créanciers de	
communes	» 2,162 95
	» 31,753 45
	15,032 71
	5,260,247 54

PASSIF.	fr.
1. Fonds de dotation	500,000 00
2. Sommes non encore touchées :	
a) Sur prêts faits à des particuliers fr. 20,000 00	
b) Sur prêts faits à des communes » 217,702 92	
	237,702 92
3. Obligations foncières 3½ pCt. en circulation	3,382,000 00
4. Comptes créanciers :	
a) Caisse d'Épargne fr. 248,307 65	
b) Communes » 182,500 00	
	430,807 65
5. Obligations foncières 3½ pCt. déposées contre certificats nominatifs.	656,100 00
6. Coupons d'obligations n ^{os} 1 et 2 non encore touchés.	3,141 25
7. Disagio sur prêts communaux	22,500 00
8. Fonds de réserve :	
a) Agio sur obligations vendues fr. 24,673 00	
b) Excédant favorable de l'exercice 1902 » 3,292 72	
	27,965 72
	5,260,217 54

Compte de profits et pertes. — Exercice 1902.

DÉBIT :	fr	c	CRÉDIT :	fr.	c.
1. Solde débiteur de l'exercice 1901	2,782	40	1. Intérêts de 1902 sur prêts	114,845	49
2. Intérêts de 1902 sur obligations foncières 3½ pCt.	94,849	13	2. Droit de commission sur remboursements anticipés		58 05
3. Balance des intérêts sur compte de correspondants	11,025	12	3. Intérêts compris dans le prix des obligations foncières 3½ pCt., vendues en 1902	19,472	02
4. Frais généraux de l'exercice	22,432	99	4. Balance des recettes et des dépenses accessoires		6 79
5. Excédant favorable de l'exercice 1902	3,292	72			
	134,382	36		134,382	36

La situation au 1^{er} avril 1904 s'établit ainsi :

Prêts réalisés au 1 ^{er} janvier 1904	333	fr. 7,271,300
» » du 1 ^{er} janvier au 1 ^{er} avril 1904	57	» 463,750
Total au 1 ^{er} avril 1904	390	fr. 7,735,050

A la date du 1^{er} avril 1904 la vente des obligations foncières s'élève à fr. 5,126,700 00,

valeur nominale, dont fr. 1,523,300 00 sont déposés dans les caveaux de l'établissement contre délivrance de certificats nominatifs au nombre de 209.

Banque Internationale à Luxembourg.

L'exercice 1903 — expose le rapport annuel de cet établissement — a permis de distribuer aux actionnaires le même dividende que l'année précédente, mais ce résultat ne peut être considéré que comme relativement satisfaisant. Quoique les importantes entreprises industrielles pour lesquelles la Banque, par suite de la crise métallurgique, a renforcé son intervention, aient pris un développement croissant, les bénéfices obtenus ne se sont pas élevés proportionnellement. La Banque espère faire fructifier et réduire graduellement ces immobilisations par suite du développement progressif et du raffermissement de la situation générale, qu'on attend de la constitution des syndicats métallurgiques.

Le taux de l'intérêt était plus élevé pendant le dernier exercice qu'en 1902; par conséquent, le compte d'intérêts a donné des résultats plus favorables.

Le dividende pour 1903 a été fixé à 7 pCt. La réserve de 400,000 fr. sur le compte de Fonds publics a été maintenue, et le solde de bénéfice à reporter à nouveau ressort à 77,911 06 fr. contre 715,102,65 fr. en 1902.

Pour les succursales et les commandites de la Banque les résultats ont été satisfaisants. La circulation des billets est toujours restreinte, vu les circonstances particulières, quoiqu'elle ait presque doublé au cours des dernières années.

Le chiffre d'affaires de la Banque Internationale, ainsi que de ses deux succursales, s'est élevé :

en 1903 à	fr.	1,172,235,218 00
» 1902 à	»	1,036,431,823 60

d'où il ressort une différence en faveur de 1903 de fr. 135,803,394 40.

Le compte de Portefeuille a présenté le mouvement suivant :

Existences au 31 décembre 1902	fr.	9,989,016 71
Entrées (escompte) jusqu'au 31 décembre 1903	»	103,471,907 47
Ensemble	fr.	113,460,924 18
Sorties pendant la même période	»	405,267,379 15
Existences au 31 décembre 1903	fr.	8,193,545 03

Le produit total du compte de Portefeuille s'est élevé à 180,410 78 fr. contre 155,819 35 fr. en 1902.

La circulation fiduciaire s'élevait au 31 décembre 1902 à	fr.	1,625,000 00
Augmentation pendant l'année 1903	»	325,000 00
Importance de la circulation au 31 décembre 1903	fr.	1,950,000 00

Bilan au 31 décembre 1903.

(Banque Internationale à Luxembourg et succursales de Metz et de St.-Jean-Sarrebruck.)

ACTIF.	fr.	c.	PASSIF.	fr.	c.
Caisse	1,415,529	70	Capital-actions	25,000,000	00
Portefeuille	8,193,545	03	Circulation	1,950,000	00
Fonds publics	7,657,203	61	Comptes-courants créditeurs	33,656,207	11
Reports et avances sur nan-			Depôts	1,134,253	97
tissement	17,666,250	00	Reserve statutaire	6,250,000	00
Caisse hypothécaire	375,568	36	Reserve de la caisse hypo-		
Immeuble	820,215	98	thécaire	16,966	50
Commandites	11,495,300	00	Reserve extraordinaire	2,000,000	00
Comptes-courants débiteurs	33,150,325	21	Compte de prevision	1,000,000	00
Intérêts à régler et diffé-			Effets à payer	7,658,313	09
rences sur cours	29,184	72	Dividendes echus et non		
			payés des exercices		
			1899-1902	3,595	00
			Id pour 1903	1,750,000	00
			Tantièmes	204,398	33
			Notes en souffrance et divers	101,475	55
			Profits et pertes	77,911	06
	80,803,122	61		80,803,122	61

Enseignement industriel, commercial et professionnel.

Ecole industrielle et commerciale de Luxembourg.

Nombre et répartition des élèves qui ont fréquenté cet établissement pendant les deux dernières années :

ANNÉES.	Classes inférieures communes : VI ^{es} , V ^{es} et IV ^{es} .	Section commerciale : III ^e , II ^e et I ^e .	Section industrielle : III ^e , II ^e et I ^e et cours supérieurs.	TOTAUX.
1902—1903	283	58	107	448
1903—1904	278	61	105	444

Ecole industrielle et commerciale d'Esch-sur-l'Alzette.

Nombre et répartition des élèves qui ont fréquenté cet établissement pendant les deux dernières années :

ANNÉES.	Classes inférieures communes : VI ^{es} , V ^{es} et IV ^{es} .	Section commerciale : III ^e , II ^e et I ^{re} .	Section industrielle : III ^e , II ^e et I ^{re} et cours supérieurs.	TOTAUX.
1902—1903	138	»	»	138
1903—1904	129	4	9	142

Ecole d'artisans de l'Etat à Luxembourg.

La statistique de fréquentation de cet établissement accuse pour l'année scolaire 1903—1904 une population de 159 élèves, se répartissant comme suit :

	Classe préparatoire	II ^e profes- sionnelle.	I ^{re} profes- sionnelle.	Elèves libres.
Constructions civiles, menuiserie etc.	6	10	10	4
Ferronnerie artistique	2	6	3	»
Mécaniciens.	24	37	21	4
Peintres décorateurs	1	3	3	6
Sculpteurs	4	6	4	5

Cours professionnels du soir.

Les cours professionnels du soir annexés à l'école d'artisans, qui ont pour but de fournir aux jeunes apprentis du métier et du commerce l'occasion de se perfectionner dans le dessin professionnel et de s'approprier les connaissances techniques et les aptitudes pratiques nécessaires, ont été suivis, pendant l'année scolaire 1903—1904, par 243 élèves, qui se répartissent comme suit sur les différentes branches que comporte cet enseignement :

	Elèves.		Elèves.
Dessin de constructions civiles	37	Ateliers pour les peintres décorateurs.	13
» pour mécaniciens	31	» » les sculpteurs et modelleurs	14
» à main levée	44	Langue anglaise	18
Atelier pour la menuiserie etc.	12	Comptabilité commerciale	29
» » la ferronnerie artistique.	12	Sténographie	»
» » les mécaniciens	33	Calligraphie	15

Tramways luxembourgeois.

(Bilans pour la période du 1^{er} septembre 1902 au 31 août 1903.)

a) TRAMWAYS.

Actif.		Passif.	
	fr. c.		fr. c.
Frais de premier établissement.	107,062 28	Capital-actions	60,000 00
Matériel	29,320 03	Capital-obligations	70,400 00
Cautionnement à la Ville	5,400 00	Réserve.	2,389 70
Compte à amortir: affaire Schroll	14,410 30	Obligations à rembourser	2,100 00
Fonds d'assurance	1,150 00	Intérêts au 31 août 1903.	405 00
Entretien et refecton de la voie.	29,087 86	Dividendes	512 00
		Créanciers :	
		1 ^o Emprunt antérieur	24,766 30
		2 ^o Affaire Schroll	14,410 30
		3 ^o Intérêts sur avances faites	2,350 60
		Cautionnements du personnel	670 00
		Profits et pertes	8,396 57
	186,600 47		186,600 47

b) VOITURES ET TERRAINS.

Actif		Passif	
	fr. c.		fr. c.
Frais de premier établissement.	33,807 83	Capital-actions.	174,300 00
Fort Wedel	57,887 70	Réserve	3,133 88
Matériel	22,474 76	Dividende au 31 août 1903	1,482 00
Portefeuille	37,415 50	Cautionnement du personnel	170 00
Tramways luxembourgeois:		Banque Nationale.	13,000 00
1 ^o Compte antérieur	24,766 30	Solde.	3,023 01
2 ^o Règlement Schroll	14,410 30		
3 ^o Intérêts sur avances.	2,350 60		
Actionnaires en retard	1,995 60		
	195,108 59		195,108 59

Les recettes de l'exploitation se sont élevées :

a) pour les tramways à	fr. 78,886 40	fr. 85,528 00
b) pour les voitures à	» 21,035 05	» 17,195 75
soit ensemble à	fr. 99,921 45	fr. 102,723 75

Taxes communales d'octroi à Luxembourg.

L'octroi a produit du chef des :	en 1901.		en 1902.		en 1903.	
	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
1 ^o Boissons et liquides	52,909	93	53,718	53	49,785	37
2 ^o Comestibles	124,016	30	123,885	83	129,492	57½
3 ^o Fourrages	14,820	71	15,100	49	15,047	16½
4 ^o Combustibles	59,508	60	58,804	73	59,175	39½
5 ^o Matériaux de construction	34,049	94	29,543	71	27,175	23½
6 ^o Droits d'expédition	2,986	45	(supprimés)		(supprimés)	
7 ^o Droits d'accise sur les bières fabriquées dans l'intérieur de la ville	17,204	43	16,492	91	15,879	19
8 ^o Droits d'accise sur les eaux-de-vie fabriquées dans l'intérieur de la ville	98	94	65	34	14	39
Totaux	305,594	97	297,611	54	295,369	32

Mercuriales.

Le tableau ci-après indique le mouvement des prix pour les denrées alimentaires, les fourrages et les combustibles pendant les années 1901, 1902 et 1903, sur la base des mercuriales de la ville de Luxembourg.

		Prix fin 1901.	Prix fin 1902.	Prix fin 1903.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.
Froment	l'hectolitre	16 00	15 00	15 00
Méteil	»	15 00	14 00	15 00
Seigle	»	13 00	13 00	13 00
Orge	»	14 00	13 00	13 00
Avoine	»	9 50	9 90	8 50
Pois	»	15 00	15 00	15 00
Fèves	»	14 00	15 00	15 00
Lentilles	»	25 00	20 00	20 00
Pommes de terre	»	3 00	5 00	5 00
Farine de froment	le kilogr.	0 45	0 45	0 45
» méteil	»	0 37½	0 37½	0 37
» seigle	»	0 35	0 36	0 40
Orge perle	»	0 70	0 70	0 70
Beurre	»	2 65	2 50	2 65
Oeufs	la douzaine.	1 52	1 35	1 92
Foins	les 500 kilogr.	60 00	35 00	35 00
Pailles	»	40 00	25 00	25 00
Bois de hêtre	le stère.	15 00	15 00	12 00
» chêne	»	11 00	10 00	8 00
Viande de bœuf I ^{re} qualité	le kilogr.	2 00	2 00	2 00
» » II ^e »	»	1 70	1 70	1 70
» veau	»	1 85	1 80	1 70
» mouton	»	1 70	1 70	1 70
Porc frais	»	2 00	2 00	2 00
» fumé	»	2 50	2 60	2 50

Foires.

Il s'est tenu dans le Grand-Duché, pendant l'année 1903, 180 foires pour le commerce des chevaux et du bétail, se répartissant ainsi sur les divers mois :

Janvier 5	Juillet 13
Février 13	Août 20
Mars 19	Septembre 16
Avril 20	Octobre 18
Mai 13	Novembre 13
Juin 20	Décembre 10

Transactions qui se sont faites à nos foires pendant les 9 dernières années :

	avec l'intérieur :	avec l'extérieur :	Totaux :
1895	5,285,466	5,471,490	8,756,956
1896	5,692,477	2,796,398	8,488,875
1897	5,813,791	3,445,507	9,259,298
1898	5,939,624	3,526,926	9,466,550
1899	6,009,255	3,070,411	9,879,696
1900	5,208,137	2,975,815	8,183,952
1901	6,011,869	3,323,782	9,335,651
1902	6,385,165	3,488,284	9,873,449
1903	6,552,079	3,108,704	9,660,783

État indiquant le nombre et les prix moyens des animaux exposés en vente et vendus sur les foires du Grand-Duché pendant l'année 1903.

DÉSIGNATION des FOIRES	NOMBRE D'ANIMAUX		Prix moyens.	DESTINATION.		NOMBRE D'ANIMAUX		Prix moyens.	DESTINATION.	
	exposés en vente.	vendus.		Inte- rieur.	Exté- rieur.	exposés en vente.	vendus.		Inte- rieur.	Exté- rieur.
	Étalons reproducteurs.					Chevaux marchands.				
Janvier	»	»	»	»	»	225	100	»	20	80
Février	»	»	»	»	»	140	90	»	50	40
Mars	»	»	»	»	»	167	122	»	42	80
Avril	»	»	»	»	»	75	50	»	15	35
Mai	»	»	»	»	»	53	30	»	10	20
Juin	»	»	»	»	»	234	135	»	59	76
Juillet	»	»	»	»	»	4	1	»	4	»
Août	»	»	»	»	»	116	60	»	50	10
Septembre	»	»	»	»	»	40	30	»	10	20
Octobre	»	»	»	»	»	20	15	»	»	15
Novembre	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Décembre	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux	»	»	»	»	»	1,074	636	790	260	376

DESIGNATION des FOIRES.	NOMBRE D'ANIMAUX		Prix moyens.	DESTINATION		NOMBRE D'ANIMAUX		Prix moyens.	DESTINATION.	
	exposés en vente.	vendus.		Inte- rieur.	Exté- rieur.	exposés en vente.	vendus.		Inte- rieur.	Exté- rieur.
Chevaux ordinaires.						Poulains.				
Janvier . . .	321	195	»	105	90	»	»	»	»	»
Février . . .	328	268	»	173	95	»	»	»	»	»
Mars	105	68	»	48	20	»	»	»	»	»
Avril	82	40	»	16	24	»	»	»	»	»
Mai	162	105	»	75	30	»	»	»	»	»
Juin	65	45	»	15	»	»	»	»	»	»
Juillet	93	53	»	33	20	»	»	»	»	»
Août	306	225	»	175	50	»	»	»	»	»
Septembre . .	25	15	»	15	»	»	»	»	»	»
Octobre . . .	113	52	»	32	20	»	»	»	»	»
Novembre . .	105	48	»	28	20	24	16	»	11	5
Decembre . .	52	25	»	15	10	»	»	»	»	»
Totaux . . .	1,757	1,139	535	760	379	24	16	260	11	5
Taureaux reproducteurs.						Bœufs gras.				
Janvier . . .	5	2	»	2	»	17	13	»	8	5
Février . . .	22	14	»	14	»	20	24	»	22	2
Mars	34	22	»	22	»	60	42	»	33	9
Avril	27	21	»	21	»	32	24	»	23	1
Mai	5	4	»	3	1	17	12	»	10	2
Juin	11	10	»	10	»	12	30	»	25	5
Juillet	6	3	»	3	»	17	14	»	13	1
Août	39	13	»	13	»	62	47	»	45	2
Septembre . .	4	3	»	3	»	27	20	»	10	10
Octobre . . .	4	2	»	2	»	26	22	»	14	8
Novembre . .	27	17	»	17	»	30	20	»	18	2
Decembre . .	7	2	»	5	»	27	20	»	17	3
Totaux . . .	191	116	332	115	1	384	288	500	238	50

DESIGNATION des FOIRES	NOMBRE D'ANIMAUX		Prix moyens	DESTINATION.		NOMBRE D'ANIMAUX		Prix moyens.	DESTINATION.	
	exposés en vente	vendus.		Inte- rieur.	Exté- rieur.	exposés en vente	vendus.		Inte- rieur.	Exté- rieur
Taureaux réformés						Bœufs de labour de grande taille.				
Janvier . . .	21	19	»	15	4	102	56	»	46	10
Février . . .	22	20	»	18	2	462	296	»	226	70
Mars	12	12	»	12	»	1,108	620	»	498	122
Avril	24	21	»	21	»	318	170	»	140	30
Mai	18	15	»	12	3	308	151	»	102	52
Juin	8	7	»	4	6	571	284	»	226	58
Juillet. . . .	6	6	»	6	»	298	164	»	136	28
Août	20	20	»	20	»	776	468	»	388	80
Septembre . .	7	6	»	6	»	200	95	»	77	18
Octobre . . .	20	18	»	18	»	600	224	»	204	20
Novembre . .	31	28	»	28	»	918	162	»	134	28
Décembre . .	15	14	»	14	»	114	73	»	55	18
Totaux . . .	204	186	444	171	15	5,805	2,766	460	2,232	534
Bœufs de labour de petite taille						Taurillons.				
Janvier . . .	56	28	»	28	»	15	13	»	13	»
Février . . .	380	240	»	206	34	47	39	»	39	»
Mars	925	570	»	518	52	54	42	»	42	»
Avril	296	162	»	148	14	93	64	»	54	10
Mai	262	132	»	126	6	77	43	»	43	»
Juin	640	268	»	240	28	58	42	»	32	10
Juillet. . . .	324	148	»	134	14	167	97	»	97	»
Août	1,020	525	»	485	40	114	80	»	80	»
Septembre . .	308	169	»	145	14	131	61	»	61	»
Octobre . . .	635	290	»	270	20	58	38	»	38	»
Novembre . .	361	174	»	160	14	91	56	»	36	20
Décembre . .	100	52	»	42	10	20	16	»	16	»
Totaux . . .	5,307	2,758	303	2,512	246	925	591	183	551	40

DESIGNATION des FOIRES	NOMBRE D ANIMAUX		Prix moyens	DESTINATION		NOMBRE D'ANIMAUX		Prix moyens	DESTINATION.	
	exposés en vente	vendus		Inté- rieur	Exte- rieur	exposés en vente	vendus		Inté- rieur	Exte- rieur.
Vaches fraîches laitières.						Vaches non fraîches laitières				
Janvier . . .	262	152	»	97	53	278	207	»	111	96
Février . . .	508	312	»	157	155	586	338	»	285	73
Mars	598	426	»	230	196	662	409	»	314	95
Avril	621	400	»	247	153	599	353	»	260	93
Mai	623	397	»	241	156	619	389	»	284	105
Jun	652	485	»	291	184	691	411	»	297	114
Juillet . . .	584	409	»	287	132	743	535	»	313	222
Août	944	845	»	529	316	1,118	870	»	398	272
Septembre . .	402	271	»	166	105	527	297	»	272	25
Octobre . . .	570	391	»	243	148	577	301	»	234	67
Novembre . .	529	340	»	217	123	512	232	»	175	57
Décembre . .	321	185	»	114	75	266	127	»	87	40
Totaux . . .	6,614	4,614	374	2,816	1,798	7,178	4,489	255	3,230	1,259
Génisses.						Veaux.				
Janvier . . .	126	75	»	41	34	307	262	»	185	77
Février . . .	263	153	»	133	20	432	398	»	288	110
Mars	300	185	»	166	19	455	422	»	308	114
Avril	226	138	»	109	29	421	399	»	278	121
Mai	249	152	»	115	37	494	477	»	402	75
Jun	315	206	»	134	52	677	681	»	495	186
Juillet . . .	266	172	»	113	59	555	419	»	374	45
Août	745	494	»	403	91	862	726	»	640	86
Septembre . .	275	172	»	151	21	307	280	»	200	80
Octobre . . .	290	187	»	134	53	556	470	»	327	143
Novembre . .	380	211	»	162	49	391	345	»	277	68
Décembre . .	196	90	»	68	22	232	230	»	197	33
Totaux . . .	3,631	2,235	185	1,749	486	5,689	5,109	55	3,971	1,138

Désignation des FOIRES	NOMBRE D'ANIMAUX		PRIX moyens	DESTINATION		NOMBRE D'ANIMAUX		PRIX moyens	DESTINATION		
	exposés en vente	vendus		Inte- rieur	Exte- rieur	exposés en vente	vendus		Inte- rieur	Exte- rieur	
Moutons						Brebis.					
Janvier . . .	250	200	»	200	»	160	»	»	»	»	
Février . . .	200	200	»	200	»	125	»	»	»	»	
Mars	208	208	»	208	»	»	»	»	»	»	
Avril	200	100	»	100	»	110	110	»	110	»	
Mai	288	188	»	60	128	»	»	»	»	»	
Jun	160	350	»	350	»	410	200	»	200	»	
Juillet	93	93	»	93	»	»	»	»	»	»	
Aout	780	450	»	450	»	525	250	»	250	»	
Septembre . .	780	500	»	500	»	250	150	»	150	»	
Octobre	440	350	»	350	»	120	»	»	»	»	
Novembre . . .	710	510	»	510	»	375	150	»	150	»	
Décembre . . .	150	100	»	100	»	30	»	»	»	»	
Totaux	4,659	3,249	34	3,121	128	2,105	860	20	860	»	
Moutons et brebis antenais						Agneaux					
Janvier	68	68	»	68	»	»	»	»	»	»	
Février	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Mars	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Avril	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Mai	100	50	»	50	»	»	»	»	»	»	
Jun	310	100	»	100	»	100	»	»	»	»	
Juillet	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Aout	»	»	»	»	»	630	350	»	350	»	
Septembre . .	375	375	»	375	»	327	212	»	212	»	
Octobre	250	150	»	150	»	40	40	»	40	»	
Novembre . . .	150	100	»	100	»	450	300	»	300	»	
Décembre . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Totaux	1,253	843	21	843	»	1,567	902	17	902	»	

DESIGNATION des FOIRES	NOMBRE D'ANIMAUX		PRIX moyens.	DESIGNATION.		NOMBRE D'ANIMAUX		PRIX moyens.	DESIGNATION.		
	exposés en vente.	venus		Inte- rieur.	Exté- rieur	exposés en vente	vendus.		Inte- rieur	Exté- rieur	
Porcs gras.						Porcs maigres.					
Janvier . . .	264	235	»	120	115	575	450	»	230	200	
Février . . .	308	373	»	171	202	1,153	1,756	»	515	244	
Mars . . .	416	372	»	157	215	1,524	1,103	»	787	316	
Avril . . .	814	253	»	111	142	1,133	792	»	172	320	
Mai . . .	306	202	»	60	112	1,292	998	»	598	400	
Juin . . .	310	270	»	146	124	1,130	785	»	162	323	
Juillet . . .	249	160	»	102	58	910	729	»	409	320	
Août . . .	357	315	»	193	122	1,464	1,109	»	945	164	
Septembre . .	80	62	»	24	38	1,159	535	»	365	170	
Octobre . . .	414	270	»	130	140	1,217	774	»	417	357	
Novembre . .	260	386	»	161	225	793	605	»	385	220	
Décembre . .	355	226	»	102	121	677	366	»	311	55	
Totaux . .	3,723	3,124	130	1,477	1,647	13,049	9,002	50	5,916	3,086	
Porcelets.						Boucs.					
Janvier . . .	4350	3610	»	1700	1910	»	»	»	»	»	
Février . . .	8700	7410	»	3540	3870	»	»	»	»	»	
Mars . . .	10100	8260	»	4260	4000	»	»	»	»	»	
Avril . . .	10890	8280	»	4530	3750	4	2	»	2	»	
Mai . . .	10618	8620	»	4125	4495	1	1	»	1	»	
Juin . . .	13400	9280	»	4940	4340	»	»	»	»	»	
Juillet . . .	9530	7060	»	3880	3180	1	1	»	1	»	
Août . . .	11508	8605	»	4635	3970	2	1	»	1	»	
Septembre . .	7985	5480	»	2580	2900	2	2	»	2	»	
Octobre . . .	8105	5570	»	2695	2875	4	1	»	1	»	
Novembre . .	8250	5645	»	2375	3270	»	»	»	»	»	
Décembre . .	6470	3930	»	1915	2015	1	1	»	1	»	
Totaux . .	110106	81750	48	41175	40575	15	9	30	9	»	

DESIGNATION des FOIRES	NOMBRE D'ANIMAUX		PRIX moyens.	DESTINATION.		NOMBRE D'ANIMAUX		PRIX moyens.	DESTINATION.	
	exposés en vente.	vendus.		Inte- rieur.	Exté- rieur.	exposés en vente	vendus.		Inte- rieur	Exté- rieur.
	Chèvres.					Chevreaux.				
Janvier	6	3	»	3	»	»	»	»	»	»
Février	105	51	»	51	»	»	»	»	»	»
Mars	96	63	»	63	»	22	18	»	18	»
Avril	169	104	»	104	»	53	50	»	50	»
Mai	103	68	»	68	»	4	4	»	4	»
Juin	58	44	»	44	»	3	7	»	7	»
Juillet	57	34	»	34	»	»	»	»	»	»
Août	74	37	»	37	»	2	2	»	2	»
Septembre . .	32	20	»	20	»	»	»	»	»	»
Octobre	64	33	»	33	»	2	2	»	2	»
Novembre . . .	9	5	»	5	»	»	»	»	»	»
Décembre . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux	773	462	23	462	»	86	83	5	83	»

Recapitulation.

	NOMBRE D'ANIMAUX				Prix moyens.
	exposés en vente	vendus.	à l'intérieur.	à l'extérieur	
1 ^{er} groupe : Chevaux.					
1. Étalons	»	»	»	»	»
2. Chevaux marchands	1,074	636	260	376	790
3. Chevaux ordinaires	1,757	1,139	760	379	335
4. Poulains.	24	16	11	5	260
2 ^e groupe : Espèce bovine.					
5. Taureaux reproducteurs	191	116	115	1	332
6. » réformes	204	186	171	15	444
7. Bœufs gras	384	288	238	50	300
8. » de labour de grande taille	5,805	2,766	2,232	534	160
9. » » de petite taille	5,307	2,758	2,512	246	303
10. Taurillons	925	591	551	40	183
11. Vaches fraîches laitières.	6,614	4,614	5,816	1,798	374
12. » » non laitières	7,178	4,489	3,230	1,259	255
13. Génisses.	3,631	2,235	1,749	486	185
14. Veaux	5,689	5,109	3,971	1,138	55
3 ^e groupe : Bêtes à laine.					
15. Moutons.	4,659	3,249	3,121	128	34
16. Brebis	2,105	860	860	»	20
17. Moutons et brebis antennais	1,253	843	843	»	21
18. Agneaux.	1,567	902	902	»	17
4 ^e groupe : Espèce porcine.					
19. Porcs gras	3,725	3,124	1,477	1,647	130
20. » maigres	13,049	9,002	5,916	3,086	50
21. Porcelets	110,106	81,750	41,175	40,575	18
5 ^e groupe : Espèce caprine.					
22. Boucs	15	9	9	»	30
23. Chèvres	773	462	462	»	23
24. Chevreaux	86	83	83	»	5

Résultat financier des ventes aux foires, par nature des animaux vendus

	pour l'intérieur	pour l'extérieur
Chevaux marchands.	205,400	297,010
id. ordinaires	406,600	204,765
Poulains	2,860	1,300
Taureaux reproducteurs	38,480	332
id. reformés	75,924	6,660
Bœufs gras	119,000	25,000
id de labour de grande taille	1,026,720	245,640
id. id. petite taille.	761,136	74,538
Taureaux	100,833	7,320
Vaches fraîches laitières	1,053,184	672,452
id. id. non laitières.	823,650	321,045
Génisses	323,565	89,910
Veaux	218,405	62,590
Moutons	106,114	4,352
Brebis	17,200	»
Moutons et brebis antennais	17,703	»
Agneaux	15,334	»
Porcs gras.	192,010	214,110
id. maigres	295,800	154,300
Porcelets	741,150	730,350
Boucs	270	»
Chèvres	10,626	»
Chevreaux.	415	»
	6,552,079	3,108,704
Total	fr. 9,660,783	

Chemins de fer.

I. — Guillaume-Luxembourg.

Renseignements statistiques sur les résultats de l'exploitation pendant l'année 1903.

TONNAGE DES MARCHANDISES TRANSPORTÉES EN PETITE VITESSE.						
		1903.		1902.		
		T.	K.	T.	K.	
Trafic intérieur		391,900.600		288,717.400		
Trafic d'exportation :	T. K.					
par la ligne de Thionville.....	580,878.000					
id. de Trois-Vierges.....	783,492.500					
id. de Bettingen.....	360,125.000					
id. de Wasserbillig.....	704,956.600	2,629,451.900		2,039,590.908		
Trafic d'importation :						
par la ligne de Thionville.....	505,898.000					
id. de Trois-Vierges.....	115,015.000					
id. de Bettingen.....	152,790.500					
id. de Wasserbillig.....	1,179,103.900	1,752,793.400		990,057.010		
Trafic de transit :						
par Kl.-Bettingen: via Thionville.....	659,504.000					
id. via Wasserbillig.....	50,211.000					
id. Prince-Henri.....	48,510.000	T.	738,225.000			
par Thionville: via Klein-Bettingen..	775,490.000					
par Wasserbillig: id.	32,784.000					
du Prince-Henri: id.	44,620.000	850,894.000				
par Gouvy: via Thionville.....	256,335.000					
id. via Audun.....	41,619.000					
id. via St.-Vith.....	4,262.000					
id. via Carthaus.....	628.000					
id. Prince-Henri.....	53,945.000	316,807.000				
par Thionville: via Gouvy.....	60,173.000					
par Audun: id.	50,092.000					
par Wasserbillig: id.	672.000					
du Prince-Henri: id.	2,158.000	415,097.000				
par St.-Vith: via Thionville.....	186,768.000					
id. via Audun.....	1,557.000					
id. via Mont-St.-Martin..	192,766.000					
id. Prince-Henri.....	290,451.000					
id. via Athus.....	40,071.000					
id. via Gouvy.....	2,325.000	714,098.000				
par Thionville: via St.-Vith.....	77,459.000					
par Audun: id.	14,745.000					
par Mont-St.Martin: id.	1,807.000					
du Prince-Henri: id.	53,559.000	149,568.000		1,761,865.800		
		3,882,689.000		3,080,231.118		
		(*) 7,656,816.900				

(*) Ce chiffre comprend le tonnage des anciennes lignes du réseau et celui des nouveaux embranchements.

Expéditions par nature de marchandises.

DÉSIGNATION des marchandises	via Thionville et Audun	via Trois-Vierges.	via Ste penich.	via Karthaus.	pour l'intérieur.	T O T A U X	
						1903.	1902.
	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.
Minerais	450,380.000	275,729.000	410,065.000	341,005.000	694,475.000	2,471,655.000	2,122,938.000
Fers et fontes	113,037.000	385,281.000	140,756.000	304,869.000	23,407.000	968,350.000	790,396.000
Pierres	4,370.000	5,293.000	629.000	410.000	22,937.000	33,639.000	31,421.000
Plâtres	»	380.000	540.000	440.000	478.000	1,838.000	1,436.000
Chaux	60.000	»	121.000	15.000	3,799.000	3,995.000	4,966.000
Bois	1,597.000	665.000	788.000	329.000	12,862.000	16,241.000	14,221.000
Produits agricoles	1,299.000	627.000	444.000	2,004.000	14,508.000	18,882.000	17,127.000
Sables et scories	4,495.000	281.000	92.000	4,877.000	38,648.000	48,393.000	19,514.000
Cuir	114.000	158.000	104.000	117.000	119.000	612.000	800.000
Boissons	435.000	531.000	275.000	1,707.000	6,346.000	9,294.000	7,051.000
Ecorces	640.000	732.000	30.000	753.000	255.000	2,410.000	3,265.000
Divers	4,451.000	112,815.000	6,281.000	48,409.000	40,000.000	211,956.000	130,767.000
Sommes	580,878.000	783,492.000	560,125.000	704,936.000	857,834.000	3,487,266.000	3,153,907.000

Importations par nature de marchandises.

NATURE des marchandises.	via Thionville et Audun.	via Trois-Vierges.	via Bettingen.	via Wasserbillig.	T O T A U X	
					1903.	1902.
	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.
Coke	915.000	980.000	8,270.000	1,004,468.000	1,014,633.000	827,793.000
Houille.	71,852.000	89,950.000	41,943.000	19,380.000	219,125.000	199,430.000
Bois.	23,144.000	972.000	1,168.000	6,586.000	31,870.000	34,139.500
Céréales	4,368.000	3,400.000	12,278.000	5,229.000	25,275.000	24,535.900
Argiles, ardoises, etc.	3,597.000	1,795.000	756.000	12,727.000	18,875.000	21,426.200
Sel	912.000	26.000	87.000	1,025.000	1,499.500
Fer et fonte	6,516.000	1,753.000	397.000	7,091.000	13,757.000	9,411.000
Minerais	137,895.000	20,504.000	30.000	158,429.000	148,732.000
Sucre, café, etc.	478.000	496.000	335.000	2,535.000	3,844.000	2,806.000
Huile et pétrole.	1,041.000	1,003.000	1,454.000	417.000	3,915.000	4,021.800
Cuir et peaux	565.000	136.000	50.000	132.000	883.000	717.300
Tabacs.	263.000	67.000	201.000	13.000	544.000	491.900
Boissons	3,577.000	209.000	34.000	500.000	4,320.000	3,845.500
Produits chimiques.	563.000	70.000	826.000	296.000	1,755.000	1,055.600
Divers	50,212.000	18,182.000	64,548.500	119,612.900	252,555.400	163,621.800
Sommes	305.898.000	115.013.000	152,790.500	1,179,103.900	1,752,795.400	1,424,957.000

Recettes effectuées et renseignements divers.

	1903.		1902.		Différence en faveur de	
	FR.	C.	FR.	C.	1903. *)	1902. *)
Voyageurs et bagages	1,837,500	00	1,775,500	00		
Marchandises	14,021,250	00	11,150,500	00		
Recettes diverses	1,258,750	00	1,134,000	00		
Produit total des transport. . .	17,137,500	00	14,060,000	00		
Produit kilométrique	fr. 92,138	00	fr. 80,804	00		
Nombre des voyageurs transportés	2,675,067		2,815,978			
Produit moyen par voyageur.	fr. 0 69		fr. 0 64			
Nombre de tonnes transportées.	9,309,491		5,713,477			
Produit moyen par tonne.	fr. 1 50		fr. 1 90			

*) Les recettes de l'année 1902 comprenaient les recettes des anciennes lignes du réseau Guillaume-Luxembourg correspondant à une étendue de 174 km, tandis que les recettes de l'année 1903 comprennent en partie les recettes du réseau entier, et correspondent à une étendue moyenne de 184 km. La comparaison des différences est donc sans objet.

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

sur les résultats de l'exploitation des chemins de fer secondaires pendant l'année 1903.

STATIONS.	VOYAGEURS		MARCHANDISES.		RECETTES		RECETTES	
	Nombre.	Produit.	Poids.	Produit.	extraordinaires.		totales.	
		FR. C.	t. k.	FR. C.	FR. C.	FR. C.	FR. C.	
Luxembourg	98,579	55,821.25	7,315 750	24,857.65	80,678.90	
Hesperange	29,855	2,665.10	1,197 480	1,939 40	4,604.50	
Altzingen	14,766	2,789.05	3,000	76.20	2,865.25	
Weiler-la-Tour	10,002	4,930.35	99.740	342 90	5,273.25	
Aspelt	19,148	9,759.20	4,251.930	4,135.80	13,895.00	
Altwies	4,619	2,323 15	4,192.370	4,127 90	3,451.05	
Mondorf-village	9,907	6,943.95	9,596.980	2,937.85	9,881.80	
Mondorf-les-bains	24,793	10,614.20	695.360	9,886.33	20,510.55	
Ellingen	7,461	5,460 55	224.030	2,634 15	8,094 70	
Scheuerberg	1,925	954.80	5,700	572 30	1,527.10	
Remich	29,691	18,918 65	1,411.690	5,994 80	24,913.45	
Cruchten	23,787	9,657.85	4,450.690	7,085.15	16,743.00	
Schrodweiler	4,452	857.25	107,790	352 45	1,209.70	
Medernach	8,198	2,782 20	258 500	692 60	3,474.80	
Larochette	17,192	9,123 90	8,044.730	16,794.55	25,918.45	
Transport de bétail	2,796.00	2,796.00	
Colis	5,879.95	5,879.95	
Poste et divers	7,181.05	7,181.05	
Totaux	299,337	143,601 45	41,855 740	79,420.75	13,857.00	238,879 20	

25

Produit kilométrique correspondant à } 1903 fr. 5,826.00.
(41 kilomètres) } 1902 fr. 5,910.00,

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES
sur les résultats de l'exploitation des chemins de fer cantonaux pendant l'année 1903.

STATIONS.	VOYAGEURS		MARCHANDISES.				BESTIAUX et recettes diverses.	RECETTES totales
	Nombre	Produit (bagages compris)	COLIS ET PAQUETS.		CHARGES COMPLETES.			
			Poids	Produit	Poids	Produit		
		FR. C.	T. K.	FR. C.	T. K.	FR. C.	FR. C.	
Nœrdange	21,132	10,459 80	1,096.290	6,631 75	9,215.640	23,169 40	255 55	40,536 50
Niederpallen	1,725	334 65	1.000	7 55	22 90	365 10
Redange	17,486	5,197 55	183 725	1,309 60	1,068 020	1,920 10	92 35	8,519 60
Nagem	2,285	796 00	16,700	126 65	74.950	93 45	4 80	1,020 90
Hostert	3,033	1,294 40	3.380	37 55	100 230	115 30	12 20	1,459 43
Ballastière	830.000	892 00	892 00
Rambrouch	6,576	5,103 20	66.030	601 40	309.140	514 85	763 70	6,983 15
Koetschette	4,070	2,891 30	28.825	163 80	357.820	644 50	122 05	3,811 65
Bigonville-Holtz	3,996	2,595 80	32 440	349 40	1,459.440	1,371 90	109 45	4,426 55
Perlé	5,514	3,295 00	67.745	486 15	2,910.870	10,699 00	193 80	14,673 95
Haut-Martelange	1,807	732 90	16.035	130 70	9,389 720	40,341 90	60 40	41,265 90
Martelange	5,362	2,983 10	22,960	219 65	2,977 280	12,585 10	96 85	15,884 70
Diekirch	29,093	14,029 10	451.520	2,562 00	2,595.220	3,681 65	160 70	20,433 45
Blesbruck	1,723	482 15	1.225	6 70	0 40	589 25
Bastendorf	2,762	802 60	220	1 60	0 80	805 00
Tandel	1,956	685 45	480	4 00	1 60	691 05
Walsdorf	826	272 50	272 50
Fouhren	3,572	1,437 85	19.050	68 33	5 750	7 00	23 20	1,536 40
Bettel	5,955	3,193 00	18,330	99 80	10 000	17 75	31 90	3,342 45
Vianden	16,149	8,417 25	103 300	673 80	1,022 850	1,688 55	422 25	11,411 45
Recettes postales	2,789 80	2,789 80
Totaux	135,022	65,109 60	2,109 455	13,500 43	32,326 930	97,742 45	3,338 30	181,710 78

Produit kilométrique correspondant à { 1903, fr. 4,129 79
(44 kilom.) { 1902, fr. 3,793 60

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

sur les résultats de l'exploitation de la ligne de Bettembourg à Aspelt pendant l'année 1903.

M O I S.	VOYAGEURS		MARCHANDISES			RECETTES TOTALES.	
	Nombre de billets delivres.	Produits et recettes extraordinaires.	Charges incomplètes et bagages.	Charges complettes	Produit	1903.	1902
		FR. C.	KILOG.	KILOG.	FR. C.	FR. C.	FR. C.
Janvier	2,443	1,120 90	12,217	191,540	277 45	1,398 35	970 20
Février	2,518	1,175 55	5,586	142,500	241 45	1,417 00	944 35
Mars	2,256	1,036 50	12,422	419,110	579 50	1,616 00	1,337 40
Avril	2,648	1,209 00	5,062	856,050	910 65	2,119 65	1,635 52
Mai	2,612	1,262 40	3,187	643,161	728 85	1,991 18	1,806 05
Juin	2,652	1,361 85	8,766	311 190	392 50	1,759 45	1,853 40
Juillet	2,588	2,025 00	7,075	747,750	723 05	2,748 05	2,472 85
Août	3,339	1,913 33	6,864	339,100	601 75	2,518 08	2,369 78
Septembre	3,224	1,772 01	5,790	410,000	484 50	2,256 51	2,081 50
Octobre	2,937	1,480 91	5,893	365,090	603 55	2,090 46	1,806 80
Novembre	3,141	1,511 40	6,206	295,730	356 15	1,867 45	1,679 35
Décembre	2,732	1,264 30	7,356	223,350	353 55	1,617 95	1,457 22
Totaux . . .	33,120	17,133 15	86,424	5,344,871	6,255 95	23,400 13	20,391 42

87

Produit kilométrique correspondant à { 1903, fr. 2127.
(14 kilom.) { 1902, fr. 1854.

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

sur le résultat de l'exploitation des chemins de fer Prince-Henri pendant l'année 1903.

Minières, Luxembourg, Attert, Sûre.

Longueur en exploitation : 169 kilomètres.

	1903.		1902.		Différence en faveur de	
	l.	k.	l.	k.	1903.	1902.
I. Marchandises expédiées :						
1° pour l'intérieur du pays	4,202,511.	710	4,081,161.	820	121,349.	890
2° vers la France	141,721.	180	118,604.	200	23,116.	980
3° id. la Belgique.	1,222,842.	940	1,114,903.	380	107,939.	560
4° id. la Hollande	1,339.	580	1,903.	800		566.220
5° id. l'Allemagne	373,760.	230	321,221.	060	52,539.	170
6° id. la Suisse	2,798.	940	1,799.	620	999.	320
7° id. l'Italie	2,879.	390	966.	040	1,913.	350
Ensemble	2,947,853.	970	2,640,361.	920	307,292.	050
II. Marchandises importées :						
1° de la France : via Rodange fr.	39,088.	860	29,335.	400	9,753.	460
2° de la Belgique :						
a) via Athus	244,933.	100	176,349.	110	68,583.	990
b) via Sterpenich.	37,126.	100	32,033.	920	5,090.	180
c) via Benonchamps.	4,169.	050	3,435.	810	733.	240
d) via Gouvy	15,229.	770	11,315.	770	3,914.	000
3° de l'Allemagne :						
a) via Esch (Thionville et Karthaus)	73,952.	310	47,929.	810	26,022.	500
b) via Kleinbettingen (Thion- ville et Karthaus).	4,710.	290	5,875.	890		1,165.600
c) via Troisvierges (Ettel- bruck, Luxembourg et Esch)	4,512.	650	7,168.	570		2.655.920
d) via Trois-Vierges (Luxem- bourg et Dippach)	540,021.	380	490,833.	670	49,187.	710
e) via Wasserbillig (Thionville et Karthaus)	22,766.	330	22,429.	810	336.	520
f) via Wasserbillig (Luxem- bourg et Dippach)	27,746.	910	14,576.	460	13,170.	450
Ensemble	1,014,256.	750	841,286.	220	172,970.	530
III. Marchandises en transit par la ligne des minières :						
a) via Esch-Athus et inverse- ment	156,651.	970	190,742.	240		34,090.270
b) via Esch-Rodange fr.			500.	000		500,000
Ensemble	156,651.	970	191,242.	240		34.590.270
Total	4,118,762.	690	3,673,090.	380	445,662.	310

1° Les marchandises expédiées comprenaient :

Destinations	Minerais.	Pierres.	Acier.	Fontes.	Bois	Scories phos.	Divers	TOTAUX.
	T. k.	T. k.	T. k.	T. k.	T. k.	T. k.	T. k.	T. k.
Intérieur . . .	902,926.240	51,552.470	28,023.350	9,830.800	16,669.420	193,509.430	1,202,511.710
France	127,747.040	498,620	259.690	21.540	15.300	5,763.000	7,415.990	141,721.180
Belgique. . . .	1,073,334.190	1,433.580	84,156.040	46,449.440	84,970	9,302.740	8,079.980	1,222,842.940
Hollande	1,326.600	12.980	1,339.580
Allemagne . . .	111,728.420	16,447.300	85,467.170	87,632.540	394.070	36,311.050	35,779.680	373,760.230
Suisse	2,734.160	64,780	2,798.940
Italie	2,170.000	579.390	130.000	2,879.390
En) 1903. . . .	2,215,735.890	71,260.570	174,787.060	162,706.260	10,325.140	68,046.210	244,992.840	2,917,853.970
tout) 1902. . .	1,911,28.610	71,616.160	139,842.160	158,074.310	8,322.420	57,288.630	264,135.430	2,640,561.920
Différence) 1903	274,453.280	34,944.900	4,631.750	2,002.720	10,757.580	307,292.050
en faveur de) 19. 2	355.590	19,142.590

2° Les marchandises importées comprenaient :

89

	Au départ de			En tout		Différence en faveur de	
	la France.	la Belgique	l'Allemagne.	1903.	1902.	1903.	1902.
Minerais	18,648.350	35,756.540	462.700	54,867.590	28,137.660	26,709.930
Pierres	131.900	1,886.550	11,523.160	13,541.610	7,158.600	6,383.010
Fontes	50.870	19,329.870	19,380.740	8.275.690	11,105.050
Bois	221.750	1,046.770	13,584.230	14,832.750	12,849.630	2,003.120
Scories phosph. . .	15,408.600	280.000	15,688.600	16,486.040	797.440
Cokes	132,858.000	510,366.900	643,224.900	570,197.510	73,027.390
Houilles	71,379.930	48,617.980	119,997.910	84,937.900	35,060.010
Divers	4,678.260	58,479.360	69,545.030	132,702.650	113,223.190	19,479.460
Totaux	39,088.860	301,458.020	673,709.870	1,014,256.750	841,286.220	172,970.530

II^e RÉSEAU (Ligne de Wiltz.)
Longueur en exploitation : 20 kilomètres.

	1903.		1902.		Différence en faveur de	
					1903.	1902.
I. Marchandises expédiées:						
	T. K.		T. K.		T. K.	T. K.
1 ^o Pour l'intérieur du pays	8,836.020		8,147.150		688.870	. . .
2 ^o Vers la Belgique	1,485.440		1,345.580		139.860	. . .
3 ^o Vers la Hollande	54.580		87.230		. . .	32.630
4 ^o Vers l'Allemagne	2,755.240		2,985.820		. . .	230.580
Ensemble	13,111.280		12,565.780		545.500	. . .
II. Marchandises importées:						
1 ^o De la Belgique: a) via Schimpach frontière	8,212.930		7,090.210		1,122.720	. . .
b) via Gouvy	2,926.650		2,636.740		289.910	. . .
2 ^o De l'Allemagne: a) via Trois-Vierges . . .	1,952.310		1,718.060		234.250	. . .
b) via Wasserbillig	774.770		899.510		. . .	124.740
c) via Bettembourg	1,034.140		889.220		144.920	. . .
Ensemble	14,900.800		13,233.740		1,667.060	. . .
III. Marchandises en transit par la ligne de Wiltz:						
Via Kautenbach-Schimpach front ^{re} et inversem ^t	5,858.240		4,766.630		1,091.610	. . .
Total des marchandises transportées . . .	33,870.320		30,566.150		3,304.170	. . .

1^o Les marchandises expédiées comprenaient:

	En destination de				En tout		Différence en faveur de	
	l'intérieur.	la Belgique	la Hollande	l'Allemagne	1903.	1902.	1903.	1902.
	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.
Pierres	486.000	486.000	472.000	14.000	. . .
Bois	1,900.460	52.610	1,953.070	550.260	1,402.810	. . .
Scories pl.	150.000	150.000	. . .	150.000	. . .
Divers	6,299.560	1,432.830	54.580	2,735.240	10,522.210	11,543.520	. . .	1,021.310
Totaux	8,836.020	1,485.440	54.580	2,735.240	13,111.280	12,565.780	545.500	. . .

2^o Les marchandises importées comprenaient:

	Au départ de		En tout		Différence en faveur de	
	la Belgique.	l'Allemagne.	1903	1902.	1903.	1902.
	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.
Pierres	124.100	. . .	124.100	76.800	47.300	. . .
Bois	14.200	458.140	472.340	393.860	78.480	. . .
Houilles	3,732.750	695.000	4,427.750	4,641.500	. . .	213.750
Divers	7,268.530	2,608.080	9,876.610	8,121.580	1,755.030	. . .
Totaux	11,139.580	3,761.220	14,900.800	13,233.740	1,667.060	. . .

Recettes effectuées :

a) Sur le réseau Minières, Luxembourg, Attert, Sûre :

	1903.	1902.
Produit moyen par voyageur fr.	0,4367	0,4347
id. par tonne de marchandises . . . »	1,0203	1,0315
Produit kilométrique correspondant à	{ 1903 fr. 29,017 38 { 1902 fr. 26,293 66	

b) Sur la ligne de Wiltz :

	1903.	1902.
Produit moyen par voyageur fr.	0,356	0,360
id. par tonne de marchandise . . . »	1,279	1,335
Produit kilométrique correspondant à	{ 1903 fr. 4,157.28 { 1902 fr. 3,934.73	

STATISTIQUE DOUANIÈRE. — Zollstatistik.

Waren-Einfuhr

aus dem

Zollvereins-Auslande für den Verbrauch und Handel des Grossherzogtums Luxemburg über die Zollämter desselben.

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stuck.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stük
1. Abfälle.					
Abfälle von der Wachsbereitung		6,234,734	Rohe, dichte Baumwollgewebe .	Belgien.	
u. s. w.	Belgien.	83	id. id.	Frankreich.	
Tierischer Dünger	Frankreich.	10	Gebleichte, dichte id.	id.	
id.	Belgien.	40	id. id. id.	Belgien.	
Guano, natürlicher	id.	2,430	Baumwollener Sammet	id.	
id.	Peru.	12,836	id.	Frankreich.	
id.	Frankreich.	5	Gefärbtes, dichtes Baumwollge-		
Guano, künstlicher	id.	9	webe	id.	
Kleie und Malzkeime	Belgien.	4,433,871	id. id.	Gr. Britan.	
id.	Argentinien.	179,066	id. id.	Oestr.-Ung.	
id.	Niederlande.	117,334	id. id.	Schweiz.	
id.	Rumänien.	199,533	id. id.	Belgien.	
id.	Italien.	53,332	Baumwollene Posamentierwaren	id.	
id.	Russland.	9,900	id. id.	Frankreich.	
id.	Oestr.-Ung.	1,134,794	Baumwollene Strumpfwaren .	id.	
Tierknochen.	Belgien.	6,820	id. id.	Belgien.	
Asche u. s. w.	id.	63,791	Rohe, undichte Baumwollgewebe	id.	
id.	Niederlande.	4,900	Baumwollene Gardinstoffe,		
Lumpen	Belgien.	13,958	nicht rohe.	id.	
			id. id.	Frankreich.	
2. Baumwolle u. Baumwoll-			Gebleichte etc Baumwollgewebe,		
 waaren.		401,411	undichte	id.	
Rohe Baumwolle	Belgien.	3,429	id. id.	Schweiz.	
id.	Ver. St. Am.	1,354	id. id.	Belgien.	
Baumwollabfälle	Belgien.	38,553	Baumwollene Spitzen	id.	
id.	Frankreich.	16,325	id. id.	Frankreich.	
id.	Gr. Britan.	4,356	id. Stickereien	id.	
Baumwollwatte	Belgien.	76	id. id.	Belgien.	
id.	Frankreich.	18	id. id.	England.	
Rohe Baumwollengarn	id.	38	Ganz grobe rohe Baumwollge-		
id.	Belgien.	27,810	webe	Belgien.	
Gefärbtes Baumwollengarn	id.	3,374	id. id.	Frankreich.	
id.	Frankreich.	9	Schmirgeltuch	Belgien.	
Modifizierter, b'vollner Zwirn	id.	679	id.	id.	
id.	Belgien.	132			

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.
3. Blei und Bleiwaren.					
		38.158	Maler-, Waschfarben etc.	Frankreich.	470
ohes Blei, Bruchblei, etc.	Belgien.	35,189	Ultramarin	Belgien.	566
leiglätte.	id.	36	Zundhölzer, Zündkerzen	id.	1,323
ewalztes Blei	id.	12	Kali- Blutlaugensalz	id.	45
uchdruckerschriften	id.	62	Blausures Kali.	Frankreich.	182
id.	Frankreich.	81	Oelfirnis.	Belgien.	2,713
Stereotypplatten aus Blei	id.	289	id.	Niederlande.	91
id. id.	Belgien.	23	id.	Frankreich.	416
Inlackirte Röhren aus Blei	id.	281	Actznatron	id.	77
id. id.	Frankreich.	9	Alaun	Belgien.	473
Grobe Bleiwaren	id.	149	id.	Gr. Britan.	95
id.	Italien.	5	id.	Frankreich.	3,630
id.	Gr. Britan.	1,040	Barytweiss	id.	827
id.	Belgien.	808	Buchdruckerschwärze	id.	63
Feine Bleiwaren	id.	96	id.	Oestr.-Ung.	8
id.	Frankreich.	27	id.	Belgien.	120
Spielzeug aus Blei	id.	51	Chlorkalk	id.	1,689
			Farbholzextrakte	Frankreich.	2,894
			id.	Gr. Britan.	30
4. Bürstenbinder- u. Sieb- macherwaren.					
		14.406	Gelatine.	Japan.	692
Grobe Bursten u. Besen aus Stroh, Bast etc.	Italien.	9,997	id.	Oestr.-Ung.	10
id. id.	Belgien.	3,333	id.	Frankreich.	78
id. id.	Frankreich.	301	id.	Belgien.	107
Grobe Bursten und Besen aus Bor- sten etc.	id.	552	Hausenblase	id.	92
id. id.	Belgien.	63	Kitte, nicht besonders genannt	id.	823
Grobe Siebmacherwaren	id.	23	id. id.	Frankreich.	789
id. id.	Frankreich.	23	Leim.	Belgien.	2,438
Feine Burstenbinderwaren	id.	108	id.	Italien.	617
id. id.	Belgien.	1	id.	Japan.	386
			id.	Niederlande.	250
			id.	Schweiz.	5
			id.	Frankreich.	829
			id.	Belgien.	—
5. Drogerie-, Apotheker- und Farbwaren.					
		5,202,167	Russ.	Belgien.	—
Blei-, Farben- etc. Stifte	Belgien.	38	Siegellack	id.	130
id. id.	Frankreich.	11	id.	Frankreich.	517
Essenzen, Tinkturen etc.	id.	89	Sprengstoffe	id.	23
id. id.	Belgien.	4	id.	Belgien.	25,297
Lacke, Lackfirnisse	Frankreich.	780	Tinte und Tintenpulver	id.	108
id.	Niederlande.	1,717	id. id.	Ver. St. Am.	107
id.	Gr. Britan.	1,383	id. id.	Gr. Britan.	638
id.	Belgien.	6,840	id. id.	Frankreich.	1,848
Maler-, Waschfarben etc.	id.	1,869	Wagschmiere	Belgien.	111
id. id.	Niederland.	400	Wichse	id.	211
id. id.	Gr. Britan.	74	id.	Oestr.-Ung.	82
			id.	Gr. Britan.	17

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.
Wichse	Italien	8	Andere Gerbstoffextrakte . . .	Niederlande.	10,322
id.	Frankreich.	3,013	id. id.	Italien.	34,163
Zundwaaren, nicht bes. gen. . . .	id.	359	id. id.	Oestr.-Ung.	67,407
id.	Belgien.	3,845	id. id.	Frankreich.	540,931
Doppelkohlsaures Natron	Frankreich.	4	Gereinigtes Glycerin	id.	10,300
Kalzinirte Soda	id.	106	Gummi	id.	217
id.	Belgien.	6,797	id.	Belgien.	28
Rohe etc. Soda	id.	2,576	Insektenpulver.	id.	15
Wasserglas	id.	20	Islandisches etc. Moos.	id.	838
id.	Frankreich.	35	id.	Danemark.	189
Kohlensaures Ammoniak	Belgien.	6,096	Kalk, nicht besonders genannt .	Belgien.	1,071
Schwefelsaures Ammoniak.	id.	826	Kampfer.	id.	8
Anilinöl	Gr. Britan.	683	Katechu.	id.	10,800
Anilinfarbe	Frankreich.	31	Knochenasche	id.	16
id.	Belgien.	80	Knoppeln. Valonea etc.	id.	214
Bleiweiss.	id.	809	id. id.	As Turkei.	132,457
id.	Frankreich.	26	Kohlensäure	Belgien.	190
Borax, Borsäure.	Gr. Britan.	4,950	id.	Frankreich.	81
id.	Belgien	10,328	Lakritzensaft	id.	130
Calciumkarbid	Schweiz.	4,722	Mineralwasser	id.	9,335
Chlorcalcium	Belgien.	20,868	id.	Belgien.	3,825
Chlorkalium	id.	686	Naphtalin	id.	398
Chlormagnesium	Frankreich.	1,058	id.	Frankreich.	4
Chlorsaures Kali.	Belgien.	504	Schwefelsaures Natron	id.	200
Chromsaures Kali	Gr. Britan.	1,584	id.	Belgien.	31,420
id.	Belgien.	650	Orseille	Frankreich.	190
Dividivi	id.	10,421	Chilisalpeter	id.	196
id.	Columbien.	39,882	id.	Chile	1,526,533
Rohes Eisenoxyd	Frankreich.	284	id.	Belgien.	4,109
id.	Belgien.	79	Kalisalpeter.	id.	507,703
Rohe Erzeugnisse zur Bürstenfa-			Schiesspulver	id.	11,127
brikation	id.	707	id.	Frankreich.	553
id. id.	Mexiko.	1,441	Schwefel	id.	175
id. id.	Spanien.	378	id.	Italien.	7,840
id. id.	Gr. Britan.	1,013	id.	Belgien.	126,472
id. id.	Frankreich.	48	Schwefelsäure	id.	13,019
Farbholz	id.	1,176	id.	Frankreich.	5,830
id.	Ver. St. Am.	1,578	Seegras etc.	Algier.	3,220
id.	Mexiko.	3,604	id.	Belgien.	891
id.	Hondura.	1,768	Steinkohlenteeröle, leichte . . .	id.	4,002
id.	Brasilien.	2,593	Sussstoff, Sumach	id.	9,800
id.	Oest -Ung.	1,040	id. id.	Italien.	148
Quebrachoholzextrakt	Argentinien.	6,200	id. id.	Frankreich.	523
id.	Belgien.	1,577,422	Superphosphat.	id.	74
Andere Gerbstoffextrakte	id.	113,513	id.	Belgien.	103,547

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren	Menge in Kilogramm bezw. Stück.
Terpentin- und anderes Harzöl	Belgien.	1,787	Weissblech	Frankreich.	10,487
id. id.	Ver. St. Am.	17,654	Rohrer Eisendraht	id.	1,292
id. id.	Spanien.	595	id. id.	Belgien.	67
id. id.	Frankreich.	12,724	Poliertes Eisendraht	id.	208
Vitriol	id.	333	Ganz grobe rohe Eisenwaren	id.	36,340
id.	Belgien.	9,660	id. id.	Gr. Britan.	246
Rother Zinnober.	id.	29	id. id.	Oestr.-Ung.	236
Zinnsalze.	id.	69	id. id.	Frankreich.	2,805
id.	Gr. Britan.	73	Ambosse, Brecheisen, Hufeisen etc	id.	39,941
Bronze- u. a. Farben u. Farbstoffe, nicht besonders genannt	id.	2,236	id. id. id.	Belgien.	80,056
id. id.	Belgien.	938	Anker, Ketten etc.	id.	140
Rohre Erzeugnisse zum Gewerbe- gebrauche	id.	3	Brückenbestandteile	id.	360
id. id.	Schweiz.	45	Drahtseile	id.	582
id. id.	Mexiko.	1,130	id.	Frankreich.	4
id. id.	Frankreich.	31	Eisen zu groben Bestandteilen von Maschinen	Belgien.	279
Pharmazeutische Fabrikate etc.	id.	1,217	Eisenbahnaachsen, Räder, Puffer etc.	id.	33,733
id. id.	Schweiz.	27	id. id. id.	Frankreich.	32
id. id.	Oestr.-Ung.	11	Rohre gewalzte und gezogene Röh- ren aus Eisen	id.	47
id. id.	Belgien.	1,333	id. id.	Ver. St. Am.	7,990
Geschlemmte Kreide	id.	12,868	id. id.	Belgien.	16,860
id.	Frankreich.	62,171	Grobe Eisenwaren.	id.	42,981
6. Eisen und Eisenwaren.		1,932,279	id.	Schweiz.	732
Brücheisen und Eisenabfälle	Belgien.	193	id.	Ver. St. Am.	833
Rohreisen	id.	13,000	id.	Gr. Britan.	4,160
id.	Gr. Britan.	1,256,745	id.	Frankreich.	113,159
id.	Brasilien.	1,765	id.	Oestr.-Ung.	197
Eck- und Winkeleisen	Belgien.	26,360	Drahtstifte.	Belgien.	73
Eisenbahnlaschen, Schwellen, Un- terlagsplatten	id.	1,261	id.	Frankreich.	9
id. id.	Frankreich.	3,241	Grobe abgeschliffene Schrauben, Schraubbolzen etc.	Belgien.	2,609
Eisenbahnschienen	id.	20,847	id. id.	Ver. St. Am.	6
id.	Belgien.	12,313	id. id.	Frankreich.	3,162
Schmiedbares Eisen in Stäben	id.	38,760	Grobe, bloß abgeschl. Eisenwaren.	id.	60,101
id. id.	Gr.-Britan.	3,019	id. id.	Ver. St. Am.	2,410
id. id.	Russland.	100	id. id.	Gr. Britan.	28
id. id.	Norwegen.	1,369	id. id.	Dänemark.	471
id. id.	Frankreich.	1,964	id. id.	Schweiz.	173
Rohre Platten und Bleche aus schmiedbarem Eisen	Belgien.	1,620	id. id.	Oestr.-Ung.	220
Polierte etc. id.	id.	8,263	id. id.	Schweden.	373
Weissblech	id.	54	id. id.	Belgien.	11,324
id.	Gr. Britan.	136	Feine Eisengusswaren	id.	11,324
			id.	Frankreich.	2,322

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.
Geschosse aus Eisen	Frankreich.	2	Schwerspat.	Belgien.	1,219
Spielzeug aus Eisenguss	id.	1	Erden, nicht besonders genannt.	id.	61,816
id. id.	Belgien.	5	id. id.	Italien.	1,960
Feine Eisenwaren	id.	3,175	id. id.	Frankreich.	153
id.	Frankreich.	6,419	Bleierze	Belgien.	200
id.	Ver. St. Am.	658	Eisenerze	id.	30,477
id.	Gr. Britan.	50	id.	Spanien.	192,990
Fahrräder	Frankreich.	Stück 62	id.	Russland.	277,000
id.	Belgien.	id. 68	id.	Frankreich.	37,598,760
id.	Ver. St. Am.	id. 67	Manganerze	id.	25
Spielzeug aus Eisen.	Belgien.	26	id.	Russland.	36,483,575
id.	Frankreich.	4,411	id.	Br. Ostindien	6,118,965
Jagd- etc. Gewehre	id.	48	id.	Spanien.	3,762,000
id. id.	Belgien.	676	id.	As. Türkei	159,000
Näh-, Stick- und Stopfnadeln etc.	id.	6	id.	Brasilien.	1,731,190
id. id.	Frankreich.	2	Schlacken von Erzen	Frankreich.	73,268,880
Schreibfedern aus Stahl	id.	4	id.	Belgien.	97,314
id. id.	Gr. Britan.	3	Schwefelkies	id.	24
id. id.	Belgien.	6	Gemahlene Thomasschlacken.	id.	486,160
Uhrfurnituren aus unedlem Metall.	id.	1	id.	Frankreich.	11,228,418
id. id.	Frankreich.	11	Zinkerze	Belgien.	107
7. Erden, Erze, edle Metalle, Asbest etc.		253,885,627	Abfälle von der Gold- und Silber- verarbeitung	id.	4
Bimsstein.	Frankreich.	188	Silber, gemünzt	id.	7
Tufstein etc.	Belgien.	72	Asbestpappe	id.	362
Roman- etc. Zement.	id.	412,663	id.	id.	—
id.	Frankreich.	58,726	Asbestwaren, nicht besonders genannt.	Frankreich.	15
Ungefärbter Sand	Belgien.	12,113,493	id.	Belgien.	88
Farbenerde etc.	id.	4,694			
Gips	id.	56,977	8. Flachs und andere Spinn- stoffe.		4,422
id.	Frankreich.	22,306	Flachs, roh, geröstet, gebrochen etc.	Belgien.	157
Graphit, ungeformt.	Gr. Britan.	1,542	Abfälle von vegetabilischen Spinn- stoffen	id.	66
id.	Belgien.	623	id.	Frankreich.	6
Gebrannter Kalk	id.	69,211,530	Vegetabilische Spinnstoffe, nicht besonders genannt	Gr. Britan.	64
id.	Frankreich.	1,010	id.	Spanien.	207
Phosphorsaurer Kalk	Belgien.	14,700	id.	Mexiko.	2,946
Kaolin	id.	1,140	id.	Niederlande.	400
id.	Gr. Britan.	154,049	id.	Belgien.	876
id.	Norwegen.	82,510			
id.	Frankreich.	235,635			
Rohe, weisse Kreide	id.	10,204			
id.	Belgien.	3,073			
Magnesia	Italien.	196			

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück
9 Getreide und andere Erzeugnisse des Landbaues.		25.603,697	Gerste	Bulgarien.	76,440
			id.	Argentinien	10,192
Weizen	Russland	428,956	id.	Ver St Am.	20,200
id.	Belgien	6,136,900	id.	Belgien.	114,959
id.	Br. Ostindien	151,500	Erdnusse etc	id	74
id.	Argentinien	1,519,854	Raps. Rubsaat etc	id	396
id.	Ver St Am.	2,570,350	Roher Senf	Russland	978
id.	Rumanien.	2,425,076	id.	Brit. Indien.	994
id.	Eur. Türkei.	20,200	Oelfrüchte, nicht bes. genannt	Belgien	21
id.	Frankreich	18	Leinsaat.	id	9,780
Roggen	id	30	id.	Russland.	3,303
id.	Rumanien	83,830	Ricinusamen	Belgien.	2
id.	Ver St Am	20,200	Mais und Darr	Russland.	277,336
id.	Schweden	503	id	Ver. St. Am.	1,226,780
id.	Russland	101,000	id	Argentinien.	3,969,982
id.	Belgien	81,576	id	Rumänien	207,553
Hafer	id	249,242	id	Eur. Türkei.	10,100
id.	Russland	305,628	id.	Brit. Indien.	51,970
id.	Rumanien	25,360	id.	Bulgarien.	15,130
id.	Frankreich	14,540	id.	Uruguay.	10,100
Buchweizen	id.	10,100	id.	Frankreich.	25
id.	Belgien.	40,298	id	Belgien.	179,333
Hulsenfrüchte: Speise- und Futterbohnen	Oestr.-Ung.	31,221	Malz aus Gerste und Hafer	id	80,533
id.	Russland	31,500	id id.	Oestr. Ung.	30,430
id.	Niederlande	5,050	id id	Frankreich.	25,333
id.	Rumanien.	8,610	Frische Weinbeeren (Tafeltrauben)	id.	3,879
id.	Belgien	13,174	id	Belgien.	2,484
id.	Frankreich.	751	Zichorien, getrocknet etc	id	330,820
Erbsen und Wicken.	id	212	Blumen. Blüten etc, getrocknet.	id.	696
id.	Gr. Britan	915	id. id.	Frankreich.	1,010
id.	Rumanien	12,000	Futtergewächse, nicht besonders genannt	Niederlande.	5,000
id.	Niederlande.	1,900	id.	Belgien.	131,341
id.	Belgien.	3,025	Lebende Gewächse, Blumenzwiebeln etc.	id.	200,024
Linzen	Frankreich.	6	id.	Niederlande.	349
id.	Belgien	337	id.	Oestr.-Ung.	4
Lupinen	id	61	id.	Frankreich.	13,119
Hirse	id.	287	Gras- und Timotheesaat	id.	344
id.	Eur. Türkei.	620	id.	Belgien.	1,063
id.	Frankreich.	25	Hansaat.	id.	1,438
Getreidearten, nicht bes. genannt.	Belgien	19	id	Russland	29
Gerste	Russland	80,777	Frische Kartoffeln	Belgien.	2,059,966
id.	Rumanien	353,992	id	Frankreich.	12,846
id.	Frankreich.	40,408			
id.	A. Türkei.	111,284			

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.
Leesaat etc.	Frankreich.	112,245	Farbiges Glas	Belgien.	454
id.	Belgien.	35,619	Glaswaren in Verbindung mit anderen Materialien	id.	2,476
Frische Küchengewächse	id.	129,184	id. id.	Schweiz.	38
id.	Egypten.	9,145	id. id.	Gr. Britan.	2,673
id.	Niederlande.	3,020	id. id.	Oestr.-Ung.	249
id.	Italien.	2	id. id.	Frankreich.	1,261
Frisches Obst	Frankreich.	72,033	Milch- und Alabasterglas	Belgien.	31
id.	id.	4,449			
id.	Belgien.	2,234	11. Haare u. Waren darans.		10,699
Frische Zuckerrüben	id.	40	Borsten und Borstensurrogate	Belgien.	152
id.	Frankreich.	6	id. id.	China.	454
Ungefärbtes Stroh	id.	8,330	id. id.	Frankreich.	101
id.	Oestr.-Ung.	10,320	Rohe, gehechelte etc. Pferdehaare id. id.	id.	5,089
id.	Belgien.	333 000	Geflechte von Pferdehaaren	Belgien.	4,742
Sämereien, anderweit nicht gen..	id.	72 977	Perrückenmacher- und andere Arbeiten aus Menschenhaaren id. id.	Frankreich.	13
id. id.	Eur. Türkei.	196	Bettfedern, gereinigte und zuge- richtete	id.	7
id. id.	Frankreich.	4.064	id. id.	Schweiz.	8
Erzeugnisse des Landbaues, nicht besonders genannt.	id.	1,007	Schmuckfedern, zugerichtete	Frankreich.	69
id. id.	Belgien.	144,120	id. id.	Belgien.	30
10. Glas. und Glaswaaren.		30,195	id. id.	Oestr.-Ung.	2
Naturfarbig. gemeines Hohlglas	Belgien.	637	id. id.	Frankreich.	10
id. id.	Frankreich.	1,056	12. Häute und Felle.		2,795,035
Glasmasse, Dachglas etc.	Belgien.	211	Rohe Hasen- und Kaninchenfelle id. id.	Belgien.	550
Ungemustertes etc. weisses Hohl- glas	id.	564	id. id.	Frankreich.	166
id.	Frankreich.	1,252	Kalbfelle, grüne und trockene	id.	11,401
Spielzeug aus Glas	id.	177	id. id.	Belgien.	4,168
Fenster- und Tafelglas	id.	5	Rindshäute, grüne und trockene. id. id.	id.	76,844
id.	Belgien.	13,817	id. id.	Ver. St. Am.	41,375
Rohes, ungemustertes Spiegelglas	id.	16	id. id.	Argentinien.	2,221,453
Belegtes Tafel- und id.	id.	322	id. id.	China.	5,440
id. id.	Frankreich.	362	id. id.	Nied. Indien.	4,380
Unbelegtes id.	id.	426	id. id.	Niederlande.	35,000
id. id.	Belgien.	893	id. id.	Schweiz.	10,010
Glasbehänge etc.	Frankreich.	33	id. id.	Frankreich.	349,463
id.	Belgien.	4	id. id.	id.	1,035
Uhr- etc. Gläser.	Frankreich.	45	Rosshäute, grüne und trockene		
Gemustertes, weisses Hohlglas	id.	700	Rohe behaarte Schaf- u. Ziegen- felle	id.	20,238
id.	Oestr.-Ung.	6	id. id.	Oestr.-Ung.	910
id.	Belgien.	1,363	id. id.	Belgien.	11,517
Glasperlen etc.	Frankreich.	46	Rohe enthaarte id.	Frankreich.	367
Farbiges Glas	id.	513			
id.	Oestr.-Ung.	365			

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.
Rohe Häute und Felle, nicht be- sonders genannt	Frankreich.	192	Bau- und Nutzholz, gesägte Kant- hölzer, etc.	Ver. St. Am.	1,287,934
Häute u. Felle zur Pelzwerkber- tung.	id.	137	id. id.	Finnland.	208,365
Häute von Pelztieren, auch Vogel- balge	id.	680	Grobe, rohe Böttcherwaren . . .	Schweden.	189,480
id. id.	Belgien.	7	Grobe, rohe Korbflechterwaren .	Belgien.	157
13. Holz und Waren daraus.		5,706,592	id. id.	id.	5,919
Abfälle von Holz	Frankreich.	198	Geschälte Korbweiden etc. . . .	Frankreich.	11
Bambus-, Pfeffer- etc. Rohr . . .	Belgien.	30	id. id.	Belgien.	2,647
Brennholz etc.	id.	133,514	Stuhlrohr, gefaßt etc.	Frankreich.	45
id.	Frankreich.	451,493	Grobe, ungefarbte Drechslerware.	id.	30
Schleifholz etc.	id.	216	id. id.	Niederlande	17,415
id.	Belgien.	80	id. id.	Ver. St. Am.	4,122
Holzkohlen etc.	id.	939,335	id. id.	Belgien.	499
id.	Frankreich.	13,868	Rohe, geschnittene Furniere etc	id.	8,878
Korkholz	id.	490	id. id.	Frankreich.	131
Stuhlrohr, ungespaltenes etc. .	id.	330	Grobe Böttcherwaren, gebeizt etc.	id.	28
id. id.	Niederlande.	80	id.	Belgien.	801
Finnbarten	Belgien	26	Korbflechterwaren, gebeizt etc. .	id.	131
Holzborke und Gerberlohe . . .	Algerien.	19,935	id. id.	Frankreich.	30
id. id.	Tunis.	8,223	korkwaren, grobe.	id.	110
id. id.	Transval.	10,054	id.	Belgien.	12
id. id.	Natal.	12,207	Gefarbte Möbel etc. aus harten		
id. id.	Belgien.	25,127	Holze	id.	13,904
Quebrachholz, zerkleinert . . .	id.	906,225	id. id.	Gr. Britan	153
id. id.	Kapland.	7,637	id. id.	Oest.-Ung.	3,450
Bau- und Nutzholz, roh.	Frankreich.	161,918	id. id.	Niederlande.	2,636
id.	id.	Festm. 205	id. id.	Frankreich	5,598
id.	Belgien.	id. 582	id. aus weichem Holze	id.	10,762
id.	id.	100,573	id. id.	Schweiz.	317
id.	Ver. St. Am.	19,460	id. id.	Ver. St. Am.	42
id. in der Richtung der Längs- achse mit der Axt oder Säge bearbeitet	Belgien.	Festm. 123	id. id.	Belgien	12,602
id. id.	id.	12,830	Spielzeug, grobes, ungefarbtes .	id.	5
id. id.	Frankreich.	Festm. 30	id. id.	Frankreich.	171
Korbweiden etc., ungeschälte . .	id.	136	Feine Holzwaren	id.	7,054
Bau- und Nutzholz, gesägte Kant- holzer etc.	Belgien.	61,770	id.	Oest.-Ung.	973
id. id.	id.	Festm. 122	id.	Italien.	53
id. id.	Frankreich	id. 84	id.	Schweiz.	4
id. id.	Belgien.	269,562	id.	Niederlande.	24
id. id.	Frankreich	120,466	Feine korbflechterwaren	Belgien	19,933
id. id.	Oestr. Ung.	64,900	id. id.	id.	41
id. id.	Russland.	158,210	korkstopfen, Korksohlen etc. . .	Frankreich.	70
id. id.	Norwegen.	83,265	id. id.	id.	13,373
			id. id.	Spanien.	206
			Feines Spielzeug aus Holz. . . .	Belgien.	25
				id.	12

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stuck.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stuck.
Feines Spielzeug aus Holz . . .	Niederlande.	3	Dampfkessel	Frankreich.	767
id. id.	Frankreich.	509	id.	Belgien.	8,323
Waren aus Schnitzstoffen etc. feine	id.	898	Maschinen, überwiegend od. ganz	id.	39,400.
id. id.	Oestr.-Ung.	98	aus Eisen	Frankreich.	2,342
id. id.	Niederlande.	3	id. id.	Ver. St. Am.	275
id. id.	Belgien.	328	id. id.	Gr. Britan.	26,811
Gepresste Hornknöpfe	Frankreich.	16	id. id.	Oestr.-Ung.	2,054
Gepolsterte Möbel ohne Ueberzug.	id.	20	id. id.	Schweiz.	470
id. id.	Belgien.	162	id. aus unedlem Metall.	Belgien.	1,241
id. mit Ueberzug	id.	1,425	id. id.	Frankreich.	737
id. id.	Gr. Britan.	144	Kratzen und Kratzenbeschlage .	Gr. Britan.	26
id. id.	Frankreich.	963	id. id.	Belgien.	334
14 Hopfen		311	Eisenbahnfahrzeuge ohne Leder		
Hopfen	Böhmen.	311	noch Polsterarbeit, je unter		
			1000 M.	Frankreich.	Stuck. 2
			id. je über 1000 M.	Belgien.	id. 92
			id. mit Leder und Polster-		
			arbeit.	id.	id. 1
		692,486	Wagen und Schlitzen mit Leder		
			und Polsterarbeit.	id.	id. 2
			16. Kalender.		1,694
			Kalender, nicht Schreibkalender.	Frankreich.	1,036
			id. id.	Oestr.-Ung.	23
			id. id.	Schweiz.	2
			id. id.	Belgien.	633
			17. Kautschuk und Kaut-		
			schukwaren.		2,251
			Kautschukfaden ohne weitere		
			Verbindung	Belgien.	22
			id. id.	Frankreich.	124
			Grobe Waren aus weichem Kaut-		
			schuk	id.	232
			id. id.	Gr. Britan.	97
			id. id.	Belgien.	1,310
			Hartgummiwaren	Frankreich.	52
			id.	Belgien.	51
			Feine Waren aus weichem Kaut-		
			schuk	id.	38
			id. id.	Frankreich.	22
			Spielzeug a. weichem Kautschuk.	id.	63
			Gewebe aller Art aus Kautschuk.	id.	136
			id. id.	Belgien.	72
			Schlauche aus Hanf in Verbin-		
			dung mit Kautschuk.	Frankreich.	32

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.
18. Kleider, Leibwäsche, fertige, auch Putzwaren.		4,476	19. Kupfer u. Kupferwaren		42,438
Gestickte und Spitzenkleider . . .	Frankreich.	41	Rohes Kupfer	Belgien.	12,331
id. id.	Gr. Britan.	1	kupfer- und andere Scheidemun- zen etc.	id.	10,955
id. id.	Belgien.	3	id. id.	Frankreich.	5,213
Seidene Kleider	id.	65	Messing und Tomback	id.	245
id.	Frankreich.	56	Unedle Metalle, nicht bes. gen. . .	Belgien.	2
Halbseidene Kleider.	id.	63	kupferbleche, unplattiert etc. . .	id.	151
id.	Belgien.	10	id. id.	Frankreich.	20
Wollene u. baumwollene Kleider.	id.	1,317	kupferdraht id.	id.	5
id. id.	Oestr.-Ung.	20	id. id.	Belgien.	1,324
id. id.	Italien.	14	Telegraphenkabel etc.	id.	22
id. id.	Gr. Britan.	4	Grobe kupferwaren	id.	4,450
id. id.	Frankreich.	1,176	id.	Frankreich.	618
Wollene etc. Korsets	id.	36	Patronen aus Kupferhulsen	id.	1
id.	Belgien.	259	id.	Belgien.	502
Kleider aus mit kautschuk ge- tränkten Geweben.	id.	43	Grobe Messingwaren	id.	2,344
id. id.	Oestr.-Ung.	11	id.	Gr. Britan.	35
id. id.	Frankreich	466	id.	Frankreich.	1,866
Baumwollene und leinene Leib- wäsche	id.	195	Telegraphenapparate etc.	id.	45
id. id.	Italien.	9	id.	Belgien.	35
id. id.	Belgien.	118	Feine, vernierte Messingwaren . .	id.	396
Herrenhüte aus Filz.	id.	60	id. id.	Gr. Britan.	42
id.	Italien.	274	id. id.	Oestr.-Ung.	43
id.	Gr. Britan.	11	id. id.	Frankreich.	1,742
id.	Schweiz.	9	Waren aus Aluminium	id.	1
id.	Frankreich.	117	id.	Belgien.	53
Garnierte Damenhüte aus Zeug- stoffen	Belgien.	Stück. 347	20. Kurzwaren, Quincaille- rien.		2,996
id. id.	Oestr.-Ung.	id. 8	Gold- und Silberwaren	Belgien.	79
id. id.	Frankreich.	id. 1,552	id. id.	Oestr.-Ung.	7
Ungarnierte id.	id.	id. 737	id. id.	Frankreich.	98
id. id.	Oestr.-Ung.	id. 18	Waren ganz oder teilweise aus Bernstein, Celluloid etc.	id.	427
id. id.	Belgien.	id. 516	id. id.	Oestr.-Ung.	331
Mützen aus Zeugstoffen.	id.	id. 868	id. id.	Kongo.	4
id.	Gr. Britan.	id. 85	id. id.	Belgien.	230
id.	Oestr.-Ung.	id. 53	Waren aus unedlem Metall, ver- goldet oder versilbert	id.	280
id.	Italien.	id. 24	id. id.	Oestr.-Ung.	18
id.	Frankreich.	id. 1,820	id. id.	Frankreich.	435
Künstliche Blumen etc. aus Zeug- stoffen	id.	82	Fächer	id.	134
id. id.	Belgien.	16	Wand-, Wecker-, Stutz-etc. Uhren	id.	22

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.
Wand-, Wecker-, Stutz-etc. Uhren	Gr Britan.	14	Grobe Lederwaren	Frankreich.	1,365
id. id.	Belgien.	69	Feine Lederwaren	id.	1,564
Feine, bossierte Wachswaren . . .	id.	4	id.	Italien.	40
id.	Frankreich.	2	id.	Gr. Britan.	110
Brillen, Operngucker	id.	14	id.	Oestr.-Ung.	145
Regen- und Sonnenschirme	id.	44	id.	Belgien.	2,050
id.	Belgien.	6	Fahrradteile und Spielzeug aus		
Angekleidete Puppen	id.	21	Leder	id.	50
id.	Frankreich.	47	id.	Frankreich.	17
Waren aus Gespinnsten mit Holz-			Waren aus feinem Wachstuch etc.	id.	406
Glas etc.	id.	409	id.	Gr. Britan.	51
id. id.	Oestr.-Ung.	4	id.	Belgien.	76
id. id.	Belgien.	114	Lederne Handschuhe	id.	54
Taschenuhren in goldenen Gehäu-			id.	Oestr.-Ung.	23
sen	id.	Stück 10	id.	Gr Britan.	38
id.	Schweiz.	id. 125	id.	Frankreich.	96
id.	Frankreich.	id. 64			
Taschenuhren in silbernen Gehäu-			22. Leinengarn, Leinwand		
sen	Belgien.	id. 8	und Leinenwaren.		37,266
id.	Schweiz.	id. 532	Leinengarn, Jutegarn ungef. etc.	Belgien.	1,239
id.	Oestr.-Ung.	id. 2	id. id.	Ver St. Am.	3,507
id.	Italien.	id. 20	id. id. gefärbt.	Belgien.	3
id.	Frankreich.	id. 92	Akkommodiertes Nähgarn u. Zwirn	id.	728
Taschenuhren in Gehäusen aus			id. id.	Frankreich.	445
unedlem Metall.	id.	id. 69	Leinene Seilerwaren	id.	143
id.	Schweiz.	id. 287	id.	Belgien.	920
id.	Oestr.-Ung.	id. 7	Ungefärbte etc. Leinengewebe	id.	627
id.	Italien.	id. 35	id.	Frankreich.	79
id.	Belgien.	id. 8	Fussdecken aus Kokos- etc. Fasern	id.	400
			id.	Belgien.	1,288
21. Leder u. Lederwaren.		17,700	Ungefärbte Leinwand, Zwillich etc	id.	20,361
Ungefärbtes etc. lohbares Leder .	Belgien.	1,640	id.	Gr. Britan.	3,998
id.	Frankreich.	125	id.	Frankreich.	297
id.	Russland.	5	Gefärbte Leinwand	id.	374
Gefärbtes etc. Leder	id.	2	id.	Gr. Britan.	1,404
id.	Frankreich.	3,093	id.	Schweiz.	5
id.	Belgien.	2,383	id.	Oestr.-Ung.	9
Sohlleder	id.	1,027	id.	Belgien.	21,026
id.	Frankreich.	118	Leinener Damast	id.	55
Enthaarte, halbgare Schaf- u. Zie-			id.	Gr Britan.	7
genfelle etc.	id.	273	id.	Frankreich.	87
id.	Belgien.	4	Verarbeitetes Tisch-, Bett- und		
Grobe Lederwaren	id.	2,858	Handtucherzeug	Belgien.	93
id.	Gr. Britan.	72	Bänder, Borten, Franzen etc. .	id.	1
id.	Oestr.-Ung.	48	id.	Gr. Britan.	498

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.
Bänder, Borten, Franzen etc.	Schweiz.	29	Branntwein in Flaschen, Krügen etc.	Belgien.	74
id.	Frankreich.	10			Gr. Britan.
23. Lichte.		11,229	id.	Oestr.-Ung.	10
Lichte.	Belgien.	7,588	id.	Italien.	3
id.	Niederlande.	3,227	id.	Frankreich	264
id.	Frankreich.	414	Bierhefe	id.	14
24. Literarische und Kunst- gegenstände.		43,972	id.	Belgien.	169
Bücher, gedruckte	Belgien.	22,290	Essig in Fässer.	id.	8
id.	Italien.	283	id.	Frankreich.	6,304
id.	Oestr.-Ung.	632	Essig in Flaschen	id.	5
id.	Schweiz.	263	id.	Oestr.-Ung.	10
id.	Niederlande.	46	id.	Belgien.	11
id.	Gr. Britan.	3	Wein und Most in Fässern	id.	2,445
id.	Ver. St. Am.	31	id.	Italien.	15,589
id.	Frankreich.	13,871	id.	Oestr.-Ung.	689
Bilder etc.	id.	1,749	id.	Schweiz.	1,016
id.	Schweiz.	12	id.	Niederlande.	227
id.	Gr. Britan.	7	id.	Spanien.	16,477
id.	Niederlande.	948	id.	Portugal.	2,660
id.	Belgien.	1,930	id.	Algerien.	896 ^a
Gemälde und Zeichnungen.	id.	852	id.	Gr. Britan.	131
id.	Niederlande.	2	Wein in Fässern z. Verschneiden	Frankreich.	1,194,139
id.	Oestr.-Ung.	231	id.	Oestr.-Ung.	8,577
id.	Frankreich.	832	id.	Griechenland	12,582
25. Material-, Spezerei- und Konditorwaren.		3,936,710	id.	Spanien.	8,547
Bier in Fässern	Belgien.	1,431	Schaumwein	Frankreich.	13,959
id.	Gr. Britan.	934	id.	Belgien.	362
id.	Oestr.-Ung.	104,786	id.	id.	1,188
Bier in Flaschen	Belgien.	1,281	id.	Oestr.-Ung.	46
id.	Gr. Britan.	226	id.	Spanien.	6
id.	Ver. St. Am.	116	id.	Italien.	143
id.	Frankreich.	15	id.	Frankreich.	4,880
Liköre	id.	228	id.	id.	577
id.	Niederlande.	103	id.	Belgien.	698
id.	Oestr.-Ung.	21	id.	id.	8,636
id.	Belgien.	5	Butter, frische und gesalzene.		
Branntwein in Fässern.	id.	211	id.		
id.	Gr. Britan.	144	id. in Freimengen eingebracht		
id.	Schweiz.	285	Fleisch von Vieh, frisch, auch ge-		
id.	Niederlande.	47	froren	Frankreich.	4,497
id.	Frankreich.	12,231	id.	Belgien.	1,716
			Fleisch von Vieh, in Freimengen		
			eingebracht	id.	35,520
			id.	Frankreich.	11,826
			Fleisch von Vieh, getrocknet etc.	id.	3,719
			id.	Italien.	16
			id.	Niederlande.	75

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.
Fleisch von Vieh, getrocknet etc.	Belgien.	5,496	Frische Südfruchte	Ver. St. Am.	606
id. in Freimengen eingebracht	id.	5,093	id.	Frankreich.	3,237
id. id.	Frankreich.	21,919	Getrocknete Feigen	id.	15
Fleischextrakt etc.	id.	11	id. id.	Italien.	9,349
id.	Schweiz.	4	id. id.	Griechenland	4,851
id.	Belgien.	239	id. id.	Spanien.	1,092
Frische Fische	id.	12,325	id. id.	Belgien.	180
id.	Niederlande.	3,861	id. Korinthen	id.	3
id.	Frankreich.	1,005	id. id.	Griechenland	5,560
Stockfisch	Niederlande.	230	id. Rosinen	id.	1,258
id.	Norwegen.	1,936	id. id.	As. Türkei.	11,037
id.	Gr. Britan.	3,237	id. id.	Spanien.	4,259
id.	Belgien.	178	id. id.	Belgien.	3
Gesalzene Fische	id.	39,144	id. Datteln, Granaten etc.	id.	401
id.	Niederlande.	73,724	id. id.	Spanien.	113
id.	Italien.	1,945	id. id.	Persien.	972
id.	Gr. Britan.	3,328	id. id.	Frankreich.	35
id.	Schweiz.	1,994	id. Mandeln.	id.	113
id.	Norwegen.	5,210	id. id.	Belgien.	5
id.	Frankreich.	22,750	Gewürznelken	id.	58
Mit Essig etc. zubereitete Fische			id.	Niederlande.	56
in Fässern	Italien.	212	id.	Gr. Britan.	69
id. id.	Schweiz.	879	Muscatusse etc.	id.	83
id. id.	Belgien.	8	id.	Niederlande.	69
Zubereitete Fische in hermetisch			Pfeffer	Gr. Britan.	386
verschlossenen Gefässen	id.	2,619	id.	Belgien.	88
id. id.	Italien.	2,931	Gewürze, nicht besonders gen.	Italien.	610
id. id.	Schweiz.	297	id.	Schweiz.	107
id. id.	Portugal.	889	Gesalzene Heringe in Fässern		
id. id.	Spanien.	229	(Tonnen)	Niederlande.	Tonne 1,373
id. id.	Niederlande.	26	id.	Belgien.	id. 561
id. id.	Frankreich.	1,512	id. in nicht handels-		
Federvieh, nicht lebendes	Belgien.	7,383	üblicher Verpackung.	id.	311
id.	Oestr.-Ung.	5,904	Honig	id.	22
id.	Schweiz.	23	id.	Schweiz.	5
id.	Frankreich.	254	id.	Frankreich.	239
Federwild, nicht lebendes u. Wild	id.	153	Roher Kaffee	id.	1,069
id.	Italien.	133	id.	Salvador.	1,869
id.	Oestr.-Ung.	75	id.	Niederlande.	2,737
id.	Belgien.	597	id.	Brit. Indien.	255
id.	id.	7,294	id.	Niedl. id.	15,964
id.	Italien.	6,605	id.	Brasilien.	117,725
id.	Spanien.	139,113	id.	As. Türkei.	657
id.	Algier.	38	id.	Guatemala.	5,335
id.	Oestr.-Ung.	2,787	id.	Venezuela.	1,096

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.
Roher Kaffee	Gr. Britan.	72	Reife Nüsse, genessb. Kastanien etc.	Italien.	11,594
id.	Haiti.	18	id. id.	Spanien.	2,065
id.	Belgien.	8,369	id. id.	Frankreich.	646
id.	Java.	360	Obst, getrocknet etc u. Obstmus.	id.	9,404
Kaffeesurrogate	Belgien.	52	id.	Italien.	7,351
Kaffee, gebrannter etc.	id.	1,348	id.	Oestr.-Ung.	4,010
id.	Niedl. Indien	250	id.	Ver. St. Am.	28,440
id.	Frankreich.	115	id.	Schweiz.	860
id.	Niederlande.	5,676	id.	Belgien.	8,923
Kakaobohnen, rohe.	Niedl. Indien.	593	Getrocknete etc. Sämereien zum		
id.	D West-Afrika	1,003	Genuss.	id.	175
id.	Haiti.	2,381	Säfte aus Obst und Beeren, ohne		
id.	Venezuela.	273	Zucker	id.	40
id.	Ecuador.	2,973	Getrocknete etc. Sämereien zum		
id.	Dom. Repl.	420	Genuss.	Gr. Britan.	273
id.	Brasilien.	1,457	id.	Italien.	1,864
id.	Br. West-Ind.	3,542	id.	Frankreich.	184
id.	Ceylon.	265	Schokolade u. Schokoladesurrogate	id.	4,377
id.	Port. West Afr.	1,378	id.	Schweiz.	34
Käse aller Art	Belgien.	1,362	id.	Belgien.	525
id.	Italien.	11,430	Kakaopulver etc.	Frankreich.	71
id.	Schweiz.	19,077	Dextrin, Kleber	id.	54
id.	Niederlande.	78	id.	Belgien.	614
id.	Frankreich.	3,637	Kartoffelstärke	id.	4
Konditorwaren	id.	2,636	Sago, Tapioka etc.	id.	9
id.	Niederlande.	3	id.	Frankreich.	9,469
id.	Italien.	3	Reisstärke	id.	271
id.	Gr. Britan.	381	id.	Belgien.	68
id.	Oestr.-Ung.	4	Nudeln, Macaroni.	id.	968
id.	Eur. Türkei.	11	id.	Frankreich.	984
id.	Belgien.	673	Gewöhnliches Backwerk	id.	190
Oliven	id.	5	id.	Belgien.	9,453
id.	Frankreich.	6	id. in Freimengen eingebr.	id.	14,059
Gegenstände des feineren Tafelge-			Körner von Getreide, Mais, ge-		
nusses	id.	389	schrotten	id.	348
id.	Italien.	163	Mehl aus Getreide	id.	608,484
id.	Oestr.-Ung.	60	id.	Frankreich.	606
id.	Gr. Britan.	462	id. in Freimengen eingebr.	Belgien.	162,325
id.	Ver. St. Am.	174	Ausgeschälte Muscheln aus d. See	id.	658
id.	Belgien.	793	Frische Austern	id.	2,486
Zichorien, gebrannt od. gemahlen	id.	17,395	id.	Niederlande.	1,025
id. id.	Frankreich.	14,197	id.	Frankreich.	1,399
Johannisbrot.	id.	10	Frische Hummern etc.	id.	354
id.	Belgien.	4	id.	Belgien.	386
Reife Nüsse, geniessb. Kastanien etc	id.	5,540	Geschälter Reis	id.	374,412

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stuck.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stuck.
Geschälter Reis	Niederlande.	806	Kautabak	Belgien.	6
id.	Frankreich.	123	id.	Frankreich.	1
id.	Italien.	399	Tabakblätter, ganz oder halb ent-		
id.	Gr. Britan.	800	rippt	Belgien.	52
id.	Niedl. Indien	5,000	Rauchtabak	id.	2,278
Salz	Belgien	406 836	id.	Italien	18
id.	Frankreich.	69	id.	Niederlande.	13
Sirup.	Belgien.	3	id.	Frankreich.	135
Stärkezucker	id.	3	Tee	id.	14
id.	Frankreich.	102	id.	China.	39
Unbearbeitete Tabakblätter	id.	1,113	id.	Italien.	2
id.	Belgien.	2,718	id.	Gr. Britan.	68
id.	Niederlande.	39,705	id.	Belgien.	57
id.	Algier.	2,168	Stärkezucker etc.	id.	1
id.	Niedl. Indien	99,698	id.	Frankreich.	21
id.	Brasilien.	23,187	Rohzucker	Belgien.	2
id.	Columbien.	7,021	Raffinierter Zucker	id.	10,593
id.	Dom. Republ.	23,706	id.	Frankreich.	26,020
id.	Mexiko.	4,158	Rubenzucker, roh.	Belgien.	21
id.	Ver. St. Am.	112,243	Kandiszucker	id.	17,044
id.	Cuba.	1,313	id.	Frankreich.	1,279
id.	Eur. Türkei.	1,077	Öel, anderweit nicht genannt, und Fette.		
id.	Griechenland	994			808,829 ¹
id.	China.	1,423	Öel in Flaschen u. Krügen, nicht		
id.	Russland.	507	Speiseöl.	Belgien.	1,879
id.	Oestr.-Ung.	5,696	id.	Frankr. eich.	1,411
id.	Venezuela.	60	Speiseöl in Flaschen od. Krügen.	id.	6,064
Tabaksaucen.	Schweiz.	694	id.	Italien.	124
Tabakstengel.	Ver. St. Am.	711	id.	Belgien.	930
Zigaretten	Belgien.	130	Baumwollensamen- u. Olivenöl in		
id.	Egypten.	133	Fässern	id.	32
id.	Algier.	18	id.	Italien.	33
id.	Schweiz.	16	id.	Frankreich.	1,453
id.	Italien.	35	Andere Öele in Fässern	id.	7,032
id.	Niederlande.	49	id.	Belgien.	1,052
id.	Frankreich.	1,542	Baumwollensamenöl in Fässern,		
Zigarren	id.	145	amtlich denaturiert	id.	1,402
id.	Italien.	326	id.	Gr. Britan.	26,132
id.	Schweiz.	576	id.	Ver. St. Am.	10,728
id.	Niederlande.	519	Leinöl in Fässern	Niederlande.	10,718
id.	Oestr.-Ung.	3	id.	Belgien.	17,249
id.	Ver. St. Am.	2	Öelsäure etc.	id.	30,075
id.	Cuba	33	id.	Niederlande.	592
id.	Belgien.	1,382	id.	Frankreich.	26,360

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stuck.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stuck.
Palmöl etc.	Frankreich.	134	Photographisches Papier . . .	Oestr.-Ung.	20
id.	Br. Ost-Indien	635	id.	Belgien.	10
id.	id. West Afr.	225	Buntes Papier	id.	647
Rub-, Rapsöl in Fässern	Frankreich.	7,675	id.	Ver. St. Am.	28
id.	Gr. Britan.	6,229	id.	Frankreich.	94
id.	Belgien.	15,815	Löschpapier etc.	id.	974
Fette Oele, nicht besonders genannt	id.	267	id.	Gr. Britan.	44
Rückstände, feste, von der Fabrika- tion fetter Oele.	id.	406.372	id.	Belgien.	7
id.	Ver. St. Am.	37,311	Schreibpapier	id.	5,178
id.	Frankreich.	20,408	id.	Ver. St. Am.	40
Schmalz	id.	2.612	id.	Oestr.-Ung.	6
id.	Ver. St. Am.	397.097	id.	Gr. Britan.	2,000
id.	Belgien.	8,192	id.	Frankreich.	2,179
Stearin- und Palmitinsäure etc.	id.	778	Druckpapier	id.	993
Fischtran etc.	id.	449	id.	Belgien.	933
id.	Gr. Britan.	411	Zeichenpapier	id.	17
id.	Japan.	3,516	id.	Frankreich.	105
id.	Ver. St. Am.	488	Malerpappe etc.	id.	47
id.	Schweden.	1,743	id.	Belgien.	5,565
id.	Frankreich.	567	Papier- und Pappwaren ohne weitere Verbindung	id.	8,552
Talg	id.	2,347	id.	Oestr.-Ung.	295
id.	Gr. Britan.	5,894	id.	Niederlande.	6,145
id.	Belgien.	17,575	id.	Gr. Britan.	385
Knochen-, Abfallfett etc.	id.	23,086	id.	Frankreich.	5,183
id.	Frankreich.	2,888	Papiertapeten	id.	6,080
Bienen-, Pflanzen- etc.- Wachs	id.	4,409	id.	Niederlande.	517
id.	Niederlande.	297	id.	Gr. Britan.	709
id.	Schweiz.	120	id.	Belgien.	2,537
id.	Frankreich.	37	Patronen aus Papier oder Papp.	id.	2,300
Erdwachs	Oestr.-Ung.	322	id. id.	Gr. Britan.	247
id.	Belgien.	467	id. id.	Frankreich.	115
27. Papier und Pappwaren.		64,064	Spielzeug aus id.	id.	118
Dachpappe etc.	Belgien.	1,258	id. id.	Belgien.	7
Holzstoff zur Papierfabrikation .	Schweiz.	6,680	Papierwaren in Verbindung mit anderen Materialien	id.	110
Pappen, nicht besonders genannt.	Belgien.	15	id.	Oestr.-Ung.	23
Schleif-, Rost- etc.- Papier. . . .	id.	8	id.	Ver. St. Am.	34
id.	Frankreich.	104	id.	Frankreich.	208
Packpapier, ungeglättet	Belgien.	1,573	28. Pelzwerk (Kürschner- arbeiten).		459
id. id.	Gr. Britan.	480	Ueberzogenes Pelzwerk	Belgien.	81
id. geblättet	id.	565	id.	Frankreich.	264
id. id.	Belgien.	748	id.	Ver. St. Am.	4
id. id.	Frankreich.	4			
Photographisches Papier	id.	43			

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.
Fertige, nicht überzogene Pelze	Frankreich.	97	31. Seife und Parfümerien.		47,155
id.	Belgien.	43	Schmierseife	Belgien.	18,494
29. Petroleum.		4,878,429	id.	Niederlande.	26
Raffiniertes Petroleum	Belgien.	123,299	Gemeine feste Seife	Belgien.	2,487
id.	Russland.	249,801	id.	Frankreich.	24,306
id.	Ver. St. Am.	3,459,606	Feine Seife in Tafelchen	Belgien.	174
id.	Oestr.-Ung.	54,780	id.	Oestr.-Ung.	26
Petroleumdestillate	Niederlande.	792	id.	Gr. Britan.	18
id.	Belgien.	4,599	id.	Frankreich.	957
Mineralschmieröle	id.	199,635	Wohlriechende, nicht alkohol-		
id.	Russland.	583,446	haltige Wasser	Belgien.	64
id.	Ver St. Am.	241,247	Parfümerien, flussige u. feste	id.	112
id.	Niederlande.	6,048	id.	Oestr.-Ung.	6
id.	Gr. Britan.	800	id.	Frankreich.	485
id.	Schweiz.	414	32. Spielkarten.		55
id.	Frankreich.	13,640	Spielkarten	Italien.	44
Steinkohlenteeröle, schwere	Belgien.	234	id.	Belgien.	11
id.	Frankreich.	50	33. Steine und Steinwaren.		5,731,295
Benzin etc.	Belgien.	38	Rohe Steine aus Alabaster, Mar-		
30. Seide und Seidenwaren.		6,447	mor etc.	Belgien.	42,391
Seidenabfälle.	Italien.	1,512	id. Werksteine, Pflastersteine		
id.	Gr. Britan.	2,581	etc.	id.	2,217,036
id.	Ver. St. Am.	1,431	id.	Frankreich.	145,198
Nähseide	Schweiz.	114	Mühlsteine	id.	4,358
id.	Frankreich.	21	id.	Belgien.	2,000
Seidene Bänder	id.	3	Schleif- u. Wetzsteine.	id.	20,253
id. Posamentierwaren	id.	2	id.	Frankreich.	48,673
id. id.	Belgien.	4	Grobe Steinmetzarbeiten etc.,		
id. Spitzen etc. mit Metallfäden	Frankreich	3	nicht aus Marmor	id.	58,310
Dichtes Ganzseidenzeug	id.	422	id.	Belgien.	19,275
id.	Schweiz.	49	Dachschiefer und Schieferplatten	id.	2,827,733
id.	Belgien.	33	id.	Frankreich.	243,203
Seidener Tüll	Frankreich.	10	Grobe Steinmetzarbeiten aus Mar-		
Seidene Spitzen ohne Metallfaden.	id.	99	mor und anderen Steinen	id.	1,416
Seidene Gaze, Krepp, Flor etc.	id.	96	id.	Belgien.	78,434
id.	Belgien.	15	id.	Italien.	1,783
Halbseidene Bänder.	id.	1	Steinmetzarbeiten etc. in Verbin-		
id. id.	Frankreich.	52	dung mit Eisen etc.	id.	488
id. id.	Gr. Britan.	49	id.	Frankreich.	524
id. Posamentierwaren	Frankreich.	28	id.	Belgien.	3,100
id. Strumpfwaren	id.	1	Lithographiesteine, geschliffen		
Dichtes Halbseidenzeug.	id.	217	etc.	id.	86
id.	Belgien.	4	Schieferwaren, geschliffen etc.	id.	218

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.
Schieferwaren, geschliffen etc.	Frankreich.	696	36. Teer, Pech, Harze aller Art.		76,373
Steinwaren, nicht besonders genannt, fein gearbeitet.	Belgien.	3,385	Asphalt, Harz- und Holzzement.	Frankreich.	10,000
id.	Oestr. Ung.	83	Terpentinharze.	Ver. St. Am.	4,986
id.	Frankreich.	12,286	Teer.	Frankreich.	36,801
Steinwaren in Verbindung mit anderen Materialien	id.	204	id.	Belgien.	12,823
id.	Belgien.	786	Harze, nicht besonders genannt.	id.	4,596
			id.	Ver. St. Am.	7,067
34. Steinkohlen, Koks, Torf, Braunkohlen.		315,207,181	37. Tiere u. tierische Produkte		178,065
Koks.	Belgien.	122,445,400	Bienenstöcke mit lebenden Bienen	Belgien.	123
Steinkohlen.	id.	175,974,024	Blasen, Därme etc.	id.	391
id.	Frankreich.	3,500	id.	Frankreich.	773
Torfstreu.	Niederlande.	210,000	Federvieh, lebendes.	id.	121
Presskohlen.	Belgien.	16,572,992	id.	Niederlande.	174
id.	Frankreich.	4,265	id.	Italien.	1,547
			id.	Ver. St. Am.	20
35. Stroh- und Bastwaren.		9,070	id.	Belgien.	1,124
Matten und Fussdecken aus Stroh etc., ordinäre.	Belgien.	4	Flusskrebse, Schnecken etc.	id.	38
id.	China.	65	id.	Oestr.-Ung.	493
id.	Samoa.	5	Frische Milch.	Belgien.	26
id.	Frankreich.	43	id.	Frankreich.	17
Andere ordinäre Waren, Schilf etc.	Belgien.	42	Muscheln aus der See, ungeschalte.	id.	44
Strohbänder.	id.	186	id.	Niederlande.	351
id.	Italien.	34	id.	Italien.	44
id.	Gr. Britan.	7,346	id.	Belgien.	14,934
id.	Schweiz.	44	Animalische Waschschräume.	id.	639
id.	China.	14	id.	Frankreich.	76
id.	Frankreich.	6	Tiere, nicht besonders genannt, und lebendes Federwild.	Belgien.	893
Waren aus Bast, nicht besonders genannt.	id.	93	id.	Frankreich.	93
id.	Belgien.	27	Eier von Geflügel und Eigelb.	id.	268
Ungarnierte Strohhute.	id.	Stück 405	id.	Italien.	8,625
id.	Schweiz.	id. 386	id.	Oestr.-Ung.	20
id.	Italien.	id. 78	id.	Russland.	1,055
id.	Gr. Britan.	id. 24	id.	Belgien.	146,173
id.	Frankreich.	id. 1,530	38. Tonwaren.		2,049,499
Garnierte Strohhute.	Belgien.	234	Gewöhnliche Mauersteine und Dachziegel, unglasierte.	Belgien.	694,028
id.	Schweiz.	5	id.	Frankreich.	85,150
id.	Oestr.-Ung.	3	Tonrohren, nicht feuerfeste, unglasierte.	id.	79,950
id.	Frankreich.	886	id.	Belgien.	7,990
Sparterie.	id.	30			
id.	Belgien.	3			

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.
Topfgeschirr, gemeines, unglasiert.	Belgien.	20	Schafe	Belgien.	Stück 251
id.	Frankreich.	19,500	Ziegen	id.	id. 5
Feuerfeste Steine, unglasiert . . .	Belgien.	759,146	40. Wachstuch, Wachsmusselin Wachstaft.		
Falzdachziegel, Mauersteine etc.			564		
glasiert	id.	28,719	Wachstuch, grobes, unbedrucktes	Belgien.	5
id.	Frankreich.	8,634	id. id.	Frankreich.	62
Tonröhren, glasierte	Belgien.	295,267	id. grobes, bedrucktes . . .	id.	51
Töpfergeschirr, gemeines, glasiert.	id.	2,732	id. id.	Niederlande.	131
id.	Frankreich.	7,567	id. id.	Belgien.	295
id.	Gr. Britan.	382	41. Wolle, sowie Waren daraus.		
Schmelztiegel, Muffeln etc. . . .	id.	496	Hasen-, kaninchen- etc.- Haare .	Frankreich.	464
id.	Frankreich.	95	Andere Tierhaare	Belgien	5,480
id.	Belgien.	5,522	Rohe, auch gewaschene Schaf-		
Terracottawaren	id.	7	wolle	id.	63,365
id.	Frankreich.	3,452	id.	Br. Austral.	11,981
Tonwaren, einfarbig	id.	344	id.	Argentinien.	29,019
id. id.	Belgien.	1,511	id.	Gr. Britan.	873
id. mehrfarbig	id.	42,890	id.	Frankreich.	139
id. id.	Gr. Britan.	9	id.	Gr Britan.	3,592
id. id.	Oestr.-Ung.	202	Kammlinge	id	14,068
id. id.	Frankreich.	2,774	Kunstwolle, Wollabfälle	Schweiz.	607
Porzellanwaren, einfarbig	id.	622	id.	Frankreich.	100
id. id.	Ver. St. Am.	27	id.	Belgien.	50,029
id. id.	Belgien.	278	Gekämmte Wolle	id.	555
id. mehrfarbig etc.	Frankreich.	1,868	id.	Frankreich.	21,022
id. id.	Japan.	5	Kammgarn, Mohär- etc.- Garn,		
id. id.	Niederlande.	3	ungefärbt	Belgien.	3,100
id. id.	Oestr.-Ung.	7	id.	Gr. Britan.	27,751
id. id.	Belgien.	282	id. gefärbt	id.	1,344
39. Vieh.		Stück 2,533	Rohes Wollengarn	id.	50
Pferde	Belgien.	Stück 2,093	id.	Frankreich.	272
id.	Niederlande.	id. 44	id.	Belgien.	2,997
id.	Ver. St. Am.	id. 1	id.	id.	49
id.	Gr. Britan.	id. 1	Gefärbtes Wollengarn	id.	52
id.	Frankreich	id. 27	id.	Gr. Britan.	4,538
Maulesel	id.	id. 1	id.	Frankreich.	44
Kühe	Belgien.	id. 19	Fussdecken aus Rindviehharen .	id.	1
Jungvieh bis 2 1/2 Jahren.	id.	id. 54	id.	Belgien.	122
id.	Niederlande.	id. 2	Filze aus Rindviehharen, gefärbte	id.	150
Kälber unter 6 Wochen	Frankreich.	id. 1	etc.	Frankreich.	200
Schweine.	Belgien.	id. 13	id.		
Spänerkel unter 10 kg.	id.	id. 21	Gewebte Fussdecken etc. . . .	id.	

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stuck.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stuck.
Gewehte Fussdecken etc.	Italien.	27	Wollene Spitzen, Tüll, Stickereien	Belgien.	1
id.	Belgien.	503	id.	Frankreich.	14
Unbedruckte, wollene Strumpf- waren	id.	283	42. Zinn und Waren daraus,		52,537
id.	Gr. Britan.	32	Zinn, gewalztes etc.	Belgien.	50,265
id.	Italien.	18	Grobe Zinnwaren	id.	998
id.	Frankreich.	342	id.	Frankreich.	514
Unbedrucktes Wollenzeug.	id.	2,632	Feine Zinnwaren	id.	626
id.	Italien.	6	id.	Belgien.	130
id.	Niederlande.	12	Spielzeug aus Zinn.	id.	4
id.	Gr. Britan.	2,106	43. Zinn und Waren daraus.		1,332
id.	Schweiz.	19	Rohes Zinn	Belgien.	10
id.	Belgien.	1,766	id.	Frankreich.	530
Wollener Plusch	id.	19	Grobe Zinnwaren	id.	268
id.	Frankreich.	14	id.	Belgien.	2
Wollene Posamentierwaren	id.	15	Feine Zinnwaren	Frankreich.	457
id.	Niederlande.	3	id.	id.	63
id.	Belgien.	1,050	Spielzeug aus Zinn	id.	2
Bedrucktes Wollenzeug.	id.	22			

**Nachweisung steuerpflichtiger Waren, welche während des Jahres 1903 aus dem Zollverein nach dem Grossherzogtum
Luxemburg eingeführt wurden.**

a) Bier*)	Liter	2,735,962
b) Branntwein mit Uebergangs-, Versendungsschein etc. Liter r. Alk.	»	101,066
c) id. ohne id. id.	»	24,916
d) Kochsalz	kg.	1,322,887
e) Unbearbeitete Tabakblätter	»	244,738
f) Vieh- und Gewerbesalz**)	»	382,600

*) Steuerpflichtig ist nur Bier, welches aus Bayern, einschliesslich der bayerischen Pfalz, Württemberg, Baden und Elsass-Lothringen hier eingeführt wird.

**) Das im Grossherzogtum Luxemburg verbrauchte Vieh- und Gewerbesalz wurde auf Grund der vom Haupt-Zollamt ausgestellten Berechtigungsscheine steuerfrei bezogen.

Waren-Ausfuhr nach dem Zollvereins-Auslande.

Die nachfolgende Statistik bezieht sich nur auf diejenigen Waren welche aus Luxemburg über die belgische und französische Grenze ausgeführt worden sind. Der Durchfuhrverkehr ist, soweit derselbe als solcher sich feststellen liess, nicht berucksichtigt

Warengattung.	Ausfuhr nach Landern, die nicht zum Zollverein gehoren) Kg. bezw. Stück	Warengattung.	Ausfuhr nach Landern, die nicht zum Zollverein gehoren Kg bezw Stück
1. Abfälle	254,611	Tinte, Tintenpulver	334
Lemleder, abgenutzte Lederstücke etc	25	Wagenschmiere	765
Kleie	215,789	Wichse	843
Tierknochen	1,680	Zundwaren, nicht besonders genannt . .	2 272
Asche, Kalkascher etc.	32 774	Bleiweiss	298
Lumpen	4,265	Dividiv	384
Alte Netze, Stricke etc	78	Eis	15,446
2 Baumwolle u Baumwollwaren	4,769	Farbholzer	1,130
Baumwollabfälle	1,966	Quebrachholzextrakt	814
Rohe, dichte Baumwollgewebe.	254	kohlensaure	2 952
Geblichte, dichte id	325	Mineralwasser	400,058
Gefarbte etc., dichte id	1,972	Myrobalanen	251
Baumwollene Stumpfwaren	247	Chilesalpeter	742
Schmirgeltuch	3	Schiesspulver	200
3 Blei und Bleiwaren	2,165	Superphosphat	3,300
Gewalztes Blei	110	Terpentinol	12
Rohren aus Blei, unlackirte	466	Farben, nicht besonders genannt . . .	575
Feine Bleiwaren	1,589	Fabrikate und Präparate der chemischen Industrie	540
4. Bürstenbinder- und Siebmacher- waren	379	Geschlemmte Kreide.	400
Grobe Bursten u Besen aus Bast, Stroh etc id. und Borsten, Federn etc	332 47	6 Eisen und Eisenwaren	179 607,022
5 Drogerie, Apotheker- und Farb- waren	431,641	Bruch Eisen und Eisenabfälle	8,044,122
Lacke, Lackfirnisse etc	54	Roheisen	54,808,335
Zündholzer, Zundkerzen	256	Eck und Winkeleisen	9,383,343
Oelfirnis	23	Eisenbahnlaschen, Schwellen und Unter- lagsplatten	73,402
Leim	12	Eisenbahnschienen	7,749,403
		Schmiedbares Eisen in Staben	7,439,571
		Luppen Eisen, Rohschienen, Ingots. . .	91,766,197
		Platten und Bleche aus schmiedbarem Eisen	200
		Weissblech	3

*) Darunter auch Waren, welche aus dem Handel mit andern Landern stammen — Die Ausfuhr nach den Zollvereinsstaaten lässt sich nicht nachweisen, weil an der Grenze Luxemburgs gegen Deutschland Zollämter nicht bestehen.

Warengattung.	Ausfuhr nach Ländern, die nicht zum Zollverein gehören. Kg. bzw. Stück	Warengattung.	Ausfuhr nach Ländern, die nicht zum Zollverein gehören. Kg. bzw. Stück.
Roher Eisendraht	226,476	Blumen. Blüten etc.	612
Verkupfelter Eisendraht	50	Futtergewächse, nicht besonders genannt	24,200
Ganz grobe rohe Eisengusswaren	14,981	Lebende Gewächse, Blumenzwiebeln etc.	100,806
Ambosse, Brech-, Hufeisen etc.	89	Grassaat	591
Drahtseile.	97	Hanfsaat	50
Eisenbahnachsen, Eisenbahnräder, Puffer etc.	7,022	Kartoffeln, frische	986,050
Grobe, unabgeschliffene Eisenwaren	27,776	Kleesaat	972,746
id. bloß abgeschliffene id.	5,334	Frisehe Kuchengewächse	91,799
Feine Eisengusswaren	4,428	Friseshe Obst.	48,600
id. Eisenwaren	36,182	Ungefarbtcs Stroh	34,950
Jagdgewehre	9	Samereien, anderweit nicht genannt	978
7. Erde, Erzen, edle Metalle, Asbest und Asbestwaren.	2,266,371,823	Erzeugnisse des Landbaues, nicht genannt	12,100
Zement.	215,913	10. Glas und Glaswaren.	523
Erde, Sand, Mergel etc.	1,800,908	Gemeines, naturfarbiges Hohlglas	330
Farbenerden	6,098	Weisses, ungemustertes id.	20
Gips	134,200	Fenster- und Tafelglas in seiner natür- lichen Farbe.	18
Kalk	2,550,179	Gepresstes, geschliffenes Glas	51
Kaolin.	10,100	Glaswaren in Verbindung mit anderen Materialien	104
Erden, nicht besonders genannt	90,000	11. Haare und Waren daraus.	101
Eisenerz	2,233,969,450	Gereinigte Bettfedern	101
Schlacken von Erzen.	414,895	12. Häute und Felle.	111,366
Tomasschlacken, gemahlen.	27,159,859	Rohe Hasen- und Kaninchenfelle	13,307
Asbestpappe etc.	124	Rohe Kalbfelle	1,309
Asbestwaren	97	Rohe Rindhäute.	46,870
8. Flachs und andere vegetabilische Spinnstoffe.	30	Rohe Rosshäute	25,690
Hanf, gebrochen etc.	8	Rohe Schaf- und Ziegenfelle, nicht beson- ders genannt.	24,190
Spinnstoffe, nicht besonders genannt	22	13. Holz und Holzwaren.	2,516,580
9. Getreide und andere Erzeugnisse des Landbaues.	2,350,577	Brennholz.	79,545
Weizen	60,303	Holzkohlen	5,016
Hafer	697	Holzborke, Gerberlöhe	275,030
Buchweizen	500	Bau- und Nutzholz, rohes	1,687,330
Bohnen	7,071	id. in der Längsachse gesägt etc.	411,595
Erbsen und Wicken	8,303	id. id.	Festm. 2
Binsen.	98	Böttcherwaren, grobe, rohe	40
Lupinen	123		

Warengattung.	Ausfuhr nach Ländern, die nicht zum Zollverein gehören Kg bezw Stück	Warengattung.	Ausfuhr nach Ländern, die nicht zum Zollverein gehören Kg bezw Stück
Korbflechterwaren id	2,060	19. Kupfer etc und Kupferwaren.	4,167
Drechslerwaren id	42,167	Rohes Kupfer	1,500
Rohe, geschnittene Furniere	2,700	Unedle Metalle	76
Grobe, gebeizte Bottcherwaren	4,584	Kupfer, geschmiedet etc	149
Grobe Korkwaren	972	Grobe Kupferschmiedewaren	2,520
Gefarbte Möbel aus hartem Holz	1,349	Waren aus Messing	52
id. aus weichem Holz.	2,669	20 Kurzwaren u Quincallorien	4,092
Feine Holzwaren.	930	Waren aus unedlen Metallen	18
Feine Korbflechterwaren	116	Stütz- Wand , Wecker- etc Uhren	144
Feine Korkwaren	446	Spielzeug aller Art	582
Gefarbtcs Spielzeug aus Holz	4	Gespinnstwaren in wesentlicher Verbin- dung mit anderen Materialien.	3,351
Gepolsterte Möbel ohne Ueberzug	27	21. Leder und Lederwaren.	173,817
14 Hopfen	»	Ungefarbtes, lohgares Leder	484
Hopfen.		Handschuhleder	600
15 Instrumente, Maschinen, Fahr- zeuge	58,189	Sohlleder	157,808
Musikalische Instrumente	545	Enthaarte, halbgare Schaf- und Ziegenfelle	3,268
Musikwerke auch Teile davon	13	Grobe Lederwaren	13
Maschinen, überwiegend od ganz aus Holz	2,015	Feine id.	84
id aus Gusseisen	52,815	Lederne Handschuhe	10,560
Nahmaschinen aus Gusseisen	74	24 Literarische und Kunstgegen- stände.	2,500
Maschinen, überwiegend aus schmiedba- rem Eisen	1,886	Gedruckte Bücher	1,761
Maschinen, überwiegend oder ganz aus unedlem Metall	811	Bilder etc.	661
Eisenbahnfahrzeuge, weder mit Leder noch Polsterarbeit, je unter 1000 Mk wert	Stück 43	Gemalde und Zeichnungen	67
id von mehr als 1000 Mk wert	id 3	Statuen etc	11
Wagen etc mit Leder und Polsterarbeit	id 1	25 Material , Spezerei- auch Konditorwaren.	1,038,588
17 Kautschuk u. Kautschukwaren.	971	Bier in Fassern	842,605
Kautschukhornmasse	76	Bier in Flaschen	8,734
Kautschukfaden	8	Likore	16
Grobe Waren aus weichem Kautschuk	873	Branntwein in Fassern*)	2,796
Hartgummiwaren	14	id in Flaschen	609
18. Kleider und Putzwaren	54	Hefe, mit Ausnahme der Weihenefe	734
Wollene und baumwollene Kleider	52	Essig in Flaschen	278
Baumwollene Leibwäsche	2	Wein in Fassern	32,566

¹⁾ Ausserdem wurden noch 144,455 Liter reinen Alkohol nach dem Zollvereinslande ausgeführt

Warengattung.	Ausfuhr nach Ländern, die nicht zum Zollverein gehören. Kg. bezw. Stück.	Warengattung.	Ausfuhr nach Ländern, die nicht zum Zollverein gehören. Kg. bezw. Stück.
Schaumwein	71,289	31. Seife und Parfümerien.	492
Stiller Wein in Flaschen.	2,963	Feste Seife in Stangen	125
Frische Butter	6,893	Seife in Täfelchen	191
Getrocknetes etc. Fleisch	3,196	Alkoholhaltige Parfümerien.	176
Fische, frische.	922	33. Steine und Steinwaren.	8,268,270
Stockfisch.	241	Rohe Steine	7,759,840
Wild, auch Federwild	1,188	Mühlsteine.	1,300
Gesalzene Heringe	Tonnen 2	Schleif-, Wetz- etc.- Steine	240,781
id.	4	Steine in gesagten Blöcken	213,800
Honig	15	Dachschiefer und rohe Schieferplatten.	44,279
Rohr Kaffee	173	Ungeschliffene Steinmetzarbeiten	1,500
Käse	3,734	Lithographiesteine	130
Feines Kuchenwerk	302	Geschliffene etc. Schieferplatten	6,270
Gegenstände des feineren Tafelgenusses	242	Steinwaren in Verbindung mit anderen Materialien	370
Zichonen, gemahlene	990	34. Steinkohlen, Braunkohlen, Koks, Torf, Torfstreu.	268,550
Reife Nüsse etc.	4,144	Steinkohlen	258,050
Sämereien u. Küchengewächse z. Genuss.	199	Presskohlen	10,500
Sago etc.	10	35. Stroh- und Bastwaren.	404
Gewöhnliches Backwerk	198	Ordinäre Waren aus Schilf, Gras, Wur- zeln etc.	104
Mehl aus Getreide	298	Ungarnierte Strohhute	Stück 48
Zigaretten.	670	36. Teer, Fech, Harze aller Art, Asphalt.	22,553
Geschnittener Rauchtabak	52,583	Asphalt, Harz- und Holzzement etc.	11,519
26. Oel, anderweit nicht genannt, und Fette.	1,494	Teer	11,034
Speiseöl in Flaschen.	151	37. Tiere und tierische Produkte.	9,854
Leinöl in Fässern.	171	Lebendes Federvieh	7,403
Knochen und sonstiges Tierfett.	265	Flusskrebse	147
Bienen- etc.- Wachs	907	Frische Milch.	21
27. Papier und Papierwaren.	2,395	Animalische Waschschwämme.	6
Ungeglättetes Packpapier	1,498	Tiere, nicht besonders genannt.	601
Geglättetes Packpapier	40	Eier von Geflügel; Eigelb	1,976
Schreibpapier.	86		
Papierwaren	750		
Patronen aus Pappe	21		
29. Petroleum.	5		
Mineralschmieröl.	5		
30. Seide und Seidenwaren.	34		
Dichtes Halbseidenzeug	34		

Warengattung.	Ausfuhr nach Ländern, die nicht zum Zollverein gehören kg bezw Stück	Warengattung.	Ausfuhr nach Ländern, die nicht zum Zollverein gehören. Kg bezw Stück.
38 Tonwaren.	2.535,223	41 Wolle und Wollwaren.	160,193
Gewöhnliche Mauersteine, unglasierte . . .	2,337,800	Rohe Alpaca, Lama, Angora etc - Haare .	30 369
Unglasierte, feuerfeste Steine . . .	11,140	id Hasen- und Kaninchen- etc - Haare	50 059
Falzdachziegel, Mauersteine etc . . .	118,481	Wollabfälle	3,729
Gemeines, glasiertes Topfgeschirr . . .	800	Rohes Wollengarn	48
Feine Terracottawaren	60	Unbedruckte, wollene Stumpfwaren. . .	20,419
Einfarbige Tonwaren	49,968	id Wollenzug	55,520
Mehrfarbige Tonwaren	19,854	Bedrucktes id	379
id Porzellanwaren	120	42. Zink und Zinkwaren	150
39 Vieh	Stück 10,560	Große Zinkwaren	150
Pferde	Stück 1,832	43. Zinn und Zinnwaren	2,927
Schafe.	id 5,740	Rohes Zinn, Bruchzinn	2,927
Lämmer	id 2,987		
Ziegen.	id 4		
40 Wachstuch, Wachsmusselin, Wachstaft	453		
Grobes, unbedrucktes Wachstuch.	43		

**Zu- oder Abnahme des luxemburgischen Aussenhandels
im Jahre 1903 gegen das Vorjahr *)**

A. — Einfuhr.

Warengattung.	1902.	1903.	Zu- oder Abnahme gegen das Vorjahr 1902.
	Kilogr.	Kilogr.	Kilogr.
1. Abfälle.	3,586,151	6,231,734	+ 2,645,583
2. Baumwolle und Baumwollenwaren . .	147,499	101,411	— 46,088
3. Blei u. Legierungen, sow. Waren daraus	34,686	38,158	+ 3,472
4. Bürsten und Siebmacherwaren	6,407	14,406	+ 7,999
5. Drogerie- und Farbwaren	4,336,059	5,202,167	+ 866,108
6. Eisen- und Eisenwaren	2,131,665	1,932,279	— 199,386
7. Erden, Erze etc.	164,861,337	253,885,627	+ 89,024,290
8. Flachs und andere vegetabilische Spinn- stoffe, mit Ausnahme der Baumwolle .	2,353	4,422	+ 1,869
9. Getreide und andere Erzeugnisse des Land- baues	22,657,577	25,603,697	+ 2,946,120
10. Glas- und Glaswaren	43,467	30,195	— 13,272
11. Haare, sowie Waren daraus ; Federn und Borsten	7,767	10,699	+ 2,932
12. Häute und Felle	2,354,391	2,795,035	+ 440,644
13. Holz, sowie Waren daraus	6,500,936	5,706,592	— 794,344
14. Hopfen	1,014	311	— 703
15. Instrumente, Maschinen und Fahrzeuge .	352,651	692,486	+ 339,835
16. Kalender	411	1,694	+ 1,283
17. Kautschuk, Guttapercha, sowie Waren daraus	2,904	2,251	— 653
18. Kleider, Leibwäsche, auch Putzwaren .	5,174	4,476	+ 1,302
19. Kupfer, unedle Metalle, sowie Waren daraus	61,935	42,438	— 19,497
20. Kurzwaren, Quincaillerie	3,570	2,996	— 574
21. Leder und Lederwaren	20,196	17,700	— 2,496
22. Leinenwaren	34,967	57,266	+ 22,299
23. Lichte	8,225	11,299	+ 3,004
24. Literarische und Kunstgegenstände . .	41,252	43,972	+ 2,720
25. Material-, Spezerei- auch Konditorwaren	4,006,315	3,936,710	— 69,605
26. Oel und Fette	755,048	808,829	+ 53,781
27. Papier und Pappwaren	68,178	64,064	— 4,114

*) Anmerkungen zu vorstehender Zollstatistik, sowie von der gewöhnlichen Erhebungsweise abweichende Zahlen innerhalb einiger Tarifpositionen, haben in dieser Aufstellung keine Berücksichtigung gefunden.

Warengattung.	1902.	1903.	Zu- oder Abnahme gegen das Vorjahr 1902.
	Kilogr.	Kilogr.	Kilogr.
28. Pelzwerk	555	459	— 96
29. Petroleum	4,427,642	4,878,429	+ 450,787
30. Seide und Seidenwaren	1,412	6,447	+ 5,035
31. Seife und Parfümerien	32,512	47,155	+ 14,643
32. Spielkarten	»	55	+ 55
33. Steine und Steinwaren	6,086,779	5,731,295	— 355,484
34. Steinkohlen und Koks	272,909,605	315,207,181	+ 42,297,576
35. Stroh- und Bastwaren	21,275	9,070	— 12,205
36. Teer, Pech, Harz, Asphalt.	104,413	76,273	— 28,140
37. Tiere und tierische Produkte.	156,753	178,065	+ 21,312
38. Tonwaren	1,558,184	2,049,499	+ 491,315
	Stück.	Stück	Stück
39. Vieh	2,213	2,533	+ 320
	Kilogr.	Kilogr.	Kilogr.
40. Wachstuch, -musselin und -taft	619	564	— 55
41. Wolle und Wollenwaren	351,319	250,852	— 100,467
42. Zink und Zinkwaren	12,189	52,537	+ 40,348
43. Zinn- und Zinnwaren	2,525	1,332	— 1,193

**Steuerpflichtige Waren, welche aus dem Zollverein nach Luxemburg
eingeführt wurden.**

	Liter.	Liter	Liter.
Bier	1,272,595	2,735,962	+ 1,463,367
Branntwein mit Uebergangsschein	75,299	101,066	+ 25,767
id. ohne id.	37,034	24,916	— 12,118
	Kilogr.	Kilogr.	Kilogr.
Kochsalz	1,224,718	1,322,887	+ 98,169
Unbearbeitete Tabakblätter	264,233	244,738	— 19,515
Vieh Salz	367,925	382,600	+ 14,675

B. — Ausfuhr.

	Kilogr.	Kilogr	Kilogr
1. Abfälle	415,944	254,611	— 161,333
2. Baumwolle und Baumwollenwaren	5,734	4,762	— 972
3. Blei und Waren daraus	49,188	2,165	— 47,023
4. Bürsten und Siebmacherwaren	328	379	+ 51
5. Drogerie- und Farbwaren	732,153	431,641	— 300,512
6. Eisen und Eisenwaren	585,824,145	179,607,022	— 406,217,123
7. Erden, Erze und Metalle	1,616,199,232	2,266,371,823	+ 650,172,591
8. Flachs u. andere vegetabilische Spinnstoffe	20	30	+ 10

Warengattung.	1902.	1903.	Zu- oder Abnahme gegen das Vorjahr 1902.
	Kilogr.	Kilogr.	Kilogr.
9. Getreide u. a. Erzeugnisse des Landbaues	1,386,431	2,350,577	+ 964,148
40. Glas und Glaswaren	20,672	523	- 20,149
11. Haare, sowie Waren daraus ; Federn und Borsten	169	101	- 68
12. Haute und Felle	194,822	111,366	- 83,456
13. Holz, sowie Waren daraus	1,764,400	2,516,580	+ 752,180
14. Hopfen	480	»	- 480
15. Instrumente, Maschinen und Fahrzeuge .	273,863	58,189	- 215,674
17. Kautschuk, Guttapercha u. Waren daraus	1,411	971	- 440
18. Kleider, Leibwasche, sowie Putzwaren .	266	54	- 212
19. Kupfer, uned. Metalle, sowie Waren daraus	4,599	4,167	- 432
20. Kurzwaren und Quincaillerie	2,797	4,092	+ 1,295
21. Leder und Lederwaren	202,352	173,817	- 28,535
22. Leinenwaren	391	»	- 391
23. Lichte	175	»	- 175
24. Literarische und Kunstgegenstände . .	2,603	2,500	- 103
25. Material-, Spezerei- und Konditorwaren .	1,157,319	1,038,588	- 118,731
26. Oel und Fette	358	1,494	+ 1,136
27. Papier und Pappwaren	4,558	2,390	- 2,163
29. Petroleum	»	5	+ 5
30. Seide und Seidenwaren	»	34	+ 34
31. Seife und Parfümrien	320	492	+ 172
33. Steine und Steinwaren	17,825,667	8,268,270	- 9,557,397
34. Steinkohlen, Koks, Torf, etc.	257,500	268,550	+ 11,050
35. Stroh- und Bastwaren	780	104	- 676
36. Teer, Pech, Harze aller Art	295	22,553	+ 22,258
37. Tiere und tierische Produkte	10,243	9,854	- 389
38. Tonwaren	1,173,966	2,535,223	+ 1,361,257
39. Vieh	Stück. 10,798	Stück. 10,560	- 238
40. Wachstum, -musselin und -taft	Kilogr. »	Kilogr. 543	+ 453
41. Wolle und Waren daraus	274,396	160,193	- 114,203
42. Zinn und Waren daraus	205	150	- 55
43. Zinn und Waren daraus	8	2,927	+ 2,919

Luxembourg, le 28 mai 1904.

Le Secrétaire,
J.-P. SEVENIG.

La Chambre de commerce :

Le Vice-Président,
Emile BERCHEM.

Composition de la Chambre de commerce.

La Chambre de commerce était composée en 1903 comme suit :

Président : M. Emile Metz, maître de forges à Beggen.

Vice-Président : M. Emile Berchem, négociant à Luxembourg.

Membres : MM. Ch. Bech, négociant à Diekirch ; Théodore Burggraf, ingénieur et négociant à Luxembourg ; Daniel Buchholtz, négociant à Esch-sur-l'Alzette ; Jules Collart, maître de forges à Steinfort ; Andre Duchscher, industriel à Wecker ; Georges Faber, tanneur à Wiltz ; Henri Funck, brasseur à Neudorf ; Joseph Glesener, industriel à Wiltz ; Joseph Heintz, fabricant de tabacs à Luxembourg ; Pierre Jœrg, industriel à Echternach ; Jean Knaff, négociant à Luxembourg ; Auguste Lambert, banquier à Luxembourg ; Guillaume Lefèvre, négociant à Luxembourg ; Gustave de Marie, négociant à Ettelbruck ; Jules Mongenast, tanneur à Ettelbruck ; Maurice Pescatore, directeur de la faïencerie de Septfontaines ; Albert Reinhard, fabricant de gants à Luxembourg ; Emile Schiwell, imprimeur à Luxembourg ; Jean Soupert, rosieriste à Limpertsberg.

Secrétaire : M. J.-P. Sevenig.

S O M M A I R E

	Pages		Pages
Considérations générales	1	Industrie du chocolat	52
Travaux de la Chambre de commerce	3	Mondori-les-Bains	52
Mimères	20	Viticulture et commerce des vins en 1902 et 1903	53
Metallurgie	23	Vins de Champagne	55
Ateliers de construction	33	Brosserie	55
Atelier et clouterie mécaniques des Forges de Bissen	34	Poudrerie de Luxembourg	55
Industrie du bâtiment	34	Industrie de l'éclairage	56
Aideries	35	Faillites et concordats	57
Carières	37	Bourse du travail	58
Faïencerie	43	Assurances	59
Fabrique de produits céramiques Utzschneider et Ed. Jaunez à Was et billig	43	Caisse d'épargne et Crédit foncier	61
Industrie des ciments	43	Banque Internationale	67
Briqueterie	43	Enseignement industriel, commercial et pro- fessionnel	68
Tannerie	44	Tramways luxembourgeois	70
Ecorces à tan	45	Taxes communales d'octroi à Luxembourg	71
Ganterie	45	Mercuriales	71
Industrie textile	46	Foues	72
Teinturerie	47	Chemins de fer	81
Industrie du vêtement	47	Statistique douanière	
Tabacs et cigares	47	Waren-Einfuhr	92
Brasserie	48	Waren-Ausfuhr nach dem Zollvereins- Auslande	112
Distillerie	49	Zu- oder Abnahme des luxemburgischen Aussenhandels im Jahre 1902 gegen das Vorjahr	117
Imprimerie	50	Composition de la Chambre de commerce	120
Horticulture	50		
Fabrication des conserves de légumes	51		
Meunerie	51		
Laiterie	52		